BIBLIOTHÈQUE L. CURMER.

ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU PEUPLE,

SIMPLE EXPOSÉ

des Principes et des Théories économiques

A L'USAGE ET A LA PORTÉE DE TOUS;

Par C. GINOULHIAC,
Docteur en Droit.

Adopté par l'Association pour l'Éducation populaire.

L'erreur est la cause de la misère des hommes

PARIS.
LIBRAIRIE DE L. CURMER,
rue de Richelieu, 47, AU PREMIER.

1850

ASSOCIATION
POUR L'ÉDUCATION POPULAIRE.

L'Association pour l'*Éducation populaire*, sur le rapport de son comité de rédaction, approuve l'impression de l'ouvrage intitulé L'ÉCONOMIE POLITIQUE DU PEUPLE, simple exposé des principes et des théories économiques à l'usage et à la portée de tous; par M. C. GINOULHIAC, docteur en droit.

Paris, le 3 mai 1850.

Pour ampliation,
LOCK,
Secrétaire général.

Le Vice-Président,
D'ALBERT DE LUYNES.

La **Bibliothèque L. Curmer** est destinée à enserrer dans un vaste réseau de publications *tout* ce qui touche à l'ENSEIGNEMENT UNIVERSEL, à l'ENSEIGNEMENT MORAL et à l'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE. Sous le premier titre, elle abordera toutes les questions qui dérivent de la Constitution; sous le deuxième, elle comprendra une série d'histoires et de récits instructifs et amusants; sous le troisième, elle donnera des notions de toutes les sciences.

Elle fait un appel à l'*intelligence*, en la conviant à répandre ses bienfaits sur tous ceux qui ont besoin d'apprendre; à la *richesse*, en l'engageant à populariser ces petits écrits et à les distribuer avec la profusion qu'ils méritent par leur but et leur importance; aux *travailleurs*, en leur offrant un moyen sûr et peu dispendieux d'acquérir sans peine toutes les connaissances qui forment l'homme et le citoyen.

Ces petites publications coûteront 10, 20, 30, 40 et 50 centimes, selon le nombre de feuilles de 32 pages, et celui des gravures qui serviront à l'explication du texte.

Paris. — Imprimerie de BIGNOUX, rue Monsieur-le-Prince, 29 *bis*.

AVANT-PROPOS.

Ce n'est point ici une œuvre de science, son titre le dit assez, mais un simple exposé, où nous nous sommes efforcé de mettre à la portée de tous, en les dépouillant de la forme scientifique et abstraite, les principes fondamentaux et les théories les plus importantes de l'économie politique, mais surtout ses notions les plus simples, ses vérités les plus utiles et les plus pratiques.

L'importance des connaissances économiques et la nécessité de les répandre dans toutes les classes de la société sembleraient n'avoir plus besoin d'être démontrées ; et cependant l'économie politique, qui, avec nos idées, nos besoins et nos mœurs, devrait être chez nous la science la plus populaire, n'est point enseignée (1). Malgré les nom-

(1) Du moins elle n'a pas de place dans l'enseignement ordinaire. Il existe seulement trois chaires d'éco-

breux travaux publiés par les économistes pour en propager l'étude, elle n'est même connue du plus grand nombre que de nom ou par ce qu'en disent ses détracteurs, c'est-à-dire ceux que ses principes gênent dans la réalisation de leurs rêves, ou qu'ils blessent dans leurs intérêts, et qui cherchent à la rendre odieuse en dénaturant ses enseignements vrais, en la faisant solidaire de quelques erreurs individuelles ou systématiques qu'ils exploitent habilement. Faut-il s'étonner, après cela, qu'elle soit négligée par les uns, honnie, conspuée par les autres, par ceux-là mêmes dont elle reconnaît et défend les intérêts et les droits?

Ainsi restent généralement ignorés, non pas seulement les théories, mais les principes élémentaires et les notions les plus simples de cette science, qui eussent suffi à détruire bien des préjugés, à prévenir ou à dissiper toutes ces funestes erreurs qui ont cours

---

nomie politique en France : l'une au Conservatoire des arts et métiers, l'autre au Collége de France, la troisième à l'École des ponts et chaussées. En Angleterre on les compte par centaines.

aujourd'hui sur la production et la distribution de la richesse, avec leurs conséquences plus funestes encore.

Nous n'essaierons pas de défendre ici l'économie politique contre les attaques injustes et passionnées auxquelles elle est en butte : il lui suffit d'être mieux connue pour être plus justement appréciée. Nous nous bornerons à exposer ses principes, d'après les auteurs les plus accrédités en France et en Angleterre : Smith, Malthus, Ricardo, J.-B. Say, Rossi et tant d'autres, anciens ou modernes, mais sans nous asservir aux doctrines d'aucune école, d'aucune secte, et en appropriant cet exposé aux besoins de notre temps et de notre pays, et aux questions sociales qui ont récemment agité, qui agitent encore tous les esprits. Par là il nous sera donné peut-être de répandre parmi le peuple quelques vérités utiles, de dissiper de dangereuses erreurs, et de contribuer en quelque chose à la guérison de ce mal moral encore plus que physique qui travaille notre société, et qui a sa source dans l'ignorance.

En toutes choses, ne l'oublions pas, mais

en matière économique surtout, est vraie cette maxime de Malebranche : « L'erreur est cause de la misère des hommes. » Efforçons-nous donc de combattre ensemble l'erreur et la misère, en instruisant chacun de ses intérêts véritables, de ses devoirs et de ses droits, et nous triompherons de toutes les deux à la fois.

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

DU PEUPLE.

L'économie politique (1) est la science de la richesse, c'est-à-dire des choses nécessaires, utiles, ou simplement agréables, propres, en un mot, à satisfaire nos besoins ou nos désirs.

La richesse, fruit de la civilisation et du progrès, joue un rôle considérable dans la société; elle est, en même temps que la con-

---

(1) Ce mot signifie *lois de la maison politique.* Une observation importante doit être faite ici en ce qui concerne le langage économique. Tout en se servant des mots employés dans le langage vulgaire, l'économie politique leur donne un sens différent de celui qu'ils ont dans l'usage. Ainsi le mot *richesse* signifie économiquement une part quelconque grande ou petite, de choses nécessaires, utiles, ou simplement agréables; ainsi encore toutes ces choses sont comprises sous le seul nom économique de choses *utiles*. Quant aux mots *valeur, capital, rente,* nous en expliquerons la signification technique, à mesure qu'ils se présenteront dans notre exposé.

dition du bien-être des peuples, un des éléments de leur développement progressif. Partout et toujours, dans le monde antique, comme dans le monde moderne, on voit marcher ensemble, d'un côté, la richesse, le progrès et la civilisation, et, de l'autre, la misère et la barbarie.

Ce n'est pas à dire pourtant qu'il suffise au bien-être et à la prospérité des nations que la richesse y soit abondante ; il faut encore qu'elle se divise, se partage, se distribue dans toutes les classes, pour y répandre cette aisance et ce bien-être, et qu'elle ne soit pas avec eux le privilége de quelques-uns.

Il faut encore que la richesse soit utilement employée ou consommée. Si, malgré son abondance, sa bonne distribution, elle est consommée sans règle ni mesure, dissipée, elle décroît, et avec elle décroît le bien-être des nations et des individus. Pour que ce bien-être se maintienne ou s'augmente, pour que le progrès s'accomplisse au sein des sociétés, il faut qu'elle s'accroisse constamment ; il faut que les produits augmen-

tent et se multiplient, comme croissent et se multiplient les consommateurs et les besoins, suivant la loi de notre nature.

Production abondante, équitable distribution, sage consommation : telles sont les lois de la richesse et les conditions de son influence sur la prospérité des peuples, ainsi que celles de leur bien-être et de leur progrès. Tels sont aussi les principes fondamentaux de l'économie politique. Elle enseigne comment la richesse ou les choses utiles qu'elle comprend se forment, se produisent par le concours des divers éléments producteurs ; comment elles se distribuent et doivent se distribuer entre ceux qui les ont produites dans la mesure et en proportion de leur coopération ; comment enfin elles se consomment ou s'emploient le plus utilement dans l'intérêt des nations et des individus.

L'économie politique ne considère pas la richesse au point de vue purement individuel, elle la considère seulement au point de vue de chacune de ces sociétés particulières entre lesquelles se fractionne la grande société humaine, et que l'on nomme *nations*.

Elle a pour objet la richesse sociale, comme l'économie domestique a pour objet la richesse individuelle. Il importe de ne pas confondre ces deux sciences, car leurs principes sont tout différents : ce qui est production au point de vue de l'une ne l'est pas au point de vue de l'autre, et ce qui est produit au point de vue domestique ou individuel ne l'est pas au point de vue économique ou social (voy. chap. I, n° IV). Mais comme la richesse sociale se compose de la collection des richesses individuelles, elles doivent avoir aussi quelques règles communes (voy. IIIe part., chap. I).

Les divisions principales que nous avons cru devoir adopter sont les plus simples : PRODUCTION, DISTRIBUTION, CONSOMMATION de la richesse. Quant aux divisions secondaires, un coup d'œil jeté sur la table des matières les fera connaître ; elles s'expliquent par cette considération que nous avons tout rapporté au travail, comme principe essentiel de la richesse, et par cette autre, que notre livre s'adresse surtout aux travailleurs.

PREMIÈRE PARTIE.

DE LA PRODUCTION.

CHAPITRE Ier.

NOTIONS PRÉLIMINAIRES.

SOMMAIRE.— I. Des éléments de la production; du travail. — II. De la terre. — III. Du capital. — IV. Association de ces divers éléments.—V. Du capital immatériel, de l'ouvrier, du savant; apprentissage, instruction primaire. — VI. Du travail productif et improductif: fausseté de cette distinction; du travail des domestiques et des fonctionnaires publics.—VII. De la valeur: valeur en usage, valeur en échange.—VIII. De la mesure de la valeur; monnaie. — IX. Du prix: prix originaire, prix courant; moyens d'élever ou d'abaisser le prix courant; lois de maximum.

I.

Parmi les richesses que renferme le monde extérieur, les unes nous sont données gra-

tuitement par la nature, les autres sont le produit du travail de l'homme.

L'économie politique ne doit pas sans doute négliger les richesses naturelles, qui forment un des éléments de la production ; mais ce serait une grande erreur de croire que les biens qui nous viennent de la nature seule, s'ils n'ont été mis en œuvre par le travail de l'homme, comptent pour beaucoup dans la richesse des nations, ou qu'ils suffisent même à l'existence des individus.

Jetons les yeux autour de nous : voyons-nous parmi les objets qui nous environnent beaucoup de choses utiles qui soient le produit de la nature seule ? Depuis l'épi qui dore les champs, le fruit des vergers jusqu'à nos chaussures, nos vêtements, nos outils, notre demeure, nos meubles qui la garnissent, pour ne prendre nos exemples que dans les objets les plus simples, tous ne sont-ils pas des produits du travail humain, et chacun d'eux n'atteste-t-il pas une découverte de l'homme, une conquête faite par lui sur la nature, au prix de rudes labeurs et de grands sacrifices ?

Voyez d'ailleurs les sauvages; la nature ne fut point avare à leur égard, elle leur prodigua tous ses dons; les forêts les plus vastes couvrent leur territoire, les fleuves les plus larges du monde le sillonnent, et cependant dans quel état de dégradation et de misère ne vivent-ils pas? Les objets les plus simples et qui nous paraissent les plus indispensables leur sont inconnus; le sol lui-même, malgré son étendue, fournit à peine à leur subsistance. Une lieue carrée de terrain, qui en France peut suffire, en moyenne, à l'existence de douze cents individus, ne peut en nourrir qu'un seul; il faut plusieurs lieues pour une famille. Combien d'entre nous auraient été condamnés à mourir de faim, ou à ne jamais vivre, si les 27,800 et quelques lieues carrées dont se compose la superficie de la France eussent été abandonnées à la seule force productive de la nature, là pourtant où le travail de l'homme nous fait vivre, d'après le dernier recensement de 1846, trente-cinq millions quatre cent mille quatre-vingt-six individus; et il n'a pas dit encore son dernier mot?

Gardons-nous donc de répéter, avec les adversaires de notre état social, ce *paradoxe*, quelque peu modifié de Jean-Jacques, qui est la base de tous leurs systèmes: ***L'homme naît heureux, la société le rend misérable.*** C'est le contraire qui est vrai. L'homme, dans l'état de nature, est le plus misérable des êtres, et la société, où s'accumulent les produits du travail de plusieurs individus, de plusieurs générations, est pour lui la source de tous les biens et de tous les droits.

Sans méconnaître la puissance productive de la nature, proclamons donc avec Adam Smith ce principe désormais incontestable, que LE TRAVAIL EST LE PRINCIPE ESSENTIEL DE TOUTE RICHESSE, LA PREMIÈRE SOURCE, LE PRINCIPAL ÉLÉMENT DE LA PRODUCTION.

Le travail est, avons-nous dit, le principal et non le seul élément de la production; car l'homme, quelle que soit l'énergie de cette faculté productive, de rien ne saurait rien produire; la puissance créatrice ne lui appartient pas, elle a été réservée à un être supérieur à lui. Il rapproche, il combine,

il modifie, il transforme, il consomme reproductivement (3e partie), il ne crée pas; mais par ces rapprochements, combinaisons, modifications qu'il fait subir aux choses déjà existantes, il leur donne une qualité qu'elles n'avaient pas auparavant, il les rend propres à satisfaire nos besoins : or cette qualité qu'ont les choses de nous être utiles se nomme *valeur*. L'homme donc, s'il ne crée pas les choses, produit leur utilité, leur valeur.

Ainsi l'homme produira lorsqu'il combinera les diverses forces, dont le résultat est le blé; lorsqu'il transformera ce blé en farine, et cette farine en pain, quoiqu'il n'ait, à proprement parler, créé aucune de ces choses; il produira encore, lorsqu'il transportera ce blé des lieux où il fut recueilli aux lieux où il doit être consommé; car, par toutes ces transformations successives qu'il lui a fait subir, par le simple transport même qui l'a mis à la portée d'autres producteurs ou des consommateurs, il a ajouté à son utilité, à sa valeur.

Ainsi encore l'homme produira, lorsque après avoir extrait le minerai de fer qu'il ne

crée pas, qu'il ne saurait créer, des entrailles de la terre, il le transforme en fonte, en fer, en acier, et le revêt de ces formes variées sous lesquelles il nous est utile, il fonctionne entre nos mains, sous nos yeux, sous nos pieds : couteaux, bêches, charrues, machines, rails, etc.

II.

La production, ainsi entendue et distincte de la création, suppose nécessairement le concours de plusieurs éléments producteurs, car de rien l'homme ne peut rien produire. Le premier de ces éléments auxiliaires du travail se compose des forces naturelles que la nature met à la disposition de l'homme, et qu'il rapproche, qu'il combine entre elles, ou qui lui fournissent la matière première, qu'il modifie ensuite, qu'il transforme pour les approprier à la satisfaction de ses besoins. Ces forces productives, cette matière première, constituent précisément les richesses naturelles, qui, laissées dans leur état primitif, n'offrent à l'homme que des

moyens insuffisants de subvenir aux nécessités de son existence, mais qui, mises en œuvre par le travail humain, satisfont non pas seulement aux besoins, mais aux désirs, aux simples caprices de l'homme.

Ces forces naturelles qui coopèrent à la production, lorsque l'homme se les est rendues propres en les mettant en œuvre par son travail, forment cet élément que dans la science on nomme *terre*. La terre étant la principale force productive naturelle, qu'on considère sa surface couverte de productions végétales si variées, sillonnée de fleuves, habitée par toutes les espèces d'animaux, ou que l'on considère les richesses minérales qu'elle renferme dans son sein, on donna son nom à toutes les forces naturelles *appropriées*. Les économistes du XVIIIe siècle, les *physiocrates* (c'est-à-dire les partisans du système de la nature ou de la terre, en économie politique, et de la raison naturelle ou de l'ordre naturel, en politique), exagérant l'importance de son rôle dans l'œuvre de la production, posaient même en prin-

cipe que la terre est la seule, l'unique source de la richesse, et le travail agricole le seul travail productif.

Ils se trompaient ; car, en dehors de la terre, il est d'autres forces productives, naturelles. La lumière, l'air, l'eau, ne sont-ils pas aussi des agents producteurs, même pour les productions végétales? et, dans un autre ordre, chacun d'eux ne l'est-il pas également? La lumière qui, remplissant l'office de dessinateur, trace en trait lumineux sur une feuille de métal l'esquisse de tous les objets que présente la création; l'air qui fait mouvoir sur les flots, sur la terre même, de puissantes machines, navires, moulins à vent; l'eau si puissante aussi, à son état naturel, mais qui, transformée en vapeur, croît chaque jour en puissance?.. Ils se trompaient encore, car si le travailleur consomme en produisant, du travail naissent les épargnes qui augmentent la richesse nationale... Ils se trompaient sur un autre point, car si le travail ne crée pas, n'augmente pas la matière, il l'approprie à la satisfaction de nos besoins, il lui donne

une qualité qu'elle n'avait pas auparavant, il produit.

III.

Les forces productives de la nature, la matière première, étant données, l'homme n'agit pas sur elles au moyen de ses seuls organes ; sans doute, dès le principe, avant qu'il se fût fabriqué les instruments par lesquels il agit aujourd'hui, et même, pour les fabriquer, l'homme n'eut d'autres auxiliaires que ses organes ; mais il n'en est plus ainsi depuis longtemps, même parmi les sauvages. Aussi voyons-nous, dans le travail agricole, qu'outre la matière première (les semences), un instrument quelconque, une bêche, une charrue, sont nécessaires à l'homme pour ouvrir et remuer le sol ; que des bestiaux servent à le féconder, à lui donner une force productive plus grande. Si nous suivons ensuite l'épi du moment où il est détaché du sol jusqu'au moment où il est converti en pain, à l'action de combien d'instruments ou de machines

ne le voyons-nous pas soumis, depuis la faux du moissonneur, la meule du meunier, que mettent en mouvement l'air, l'eau, la vapeur, jusqu'aux outils, quelques simples qu'ils soient, du boulanger? Or, cette matière première, cette semence, ces outils, ces instruments, ces machines simples ou composées, au moyen desquels l'homme agit sur les forces productives de la nature ou sur la matière qui en est le produit, sont connus dans la science sous le nom de CAPITAL.

Voulez-vous savoir comment se forme le capital? Voyez l'agriculteur qui prélève sur sa récolte de l'année la quantité de blé qu'il devra semer plus tard, quantité qu'il *réserve*, qu'il *épargne*; ce blé ainsi réservé est, nous l'avons dit, du *capital*; il est le fruit du *travail* antérieur et de l'*épargne* de l'agriculteur. Voyez encore l'ouvrier, qui, après s'être assuré sa subsistance, par un travail antérieur, fabrique lui-même les outils qui sont nécessaires à ses travaux. Ces outils fabriqués sont le *produit* de son travail, et ils représentent ces *épargnes* qu'il a

dû faire pour subsister pendant qu'il les confectionnait ; ou bien encore, voyez le travailleur, quel qu'il soit, qui travaille plus ou qui consomme moins, de manière à mettre de côté une partie de son salaire qu'il soustrait à la consommation de chaque jour, et qui s'augmente progressivement de ses épargnes successives. C'est le *fruit* de son travail, épargné, accumulé, c'est du *capital*, qu'il le destine à l'achat de ses outils, d'instruments perfectionnés, de machines, ou à former un fonds pour son industrie, ou bien encore à servir à l'industrie d'autrui.

Souvent, il est vrai, le capital ne s'est pas formé entre les mains de celui qui le possède actuellement, et alors il est moins facile d'apercevoir son origine. Mais ce capital qu'il a reçu tout formé des mains d'un autre, tenez pour certain qu'il fut le produit du travail et de l'épargne d'un ou de plusieurs individus, d'une ou même de plusieurs générations. Ne vous étonnez donc pas de voir accumulés quelquefois, entre les mains d'un seul, de grands capitaux :

le travail et l'épargne, lorsque leur action combinée est incessante et dure un temps assez long, sont de puissants multiplicateurs.

Peut-être m'objecterez-vous que les capitaux ne se sont pas toujours formés d'une manière aussi légitime, aussi régulière, qu'ils furent quelquefois, qu'ils peuvent être encore le produit de la rapine et du vol? Mais la rapine et le vol ne produisent pas, ils ne peuvent par eux-mêmes former le capital, ils le ravissent, ils l'enlèvent tout formé au travailleur qui le possédait légitimement, comme fruit de son travail et de ses économies, et l'économie politique, aussi bien que la morale, flétrit et repousse ces injustes moyens d'acquisition qui, loin de favoriser la production, la tarissent dans sa source même, le travail.

Outre les matières premières produites, les outils, instruments, machines, le capital se compose de tout produit qui sert directement ou indirectement à la production, des bâtiments servant à l'exploitation d'une industrie agricole, manufacturière, commerçante : granges, ateliers, manufactures, usi-

nes, greniers ou magasins, boutiques; il se compose aussi du numéraire, qui, s'il ne produit pas lui-même, sert à acquérir les divers capitaux, instruments de la production, comme il sert à échanger les produits, pourvu toutefois qu'il soit employé dans l'une des trois industries que nous venons de nommer.

Tout cela est du capital, en a les trois caractères, est *produit du travail,* est *épargné*, et *sert à la reproduction,* en un mot, est *produit, transformé en instrument producteur.*

Ces caractères essentiels du capital ne doivent jamais être perdus de vue, et c'est pour n'avoir pas eu des notions justes de l'origine et des fonctions du capital que tant d'individus s'en sont fait les ridicules adversaires; comme si le capital n'avait pas l'origine la plus pure, comme s'il ne naissait pas du travail, et comme s'il ne remplissait pas une fonction utile, indispensable, comme si l'on pouvait s'en passer dans l'œuvre de la production! Mais il est vrai de dire que tous les capitaux ne produisent pas de la même

manière : les uns produisent en transformant matériellement les objets, comme les machines ; les autres produisent d'une manière moins sensible, mais non moins certaine, par l'échange, qui produit la valeur sans transformer la chose, comme l'argent (voy. *infra*, ch. v). La science a divisé les capitaux, selon leur mode d'opérer ou de produire, en *capitaux fixes* et en *capitaux circulants.*

Ne sont pas compris dans le capital les bâtiments, maisons d'habitation, dont on perçoit un loyer, mais qui ne se rattachent à aucune industrie, et qui, par suite, ne servent pas à la production. L'argent lui-même n'en fait pas partie, s'il ne sert à la reproduction par son emploi dans l'agriculture, l'industrie ou le commerce, quoiqu'on en retire de gros intérêts. Ces loyers, ces intérêts, forment bien, en effet, au point de vue de l'économie domestique, pour le propriétaire, le capitaliste, un produit, un revenu qui peut même servir à augmenter sa propriété, ses capitaux ; mais ils ne sont pas *produits* au point de vue de la richesse nationale ; il

sortent seulement de la poche du locataire ou de l'emprunteur pour passer dans la leur; la fortune privée peut en être accrue, la richesse nationale n'en est pas augmentée. Elle le sera, au contraire, par les produits de l'agriculture, de l'industrie manufacturière, du commerce, à la production desquels ces maisons, ce numéraire, auront servi.

Ces divers objets manquent donc d'un des trois caractères que doit avoir le capital; ils sont bien produits du travail et de l'épargne, mais ils ne sont pas employés à la reproduction. C'est pour cela que la science économique les exclut du nombre des capitaux, parmi lesquels, au contraire, les range toujours l'usage. Il importe, on le voit, de ne pas confondre la signification technique, scientifique, des mots avec leur signification usuelle; car, par cette confusion, on s'exposerait à des erreurs nombreuses, à des mécomptes. — Mais, tout en n'étant pas comptés au nombre des capitaux, les maisons et le numéraire n'en font pas moins partie de la richesse nationale, comme les capitaux eux-mêmes; ils ont en effet de l'u-

tilité, de la valeur, quoiqu'ils ne soient pas employés à produire.

IV.

La terre et le capital, dont nous venons de nous occuper, sont deux instruments de la production, deux forces productives, non moins nécessaires que le travail lui-même, et contribuent comme lui à la production; mais c'est le travail qui les vivifie, qui les met en action. Veut-on voir maintenant à l'œuvre ces trois agents de la production, qu'on examine le premier produit venu : le pain, par exemple. Dans saproduction, nous trouverons le travail de l'agriculteur, du commerçant, du meunier, du boulanger; les forces productives naturelles dans la terre, l'eau; le capital sous une multitude de formes, semences, outils, instruments, machines, bestiaux, bâtiments, argent. Il en est de tous les autres produits comme du pain : dans chacun d'eux, nous pourrons étudier l'action combinée des trois agents de la production; seulement c'est tantôt

l'action de l'un, tantôt celle de l'autre qui est prépondérante. Ainsi, dans la fabrication d'une dentelle du Brabaut, qu'est-ce qui en fait la valeur? Ce n'est assurément pas la matière première, le lin qui a servi à la confectionner; ce n'est pas davantage le capital employé sous une des formes que nous avons énoncées plus haut, les instruments de fabrication en sont si simples : c'est le travail, dont l'action est ici prépondérante.

Nous pourrions maintenant citer des exemples où la valeur donnée à l'objet par la matière première l'emporte sur celle ajoutée par le travail : ainsi dans la fabrication des ouvrages d'or et d'argent, et encore ne faut-il pas qu'ils soient bien façonnés; nous devons même ajouter que la plupart des auteurs n'attribuent la grande valeur de ces métaux qu'à la difficulté d'extraction et aux frais qu'elle occasionne. Or, le travail intervient certainement dans l'extraction, ce qui diminue d'autant la valeur fournie par les forces productives naturelles. Mais il est des cas où cette difficulté

peut être moins grande, où ces frais peuvent être moins considérables, où la main-d'œuvre n'entre que pour peu de chose.

V.

Les économistes qui excluent du nombre des capitaux, ainsi que nous l'avons vu, certains objets qu'y place l'usage, font rentrer dans le capital certaines choses que l'usage n'y comprend pas.

Ainsi font partie du capital les connaissances acquises par les travailleurs pour l'exercice de leur profession ; elles en ont tous les caractères. Elles sont le fruit du travail, l'homme ne les acquiert pas sans cela ; elles sont du travail épargné, accumulé, et elles servent, non moins que les instruments matériels, à la production ; seulement, comme elles se distinguent de ces derniers, on leur a donné un nom particulier : elles forment, sous le nom de capital immatériel, un capital véritable pour l'ouvrier aussi bien que pour le savant, qui est aussi un travailleur, nous le verrons bientôt.

Ce capital, plus ou moins considérable, s'estime soit par les dépenses exceptionnelles auxquelles l'acquisition de ces connaissances a donné lieu, soit encore parce que l'enfant ou l'homme eût pu gagner s'il se fût livré, dès l'âge où il devient capable de travailler, à l'un de ces travaux qui n'exigent pas de connaissances spéciales d'apprentissage, tels que les travaux des champs.

L'apprentissage n'est plus, il est vrai, ce qu'il était autrefois ; un long noviciat, de sept ans au moins, quelquefois de douze, suivi d'un autre noviciat de sept ans, le compagnonnage, qui l'un et l'autre donnaient lieu à des dépenses considérables, auxquelles venaient s'ajouter encore les frais de maîtrise. Lié à l'ancien régime des corporations, s'il n'a pas entièrement disparu avec lui, son importance a du moins beaucoup diminué dans notre nouveau régime industriel, et avec elle ont diminué les frais qu'il occasionnait. Sous ce rapport, le capital immatériel de l'ouvrier est beaucoup moindre ; mais ses connaissances ne le sont pas, tant s'en faut. L'ins-

truction primaire est en effet beaucoup plus répandue de nos jours qu'elle ne l'était autrefois, et, avec les notions préliminaires et fondamentales qu'elle comprend, l'apprentissage n'est plus pour le travailleur qu'un moyen facultatif de connaître la pratique de son art. Il peut varier dès lors dans sa durée et dans ses conditions, que la loi a laissées d'ailleurs à la libre fixation des parties, selon les circonstances, c'est-à-dire selon la nature de l'art et les capacités de l'apprenti.

Mais si les frais d'apprentissage et le capital immatériel de l'ouvrier sont moindres aujourd'hui qu'ils ne l'étaient jadis, le capital du savant, composé de ce double élément, de ce qu'il a dépensé et de ce qu'il eût pu gagner, est considérable, et il faut savoir en tenir compte en évaluant le salaire, les profits qu'il retire de l'exercice de sa profession. En y réfléchissant, on s'étonnera moins que son salaire soit élevé, on n'en contestera plus la légitimité, ce que font assez souvent les ignorants.

Il est encore une autre considération qu'il

ne faut pas perdre de vue, dans l'évaluation du capital immatériel, c'est la longue incertitude du gain. Qu'un ouvrier ait fini son apprentissage, il est rare qu'au bout d'un certain temps, immédiatement même, il ne trouve pas de l'ouvrage; son capital obtient vite des profits. Il n'en est pas ainsi pour celui qui embrasse une profession savante. Avocat, médecin, il lui reste à acquérir une clientèle, et combien d'années ne lui faut-il pas avant que cette clientèle soit formée et lui donne, avec les moyens de vivre de son travail, les profits de ses capitaux? Additionnez ces années avec celles qu'il a consacrées à l'étude, et vous aurez un total dont les dépenses forment un capital considérable. Faites entrer tout cela en ligne de compte, et vous ne serez plus étonnés que les salaires des savants soient quelquefois, ils ne le sont pas toujours, plus élevés que ceux de l'ouvrier. Je dis pas toujours; il arrive trop souvent, en effet, que les parents ne calculent pas assez tous ces sacrifices, toutes ces dépenses, et qu'après avoir donné à leurs enfants une instruction

relevée, ils ne peuvent plus continuer les sacrifices qu'exige leur position nouvelle, et ils les voient alors tristement végéter dans la misère en attendant le jour de la rémunération.

A Dieu ne plaise que nous voulions détourner par là les enfants du peuple des professions libérales et savantes, que beaucoup d'entre eux ont honorées, illustrées même ; mais l'économie politique doit signaler ici, comme partout où elle la rencontre, les funestes effets de l'imprévoyance. Avec plus de prudence, on éviterait l'encombrement de certaines professions et la triste condition de ceux qui s'y livrent. Outre la grandeur des sacrifices, on ne doit jamais non plus perdre de vue que les produits immatériels, quelque utiles qu'ils soient, ne sont pas d'un placement aussi facile que les produits matériels.

Qu'on ne se méprenne pas d'ailleurs sur nos intentions : nous n'entendons nullement condamner l'instruction, l'instruction primaire surtout, dont la nécessité est incontestable et se fait chaque jour plus vivement

sentir chez un peuple civilisé. Nous demandons, au contraire, qu'accessible à tous, elle comprenne le fonds commun de connaissances indispensables à tout homme, quelle que soit la profession à laquelle il se destine, indispensables surtout dans un pays comme le nôtre, où chacun est appelé à exercer les droits de citoyen et à en remplir les devoirs, et où il doit les exercer et les remplir avec intelligence. Nous n'osons demander que cette instruction soit obligatoire : l'État se substituerait ainsi au père de famille, en usurperait la puissance ; mais, du moins, nous ne saurions trop recommander aux parents de ne pas négliger pour leurs enfants cette instruction première, qui leur est toujours utile, souvent nécessaire, et dont ils ne reconnaissent le véritable prix qu'alors qu'il ne leur est plus possible de l'acquérir. Quelque état que l'on exerce, la lecture, l'écriture, le calcul, des notions de dessin, de géographie, d'histoire, auxquelles nous voudrions qu'on joignît aussi des notions d'économie politique et de législa-

tion, sont les unes indispensables, les autres utiles à l'ouvrier, et lui permettent de se perfectionner dans son art, sa professiou ; elles sont toutes nécessaires au citoyen.

Que les parents ne négligent pas d'envoyer leurs enfants à l'école. Si trop de science embarrasse quelquefois, ce qui est rare, combien l'ignorance ne ferme-t-elle pas à l'eufant de carrières, de professions qu'il eût pu suivre ou exercer ? Qu'ils ne se laissent pas détourner de l'accomplissement de ce devoir par le modique salaire que les enfants peuvent gagner, soit dans les travaux des champs, soit dans ceux des manufactures. La misère est grande quelquefois, je le sais, et dans les moments de détresse on se fait ressource de tout. Mais est-il juste de lui sacrifier ainsi ses enfauts, leur avenir ? doit-on, parce que le froid sévit et que l'on n'a pas assez de bois pour se réchauffer, couper l'arbre à fruit de son verger et se priver ainsi de tous les fruits qu'il pourrait fournir encore, et qui satisferaient la faim, besoin non moins vif que le froid? Ne vaut-il pas mieux souffrir un moment du

froid pour n'avoir pas à souffrir plus tard de la faim? Oh! demandons, sans doute, que l'on cherche et que l'on trouve, s'il est possible, des moyens pour adoucir, sinon pour guérir la misère; mais demandons aussi aux parents que le présent ne leur fasse trop oublier l'avenir.

VI.

L'homme, avons-nous dit, produit par son travail; mais n'y a-t-il pas des cas où, même en travaillant, il ne produit rien? Smith l'a prétendu, et il a distingué le *travail productif* du *travail improductif*. Il a rangé dans la classe des travailleurs improductifs les domestiques, les magistrats... Mais c'est là une de ces aberrations de l'intelligence, une de ces erreurs dont les meilleurs esprits ne sont pas exempts. Est-ce que, en effet, les services des domestiques ne satisfont pas un besoin, réel ou factice, légitime ou non, au point de vue moral, mais un besoin enfin quel qu'il soit? Est-ce qu'ils ne produisent pas une valeur, pour eux représentée par

leur salaire, pour les maîtres, par la bonne tenue de la maison, les habits brossés, le parquet luisant, les meubles frottés ; pour les maîtres encore, par le temps qu'ils lui épargnent, en faisant ce qu'il eût été obligé de faire lui-même, et qu'il peut consacrer à d'autres soins ? Sans doute, on ne peut échanger cette valeur produite ; mais peut-on échanger davantage les divers objets destinés à notre consommation, lorsque nous sommes en train de les consommer, le ragoût qu'a préparé le cuisinier ou le pain de notre boulanger ? Faut-il dire pour cela que les divers producteurs de ces objets ne produisent rien ? Oh ! sans doute, l'exhibition d'une foule de laquais oisifs dans des antichambres est un triste spectacle pour l'économiste, comme pour le moraliste, et qu'ils flétrissent également, comme ils flétrissent et condamnent tous les excès : le luxe excessif, la prodigalité, aussi bien que l'avarice ; mais ils ne condamnent pas ce qui est utile, ce qui est en rapport avec les besoins et les facultés de chacun...

Et les magistrats et les fonctionnaires pu-

blics sont-ils des travailleurs improductifs ? mais ne protégent-ils pas, ne favorisent-ils pas la production ? et par là même ne peut-on pas dire qu'ils produisent ? Sans doute, leur travail ne se fixe pas sur une chose matérielle, ne la modifie pas, ne la transforme pas ; mais cette possession paisible du fruit de ses labeurs qu'il assure au travailleur, comme il lui assure l'exercice de la faculté de produire et d'échanger ses produits, cette sécurité pour les personnes et pour les biens, qui règnent dans la société, ne sont-ils pas des produits ? produits non échangeables il est vrai, mais produits véritables, dont chacun jouit, que chacun consomme, et qui satisfont un des premiers besoins de l'homme civilisé : la paix avec ses semblables...

VII.

La production s'opère par le concours ou l'association des divers éléments producteurs : travail, terre, capital. Nous dirons plus tard quel est le travail qui les fait ainsi

concourir, qui les associe ; occupons-nous à présent des résultats de la production. Ces résultats sont l'utilité, c'est-à-dire cette propriété qu'ont les choses de satisfaire nos besoins, nos désirs ; mais pour que les choses produites soient utiles, il n'est pas nécessaire qu'elles satisfassent directement les besoins des producteurs. S'il n'en était ainsi, combien de choses inutiles ne seraient-elles pas produites.

Voyons, en effet, ce qui se passe tous les jours sous nos yeux : des producteurs, les uns ne consomment qu'une très-petite partie de ce qu'ils produisent, les autres n'en consomment rien. Voyez le boulanger, le cordonnier..., ils produisent, celui-là du pain, celui-ci des souliers, beaucoup plus qu'ils n'en consomment ; il y a même, quant à ces derniers, un proverbe qui ne manque pas de vérité et qui peut s'appliquer à un grand nombre de producteurs, sinon à tous : c'est que *les cordonniers sont d'ordinaire les plus mal chaussés*. Voyez encore l'ouvrier qui fabrique des étoffes ou des objets de luxe, il ne les consomme pas du tout. Faut-

il en conclure que le pain, les souliers, les tissus de soie, que le producteur ne consomme pas, lui sont *inutiles?* S'ils lui étaient inutiles, il ne les fabriquerait pas. Mais alors comment lui sont-ils utiles? Par l'ÉCHANGE. Si ces produits ne satisfont pas directement ses besoins, ils peuvent les satisfaire d'une manière indirecte, c'est-à-dire que chaque producteur les échange contre quelque autre produit qui les satisfait. Ainsi le boulanger échange son excédant de pain, par l'intermédiaire de la monnaie, contre des vêtements, des chaussures... et tous autres objets qui satisfont ses divers besoins. Ce que nous disons du boulanger, nous pouvons le dire du cordonnier et, en général, de tous les producteurs. D'où il faut conclure que les produits qui ne sont pas *directement* utiles peuvent l'être *indirectement*, au moyen de l'échange.

Les économistes ont donné à l'utilité *directe* des produits le nom de VALEUR EN USAGE, et à l'utilité *indirecte* le nom de VALEUR EN ÉCHANGE, qui chacun expriment assez bien le genre d'utilité, de valeur qu'ils désignent.

Ajoutons même que, de ces deux espèces de valeur, c'est la valeur en échange qui joue le plus grand rôle dans l'économie politique, à ce point que quelques économistes n'en reconnaissent pas d'autre. Mais c'est là une exagération, pour ne pas dire une erreur. Sur quoi repose, en effet, la valeur en échange des choses? Incontestablement sur cette propriété qu'elles ont de satisfaire directement les besoins, les désirs d'autres que des producteurs. Or, cette propriété, c'est l'utilité *directe*, la valeur en *usage;* d'où la conséquence que la valeur en échange repose sur la valeur en usage.

Supposez, en effet, que sans avoir égard à l'utilité directe, à la valeur en usage que doivent toujours avoir les produits pour les producteurs ou pour d'autres consommateurs, on se livrât à la production de certains objets, en comptant sur leur valeur en échange, on se tromperait étrangement dans ses calculs, et l'on ferait une spéculation fausse et ruineuse. On a ainsi spéculé, et le résultat n'a pas manqué. On cite à ce sujet divers exemples : ainsi une cargaison de

patins fut expédiée au Brésil, où il n'y a pas de glace; les patins, étant sans utilité pour les Brésiliens, sans valeur en usage, furent sans valeur en échange pour le producteur ou l'expéditeur, qui ne put les vendre. Ainsi encore on parle d'une cargaison de livres expédiés aux sauvages qui ne savaient pas lire; les livres furent sans valeur en échange, parce qu'ils étaient sans valeur en usage. D'où cette conséquence pratique, que l'on ne doit pas produire sans connaître et sans consulter les besoins des consommateurs et leurs moyens d'échange; ce qui exige, dans une industrie importante, de la part des producteurs et de celle des spéculateurs, des connaissances très-étendues sur les mœurs, les habitudes, les goûts, les besoins des divers habitants du globe; car là où une chose n'a pas de valeur, une autre en a, et la même chose qui n'en a pas pour certains peuples en a pour d'autres.

Tout cela revient à dire que pour qu'il y ait échange entre producteurs ou possesseurs de certains objets, il faut que l'un ait le besoin ou le désir d'une chose possédée par

l'autre, et que celui-ci ait à son tour besoin ou désir du produit de celui-là, ou bien que pour qu'une chose ait de la valeur en échange, il faut qu'elle ait de la valeur en usage. Mais cela suffit-il? Non, sans doute.

L'air que nous respirons, l'eau que nous buvons, sont, sans contredit, de très-excellentes choses, non pas seulement utiles, mais encore nécessaires à notre existence, et qui cependant n'ont pas de valeur en échange, au moins en règle générale. Allez proposer à votre voisin d'échanger avec lui une bouteille d'eau limpide de la fontaine contre une bouteille de vin, acceptera-t-il votre proposition? Cela est peu probable. Pourquoi? Parce que l'eau, il pourra en aller puiser comme vous, quand il voudra, à la source; elle est à sa disposition comme à la vôtre. Tandis que le vin, n'en a pas qui veut. Allez encore, si vous voulez être mieux convaincu, faire la même proposition au boulanger, et il vous répondra : De votre eau, je n'en ai que faire; j'en aurai quand je voudrai, elle est pour moi sans valeur aucune. Payez-moi mon pain, c'est-à-dire

donnez-moi en échange quelque chose qui ait de la valeur pour moi, et je vous le livrerai.

Dans cette réponse du boulanger, se trouve la raison qui fait que votre eau ne peut être échangée, n'a pas de valeur en échange; c'est que lorsqu'il l'aurait reçue de vous, il ne serait pas plus riche, parce que cette eau, il l'avait à sa disposition. D'où cette conséquence, que les choses que la nature met à la disposition de tout le monde, quoique ayant une incontestable valeur en usage, n'ont point de valeur en échange ; on peut les consommer, on ne peut pas les échanger.

Mais changez les circonstances : supposez que, par une raison ou une autre, l'eau ne soit pas à la pleine disposition de celui avec qui vous voulez faire une échange, à cause de la difficulté du transport, de certaines qualités que n'a pas l'eau commune, des lieux où il se trouve et où l'eau manque : cette eau, qu'il eût dédaignée, s'il se fût trouvé dans les mêmes circonstances que le boulanger, il l'acceptera de vous, il l'échangera contre de la monnaie, qui repré-

sente tous les objets qu'on peut acquérir par l'échange, le pain comme le vin.

N'est-ce pas là ce qui arrive tous les jours? Ne payez-vous pas, à Paris du moins, la voie d'eau qu'on vous apporte chaque matin? ne payez-vous pas, lorsque vous en avez besoin, les eaux minérales? et ne payez-vous pas aussi un verre d'eau, lorsque, en route, accablé de fatigue, vous n'en avez pas pour vous désaltérer? D'où dépend cette valeur en échange de l'eau, que n'a pas l'eau commune quand elle est sans effort à la disposition de tous? De la difficulté de s'en procurer, de sa *rareté*.

Ce que nous avons dit de l'eau, nous pouvons le dire de l'air, de la lumière, qui nous sont gratuitement fournis par la nature et que l'on paye quelquefois cependant. Une habitation bien aérée, bien éclairée se loue mieux, se vend plus qu'une habitation sans air et sans lumière ; l'un et l'autre ajoutent à son prix. De même l'air et la lumière, lorsqu'ils sont mis en œuvre par le travailleur qui les transforme aussi bien que l'eau,

qui se les approprie, entrent pour quelque chose dans la valeur du produit.

De tout ce qui précède, concluons que la valeur en échange des choses dépend tout à la fois de leur *utilité*, de leur *rareté*. Ce dernier mot n'est pas heureux ; car il semble indiquer que les choses doivent être en petite quantité, tandis qu'en réalité il n'exprime que cette qualité qu'ont les choses de ne pas être à la disposition de tout le monde. Que l'une ou l'autre de ces deux qualités vienne à manquer, et il n'y a plus de valeur en échange. On peut concevoir dès lors que certaines choses qui ont une valeur en usage n'aient pas une valeur en échange, comme d'autres qui ont une valeur en échange n'aient pas de valeur en usage. Ainsi la monnaie, par sa nature, ne peut directement satisfaire aucun besoin, aucun désir, si ce n'est celui de l'avare, qui, en la retenant, l'empêche de circuler, de remplir sa fonction, et n'a pas de valeur en usage, mais elle possède au contraire une grande valeur en échange.

VIII.

Cela posé, voyons comment les valeurs se mesurent entre elles dans l'échange.

Si l'on considère ce qui se passe tous les jours au marché, il ne sera pas difficile de répondre que la valeur des choses se mesure au moyen de la monnaie. Veut-on savoir quel est le rapport de valeur en échange qui existe entre une livre de viande de boucherie et une volaille ? On évalue l'une et l'autre en monnaie, et l'on compare. Que cette livre vaille 16 sous ou 80 centimes, que la volaille en vaille 32 ou 1 fr. 60, on dira que la livre de viande de boucherie vaut moitié moins qu'une volaille.

Sans la monnaie, on pourrait bien fixer, par la quantité, la valeur relative de choses de même nature, de même qualité : ainsi on dirait que deux litres de vin ont une valeur double de un litre ; de même deux aunes de drap, deux livres de viande, ont une valeur double de une aune du même drap ou d'une livre de la même viande; on établi-

rait cette valeur au moyen des mesures de capacité, de longueur ou de poids. Mais si les choses à comparer et à échanger sont de nature ou de qualités différentes, vous aurez beau mesurer, vous aurez beau peser ; vous n'arriverez jamais à en déterminer la valeur relative. Mesurez un ou deux litres de vin et d'eau-de-vie, une ou deux aunes de drap et de calicot, pesez une ou deux livres de viande et de pain, vous n'arriverez jamais qu'à déterminer la quantité égale des deux choses, vous ne pourrez pas dire que leur valeur est égale aussi. Toutefois, comme la valeur en échange repose sur la valeur en usage, et que cette dernière se mesure par l'intensité des besoins, on conçoit que cette intensité puisse servir de mesure à la première. Supposez, par exemple, que deux personnes aient également besoin chacune de la chose possédée par l'autre, il y aura certainement échange, et l'on pourra dire que les deux valeurs sont égales. Peut-être même en fut-il ainsi dans le principe ; une toison de mouton put être échangée contre une certaine quantité de fruits, eu égard au seul

besoin des échangistes. Mais il fallut toujours ensuite rapporter tous les autres objets à ces deux-là pour en connaître la valeur.

Pour mesurer la valeur, il faut donc rapporter chacun des objets que vous voulez comparer à un autre objet, dont la valeur sera connue, déterminée. Cet objet, quel qu'il soit, c'est la monnaie. Comparez le vin et l'eau-de-vie à la monnaie, et vous établirez un rapport entre eux. Cette monnaie étant du numéraire, l'un vaudra 10 sous, 50 centimes; l'autre en vaudra 30, 40, 1 fr., 2 fr., et sa valeur sera triple, quadruple. Ainsi du calicot et du drap, ainsi du pain et de la viande.

Mais la monnaie d'or et d'argent, adoptée par l'usage universel comme mesure de la valeur, est-elle bien une mesure exacte, comme le mètre l'est des longueurs, le litre des capacités, le kilogramme des poids? Les économistes répondent non, et avec raison. En effet, la longueur du mètre, la capacité du litre, le poids du kilogramme, sont invariables; mais la valeur de l'argent ou de l'or, de la monnaie enfin, ne l'est pas. Elle

a varié et elle varie encore, selon les temps et les pays. La monnaie (et par là nous désignerons seulement désormais la monnaie d'or ou d'argent) est-elle rare, elle a plus de valeur ; est-elle abondante, elle en a moins. C'est-à-dire qu'un objet qui se trouve à deux époques et dans des lieux différents, dans les mêmes circonstances, vaudra tantôt moins, tantôt plus de monnaie, selon qu'elle sera plus rare ou plus abondante. Ainsi, après la découverte de l'Amérique (1492), l'occupation du Mexique (1521), et l'exploitation des mines du Potose (1545), l'augmentation du numéraire, qui fut de 400, de 128, puis de 28 pour cent, en fit considérablement baisser la valeur ; elle fit hausser au contraire celle de tous les autres objets, et causa sur les marchés de l'Europe la plus grande perturbation.

Ces variations dans la valeur de l'argent, signalées par les économistes, l'ont fait repousser par eux comme mesure scientifique de la valeur. Quelques-uns ont essayé de lui substituer le blé, puis le travail de l'homme ;

mais comme la valeur de l'un et de l'autre est au moins aussi variable que celle de l'argent, on les a également repoussés. Trouver une chose ayant une valeur invariable est aujourd'hui reconnu impossible, aussi impossible que de découvrir la quadrature du cercle, ce qui n'empêche pas bien des gens de la chercher. Mais si la monnaie est condamnée par la science comme mesure exacte de la valeur, elle est admise par l'usage universel comme mesure ordinaire, et elle restera très-probablement longtemps encore en possession de cette fonction. En parlant du commerce, nous nous occuperons de la monnaie comme instrument d'échange, et nous compléterons là les notions que nous avons à en donner.

IX.

La monnaie étant donc la mesure ordinaire de la valeur, les choses sont dans l'usage évaluées en monnaie, et cette évaluation se nomme *prix*. On distingue deux sortes de prix : le prix *originaire, naturel*

ou *réel*, et le *prix courant*. Le premier représente non pas ce que les choses valent, mais ce qu'elles ont coûté à produire ; ce qu'elles devraient valoir pour que le producteur y trouvât une juste compensation aux sacrifices qu'il a faits pour cette production, à ce qu'il a consommé reproductivement ; sacrifices qui consistent dans les salaires des travailleurs ou le travail (voyez la 2e partie), dans les profits de ses capitaux, et dans l'amortissement ou le remboursement de son capital (les profits sont la part qui revient au capital dans les produits pour sa coopération dans l'œuvre de la production). (Voy. aussi la 2e partie.)

Le second, le *prix courant*, est ce prix auquel les choses se vendent et s'achètent couramment au marché, et qui est tantôt au-dessus, tantôt au-dessous du *prix originaire* ou *réel* des choses ; nous n'ajouterons pas *naturel*, parce que le *prix courant*, librement fixé sur le marché par la concurrence, est évidemment aussi naturel que l'autre. Ce prix est le véritable représentant de la *valeur en échange*.

Mais comment se règle ce prix? A considérer ce qui se passe tous les jours sur le marché, il est facile de répondre : PAR L'OFFRE ET PAR LA DEMANDE. Plus une chose est *offerte*, plus il y a de vendeurs et de marchandises, moins elle a de valeur en échange ; plus elle est *demandée*, au contraire, plus il y a d'acheteurs, et moins il y a de marchandises, et plus au contraire elle a de valeur en échange : voilà le fait.

Mais si l'on insiste, afin de savoir pourquoi une chose est plus offerte ou plus demandée, on peut répondre que la valeur en échange, dépendant de la valeur en usage des choses, se règle par l'intensité des besoins des consommateurs, et par les moyens qu'ils ont de satisfaire ces besoins ; en d'autres termes, la valeur en échange dépend du rapport qui existe entre les besoins et les produits destinés à les satisfaire et existants soit sur le marché, soit en magasin.

Ainsi supposez des besoins généraux et urgents, et une quantité de produits restreinte, à peine suffisante ou insuffisante, pour leur donner satisfaction ; le prix de ces

produits, de ces marchandises sera élevé. C'est ce qui arrive souvent au marché, pour tous les objets de consommation. Supposez, au contraire, une grande quantité de produits et des besoins restreints, bornés, le prix en sera bas, d'autant plus bas que la quantité en sera plus grande. Telles sont les causes des mouvements de hausse et de baisse, des oscillations du marché, qui sont contenus d'ailleurs dans une certaine limite par cette conséquence inévitable, que le prix élevé des produits excite la production ou fait réduire les demandes des acheteurs, ce qui amène comme résultat une plus grande quantité réelle ou relative de choses sur le marché; la demande étant alors au-dessous de l'offre, le prix baisse. Le prix étant trop bas, au contraire, les producteurs, qui n'y trouvent pas la juste compensation de leurs sacrifices, et qui ne produisent pas pour le plaisir de produire, arrêtent leur production, et dès lors, les produits étant moins nombreux, moins offerts, les prix se relèvent. C'est par ces moyens, qui rétablissent l'équilibre sur le marché, entre les choses et leur prix cou-

rant, qu'un économiste anglais, Ricardo, expliquait et justifiait sa formule : que le prix courant des choses se règle par les frais de production.

Mais ces moyens de rétablir l'équilibre sur le marché ne sont pas toujours possibles. Lorsque le prix des choses est élevé, et que les acheteurs ne peuvent absolument pas restreindre leurs besoins et leur consommation, ou bien que les producteurs ne peuvent pas augmenter à volonté leur production et la quantité de leurs produits, ce qui arrive malheureusement pour les denrées de première nécessité, ce prix ne pourra baisser qu'autant qu'une circonstance heureuse amènera l'abondance. Lorsque au contraire le prix des choses est bas, les producteurs ne peuvent pas toujours arrêter la production, sous peine de perdre encore plus qu'ils ne le font, en vendant les choses moins qu'elles ne leur coûtent. Ainsi les propriétaires du sol ne pourraient s'empêcher de cultiver, sous prétexte que le blé est trop bon marché ; les industriels manufacturiers ne peuvent arrêter leurs machines, sous peine de laisser in-

actifs des capitaux considérables et d'en perdre les profits. Les circonstances qui ramènent l'équilibre ne peuvent donc pas toujours se produire, et dès lors il n'est pas exact de dire, avec Ricardo, que le prix des choses se règle par les frais de production.

N'y a-t-il donc aucun moyen d'arrêter ces oscillations du marché, de peser sur le prix, pour que la hausse ou la baisse ne soient pas trop funestes aux consommateurs ou aux producteurs? Si les prix sont trop élevés, il y a un moyen, moyen efficace, c'est d'ouvrir le marché à tous les producteurs, et les produits ne manqueront pas d'accourir; un prix élevé est le meilleur appel qu'on puisse leur faire. Mais il faut ne pas attendre le dernier moment, le moment de crise, pour ouvrir ce marché, lorsqu'il est fermé par les droits de douanes, car les produits ne peuvent être là, à point nommé, dans un jour. C'est une affaire de prévoyance de la part des gouvernements, prévoyance qui n'est pas toujours facile, et dont la meilleure consisterait probablement à avoir le marché toujours ouvert.

On sait qu'en France il existe une échelle des droits d'importation sur les grains étrangers, qui s'abaissent à mesure que le prix des grains du pays s'élève ; mais cela n'a pas suffi toujours, récemment même, pour nous préserver des premières atteintes de la disette. Au contraire, en certains pays, le marché restant ouvert, quoique le pays ne produise pas de grains, on n'a jamais eu à en souffrir.

La liberté, la concurrence des produits et des producteurs, voilà les seuls moyens non-seulement de faire baisser le prix des produits lorsqu'ils sont rares, mais encore de l'élever lorsque les produits sont trop abondants. L'échange des produits, s'opérant en effet librement, crée partout des débouchés qu'on s'efforcerait en vain d'ouvrir par d'autres voies (voy. *infra*, chap. II et V). Malheureusement les gouvernements et les peuples se sont quelquefois persuadé qu'il y en avait d'autres, et que l'intervention du pouvoir pouvait rétablir l'équilibre entre les produits et leur prix, baisser celui-ci lorsqu'il est trop élevé, et même le hausser

lorsqu'il est trop bas : erreur économique s'il en fut, et qui a toujours produit le résultat contraire à celui qu'on en attendait.

A différentes époques, les gouvernements, monarchique et populaire, ont essayé, dans des circonstances critiques, de peser sur le prix des denrées pour le faire baisser, et ont fait ce que l'on appelle des ordonnances ou des lois de maximum. Ainsi, en mars 1304, Philippe le Bel régla par une ordonnance le prix du blé, de l'orge, de l'avoine; ainsi encore, à un intervalle de près de cinq cents ans, la Convention nationale (en 1793) recourut au même moyen.

Mais qu'arriva-t-il? Les denrées furent à bon marché, comme le dit Saint-Just lui-même, mais elles devinrent rares. Les limites officielles imposées au prix courant arrêtèrent la production ou le transport des denrées sur le marché, et la rareté compensa et au delà la baisse des prix. Aussi, quelques semaines après, Philippe le Bel fut-il obligé de révoquer son ordonnance, et de permettre à chacun de *vendre son grain et de le donner pour tel prix, comme il en*

pourra avoir : ce sont les termes mêmes dont il se servit, et la Convention nationale ne tarda pas, de son côté, à révoquer sa loi, comme Philippe le Bel avait révoqué son ordonnance.

Que cette expérience du maximum, deux fois renouvelée avec les mêmes résultats, ne soit pas perdue, et que peuple ou gouvernement, désormais plus éclairés, n'aient plus confiance en de semblables moyens, qui, loin d'atténuer les effets désastreux des crises, ne font que les aggraver. L'État ne doit pas plus toucher au prix courant pour le faire hausser que pour le faire baisser; dans un cas, il fait fuir du marché les acheteurs, les consommateurs, comme dans l'autre il en fait fuir les producteurs.

Mais le pain, va-t-on me dire, et le tabac et la poudre, le pouvoir, l'autorité n'en fixe t-elle pas le prix? Oui, mais voici comment. L'autorité, devant assurer l'approvisionnement en grains des lieux où il y a agglomération de citoyens, a dû, en soumettant les boulangers à en avoir une certaine quantité, leur accorder, en quelque sorte, le monopole

de la fabrication et de la vente du pain; mais ce monopole accordé les plaçant en dehors des conditions de la liberté et de la concurrence, l'autorité a dû et pu régler le prix des produits proportionnellement au prix de la matière première. Pour les poudres et le tabac, c'est aussi un prix de monopole, l'État se réservant la fabrication de ces deux produits. L'un de ces monopoles, celui de la fabrication de la poudre, se justifie par la nature exceptionnelle de ce produit, et par les dangers que sa libre production et vente feraient courir tout à la fois à la sécurité et à l'ordre public; l'autre, celui du tabac, ne se justifie guère que par les gros revenus qu'il rapporte à l'État, environ 100 millions par an. Quant à la loi de *maximum* de l'argent, nous en parlerons plus tard et nous apprécierons ses dispositions (voy. la 2e partie, chap. III).

CHAPITRE II.

DU TRAVAIL ET DES TRAVAILLEURS.

Sommaire. — I. Du travail, sa nature; du travail de l'homme libre et de l'esclave. — II. Droit de travailler, droit au travail; liberté du travail et de l'industrie; ancien régime des corporations, ses avantages, ses inconvénients, régime nouveau, ses institutions complémentaires. — III. De la population; Malthus, son système, ses erreurs, remèdes à l'accroissement de la population, tableau de cet accroissement en France. — IV. Diverses classes de travailleurs: du savant, de l'entrepreneur, de l'ouvrier; utilité, nécessité de l'entrepreneur dans l'œuvre de la production. — V. Division du travail; professions diverses. — VI. Division du travail dans une même industrie: ses avantages, ses inconvénients. — VII. Diverses espèces de travaux ou d'industries; industrie agricole, manufacturière, commerciale; division naturelle des industries entre les nations.

I.

Le travail, dans l'ordre physique, est cette faculté naturelle qui appartient à

l'homme d'agir sur la matière, de l'approprier à son usage, à la satisfaction de ses besoins. Il ne comprend pas seulement l'action matérielle et immédiate des organes, mais encore l'action de l'intelligence, qui se combine toujours plus ou moins avec cette dernière dans le travail humain, même dans celui du manouvrier.

Jamais l'homme, quelque simple que soit son rôle, n'est une pure machine et ne saurait être considéré comme tel. Jamais dès lors on ne peut et on ne doit lui appliquer les règles de production applicables aux simples machines. Agent intelligent et libre, l'homme se meut et se dirige lui-même, et il sait qu'à lui seul appartient cette direction. Son moteur est sa volonté, et, sous peine d'être dénaturée, cette volonté doit être intelligente et libre. Contrariez, anéantissez cette volonté, remplacez-la par un autre mobile, faites que l'homme ne soit pas libre ; agissez non sur sa volonté, mais sur ses organes ; au lieu d'agir sur l'une par l'intérêt personnel, agissez sur les autres par le fouet du commandeur, et l'homme aura perdu sa no-

ble nature, comme son travail aura perdu la sienne. Mis au niveau du bœuf, du mulet, l'esclave, comme eux, moins bien qu'eux, accomplira sa tâche; car eux agissent, fonctionnent selon leur nature, tandis que, chez l'esclave, la liberté, l'intelligeuce, qui sont comprimées dans leur essort, loin de favoriser, contrarient son action productive.

C'est un fait incontestable aujourd'hui, que dans les travaux de l'esclave, l'intelligence n'intervient jamais, il n'est point inventif; il agit, mais comme le bœuf, le mulet; cette intelligence lui sert même à moins agir; il est indolent, ivrogne, dissolu; et, comme parfois sa noble nature se révolte contre son assimilation à la brute, elle fait naître et entretient chez lui le sentiment de la haine et de la vengeance.

Au contraire, laissez l'homme obéir aux seulcs inspirations de sa volonté, excitez cette volonté par l'appât d'une juste rémunération, assurez lui la jouissance et la libre disposition des fruits de son labeur pour lui et pour les siens, et, sous l'action de ce puis-

sant stimulant, il n'est pas d'effort qu'il ne fasse, pas de tâche qu'il n'accomplisse ; intelligence et organes agiront de concert, et vous pourrez alors reconnaître et admirer les merveilles de l'activité humaine.

Et qu'on ne croie pas que ce sont ici des conjectures ou de vaines déclamations. Les faits sont là ; ils prouvent que l'esclave ou le serf, l'homme privé de sa liberté, travaillant forcément et pour autrui, produit moins que l'homme travaillant librement et pour lui-même ou pour les siens. Voici ce que rapporte Storch, qui avait pu observer, en Russie, le travail de l'homme libre et le travail du serf. Le comte de Bernstorf, après avoir affranchi ses paysans, fit dresser des tableaux du produit de ses terres avant et depuis cette époque : avant l'affranchissement, on avait récolté en seigle le 3 triple, en orge le 4, en avoine le 2 $^2/_3$; après l'affranchissement, la terre rendait en seigle le 8 $^1/_2$, en orge le 9 $^1/_3$, en avoine le 8. Ainsi les produits avaient plus que doublé sous le régime de liberté. Un autre économiste (Schmalz) dit que deux journaliers du comté

de Middlesex fauchent en un jour autant de foin que six serfs russes, et il ajoute que, malgré la cherté des vivres en Angleterre, et leur bas prix en Russie, les frais sont pour le propriétaire anglais trois ou quatre fois moindres que pour le seigneur russe.

Quelques économistes, méconnaissant la nature de l'homme et le considérant trop comme une machine, avaient prétendu néanmoins que l'homme libre consomme plus, et par suite produit moins que l'esclave ; mais ils ont eux-mêmes reconnu et rétracté cette grande erreur.

Ainsi, pouvons-nous dire, l'économie politique, d'accord avec la philosophie et la religion, proclame avec elles que l'esclavage est contraire à la noble nature de l'homme, et qu'il est en contradiction non pas seulement avec les principes religieux et philosophiques, mais encore avec les principes économiques. « L'esclavage dénature l'homme, dit un économiste, qui mieux qu'un autre a compris et cherché à relever, dans son ouvrage, la dignité du travail humain ; car il lui enlève, avec la liberté, sa

qualité de travailleur; il en fait un cheval, un bœuf. »

Mais avant d'en arriver là, combien de siècles et de transformations dans l'humanité n'a-t-il pas fallu! Écoutez un de ces philosophes, les plus éclairés de la Grèce, de ce pays dont le nom est si cher à la liberté et à la civilisation : « C'est la nature même qui a créé l'esclavage... Or, il y a dans l'espèce humaine des individus aussi inférieurs aux autres que le corps l'est à l'âme, ou que la bête l'est à l'homme : ce sont ces êtres, propres aux seuls travaux du corps, et qui sont incapables de rien faire de plus parfait. Ces individus sont destinés, par la nature, à l'esclavage, parce qu'il n'y a rien de meilleur pour eux que d'obéir... *Existe-t-il donc, après tout, une si grande différence entre l'esclave et la bête? Leurs services se ressemblent, c'est par le corps seul qu'ils nous sont utiles*. Concluons donc de ces principes que la nature crée des hommes pour la liberté et d'autres pour l'esclavage; qu'il est utile, qu'il est juste

que l'esclave obéisse. » De tels principes froissent aujourd'hui nos sentiments d'homme, de citoyen et de chrétien, et cependant l'esclavage existait dans les pays les plus policés de l'Europe, chez ces peuples si jaloux de leur liberté, et le christianisme ne put radicalement le détruire, quoique son divin fondateur eût opposé aux principes de la philosophie humaine ceux de la philosophie divine, au dogme de l'esclavage et de l'inégalité entre les hommes, ceux de l'égalité, de la fraternité et de la liberté.

L'esclavage fut adouci, transformé, mais il ne disparut pas à la voix divine proclamant les droits de notre nature; l'esclave devint serf, il fut attaché au sol comme le bétail, au lieu de l'être à l'homme; mais le jour de l'émancipation arriva enfin pour lui, et avec le travailleur fut réhabilité le travail. C'est alors que naît cette science nouvelle, l'économie politique, dont le premier principe, le premier dogme est le travail humain, c'est-à-dire le travail libre.

Nous ne nions pas sans doute que les philosophes grecs n'aient entrevu quelques véri-

tés économiques, mais peut-on faire remonter une science à ceux qui en méconnaissaient le principe fondamental, en dénaturant l'homme et cette noble faculté, le travail, en les avilissant l'un et l'autre? Le christianisme, qui ne le sait? les a relevés, réhabilités tous les deux; mais, combien de gens qui repoussent, de toute l'énergie de leurs sentiments d'homme libre, les principes d'Aristote et de Xénophon, qui assimilent dans la pratique le travail de l'homme à celui d'une machine ou d'une bête de somme, et qui sont conduits par là à ne pas assez distinguer, dans l'œuvre de la production, le travailleur, de l'une ou de l'autre. Pour ceux-là, qui sont plus nombreux qu'on ne pense, répétons-le donc, l'homme ne saurait être considéré comme une machine, parce qu'il ne dépend pas de l'entrepreneur d'en diminuer ou d'en augmenter à son gré l'activité; il ne peut agir sur lui qu'en agissant sur sa volonté, et le meilleur, le plus efficace mobile est l'intérêt personnel.

Peut-être quelques-uns de ces utopistes qui font de *la science* avec le sentiment et

l'imagination nous accuseront-ils de méconnaître nous-mêmes la noble nature de l'homme en donnant l'intérêt pour principal mobile à son activité ? Que renferme donc ce sentiment de l'intérêt personnel ? Qu'on le décompose, et l'on y trouvera la conscience, qu'a tout homme, que les fruits de son labeur lui appartiennent, et qu'ils doivent être proportionnés à son œuvre, que ces fruits constituent pour lui les seuls moyens de soutenir et d'améliorer son existence physique et morale, et que, dès lors, il doit s'efforcer de les multiplier pour accroître ses jouissances morales et physiques. Qu'on ne s'y trompe donc pas, notre doctrine n'est pas celle de l'égoïsme, mais plutôt celle de la nature et du progrès ; et ceux-là vont contre l'une et contre l'autre qui veulent substituer à ce sentiment naturel, je ne sais trop quel sentiment factice, et qui ne craignent pas de bâtir là-dessus des systèmes, où la nature humaine est méconnue, sacrifiée, outragée, sous prétexte d'être relevée et réformée.

Cela dit, pour dissiper les illusions de

tous ceux que pourraient séduire quelques-unes de ces ntopies qui se sont produites daus ces derniers temps, revenons à cette pensée que nous exprimions, que l'homme, à la différence de la machiue que l'on fait mouvoir, ou du bœuf que l'on aiguillonne et que l'on dirige, est maître de son action, et que son activité est proportionnelle à son intérêt. Que les entrepreneurs ne perdent pas de vue cette vérité, et ils en recueilleront les fruits, en même temps qu'ils assureront aux travailleurs associés à leur œuvre une plus juste rémunération.

Le travailleur, avons-nous dit, ne saurait être considéré comme une bête de somme ou une machine, sous le rapport de l'activité; il ne doit pas l'être davantage, sous tout autre. On peut faire cesser l'action de la bête et de la machine, sans autre inconvénient que la perte ou la transformation de son capital. Il n'en est pas ainsi de l'homme, il faut qu'il travaille pour vivre, le travail est la condition nécessaire de son existence; arrêter son travail, c'est compromettre son existence. Reconnaissons-le :

le régime industriel, avec la division du travail et l'emploi des machines, a trop fait assimiler l'homme à une machine, à une manivelle que l'on emploie, que l'on remplace, que l'on supprime à volonté. Qu'il nous soit permis, au nom de l'économie politique, de protester ici contre cette fausse assimilation, qui peut avoir, qui a même trop souvent les plus funestes conséquences.

Que ceux qui veulent faire de nouvelles entreprises ou qui les ont déjà faites aient de plus justes idées du travail humain ; qu'ils se préoccupent un peu plus du sort présent et à venir de leurs ouvriers ; qu'ils n'entreprennent pas inconsidérément de ces immenses exploitations, dans la pensée que l'insuccès n'atteindra que leur capital ; qu'ils songent aussi aux milliers de travailleurs qu'ils associent à leur œuvre et, par conséquent, à ses succès, à ses revers ; qu'ils les mettent du moins, par les fondations des caisses de secours mutuels et de retraite auxquelles ils participeront tous, à l'abri de ces coups terribles, de ces crises, de ces accidents, qu'il ne dépend pas d'eux d'empê-

cher, mais que leur prévoyance peut adoucir. Le gouvernement peut ici, doit même, sans empiéter sur la liberté du travail et de l'industrie, si susceptible, si facile à blesser, éclairer, protéger les travailleurs, entrepreneurs et ouvriers. Plusieurs chefs d'entreprises importantes, comprenant leur devoir, ont pris l'initiative de ces fondations utiles, nécessaires même dans notre état de société; l'État les encourage de tous ses efforts, diverses lois ont été votées à ce sujet. Puissent ces exemples, ces encouragements, ces dispositions légales, rendre générale la pratique des caisses de prévoyance; puissent tous les travailleurs, patrons et ouvriers, ne pas en entraver, par des préventions fâcheuses ou par intérêt malentendu, l'application; et le devoir de l'assistance publique deviendra singulièrement facile à remplir pour l'État, c'est-à-dire pour nous tous.

II.

Le travail suppose, pour n'être pas déna-

turé, la liberté du travailleur, et la liberté du travailleur suppose, à son tour, la liberté du travail.

Par cela même que le travail est une nécessité de son existence, l'homme doit toujours être libre de travailler et de pourvoir, par le travail, à la satisfaction de ses besoins. Toutes les entraves que la loi mettrait à l'exercice de cette liberté, si elles n'étaient justifiées par l'intérêt social, seraient injustes et attentatoires au droit le plus sacré de l'homme, au *droit de travailler*.

Je dis le *droit de travailler,* qu'il faut bien se garder de confondre avec le *droit au travail.* L'un, le *droit de travailler,* n'impose en effet à la société aucune obligation positive: l'absence de toutes entraves, la liberté, lui suffit; l'autre, au contraire, le droit au travail, implique pour la société l'obligation de fournir à tous ses membres les moyens de travailler, et de s'assurer par le travail une juste rémunération. Or, autant la reconnaissance du droit de travailler, de la liberté du travail, car ce sont termes sy-

nonymes, est juste et facile, autant celle du droit au travail est injuste et impossible. Nous démontrerons plus loin cette injustice et cette impossibilité, en parlant du droit au crédit et de la consommation.

Quelque juste et nécessaire que soit la liberté du travail, elle ne fut pas toujours reconnue; loin de là. Le droit de travailler était jadis environné d'entraves de toute sorte : c'était, d'une part, l'apprentissage forcé, qui rendait le travail et la maîtrise inaccessibles au plus grand nombre des travailleurs, soit en limitant le nombre des apprentis, soit en prolongeant outre mesure la durée de l'apprentissage; c'était encore le compagnonage, puis le chef-d'œuvre dont l'appréciation laissée aux maîtres de chaque profession leur permettait de refuser un rival redoutable; c'étaient enfin les dépenses excessives qu'entraînait l'obtention de la maîtrise, frais de réception ou autres, qui formaient un obstacle insurmontable au travailleur pauvre. D'autre part, la division ou séparation officielle des professions enfermait chaque travailleur dans un genre

d'industrie, et ne lui permettait pas de passer d'un travail à un autre travail, ou de réunir plusieurs industries; ce passage, cette réunion fussent-ils nécessaires pour que le travailleur trouvât dans le travail les moyens de subvenir aux nécessités de son existence. Enfin c'étaient les règlements qui prescrivaient où, quand et comment chaque travailleur devait exercer son industrie.

Les règlements allaient même jusqu'à prescrire à chaque travailleur les procédés de fabrication qu'il devait suivre, les matières premières qu'il devait employer. Ainsi il était défendu aux filandiers de mêler le chanvre et le lin; aux fabricants de chandelles de mêler la graisse de bœuf et le suif de mouton, à ceux de bougies de mêler la vieille cire à la nouvelle.

La réglementation, on le voit, était complète, elle s'étendait aux plus petits détails; et, afin que ses prescriptions ne fussent pas enfreintes, de dures peines en atteignaient les violateurs.

Nous ne prétendons assurément pas que toutes ces restrictions, ces entraves, mises

au libre exercice du droit de travailler, l'eussent été, dans le principe, dans un but d'oppression et de tyrannie. Nous reconnaîtrons même qu'elles furent jadis utiles, nécessaires aux travailleurs et à l'industrie, alors que les uns, trop faibles pour se défendre contre l'oppression, durent s'associer, puis se mettre sous la protection royale; alors que l'autre, dans l'enfance encore, avait besoin de direction. Nous admettrons que le but de quelques-unes de ces prescriptions était louable, lorsque Étienne Boyleau constata ces règlements (dans le *Livre des Arts et Métiers*) au XIIIe siècle. Le grand roi Louis IX et son prévôt voulaient sans doute, comme l'a dit avec raison l'historien de l'économie politique, M. Blanqui, que *chacun fît seulement son métier, afin de le mieux faire et de ne tromper personne.* Le but que se proposa Colbert, dans ses règlements, fut louable aussi; et ces règlements contribuèrent singulièrement au progrès de l'industrie française. Mais la loi, pour prévenir la fraude, en indiquant elle-même les procédés de fabrication, n'empê-

chait-elle pas tout perfectionnement? En réprimant tout empiètement d'une profession sur le domaine de l'autre, ne proscrivait-elle pas par cela même toute invention qui exigeait le concours de plusieurs industries? Aussi, que de difficultés n'eurent pas à vaincre, avant de pouvoir les appliquer ou les fabriquer, les inventeurs de procédés ou de produits nouveaux? Amy-Argant, et Réveillon, l'inventeur des papiers peints, nous fournissent à ce sujet des exemples et des témoignages précieux.

Ces inconvénients, qui se révélaient à chaque pas que faisait l'industrie dans la voie du progrès, étaient inévitables. La direction de l'industrie, devenue inutile, s'était changée en oppression, en obstacle au progrès, et la protection des travailleurs par l'association avait dégénéré en tyrannie. Le droit de travailler, lui-même transformé en privilége, concédé et payé comme tel, n'appartenait qu'à un petit nombre de producteurs. N'ayant plus sa raison d'être, et ne produisant que des in-

convénients et des abus, ce régime ne pouvait subsister plus longtemps.

Turgot, disciple de Quesnay, le chef des physiocrates, essaya de le renverser et de mettre par là en pratique quelques-unes des maximes de ses maîtres concernant la liberté du commerce et de l'industrie. L'édit de 1776, œuvre de ce grand ministre, et qui a été appelé avec raison la charte d'affranchissement des classes laborieuses, contient dans son préambule des pensées si élevées et des principes si justes, que nous croyons devoir en reproduire ici un fragment: «Dieu, en donnant à l'homme des besoins, en lui rendant nécessaire la ressource du travail, a fait *du droit de travailler* (non pas du droit au travail bien entendu) la propriété de tout homme, et cette propriété est la première, la plus sacrée et la plus imprescriptible de toutes. Nous voulons, en conséquence, abroger ces institutions arbitraires qui ne permettent pas à l'indigent de vivre de son travail; qui éteignent l'émulation et l'industrie, et rendent inutiles les talents de ceux que les circon-

stances excluent d'une communauté; qui surchargent l'industrie d'un impôt énorme, onéreux aux sujets, sans fruit pour l'État; qui enfin, par la facilité qu'elles donnent aux membres d'une communauté de se liguer entre eux, de forcer les membres les plus pauvres de subir la loi des plus riches, deviennent un instrument de monopole et favorisent des mesures dont l'effet est de hausser, au delà de leur proportion naturelle, les denrées le plus nécessaires à la subsistance du peuple. » La liberté d'industrie, proclamée par Turgot dans cet édit, quelque nécessaire qu'elle fût à cette époque, ne put être réalisée, trop d'intérêts s'y opposaient. L'édit fut révoqué quelques mois après sa promulgation, et la liberté ne fut définitivement inaugurée, comme principe et base du régime industriel, que par le décret du 2 mars 1791, qui ne soumit ceux qui voudraient exercer une profession, art ou métier, qu'à la condition de prendre une patente.

Depuis lors la liberté et la concurrence sont passées dans nos mœurs et dans nos

lois avec leurs avantages et leurs inconvénients. C'est par elles qu'ont pu se réaliser les merveilleuses applications des forces de la nature à la production, comme toutes les inventions utiles ; c'est par elles que les produits, plus parfaits, plus abondants et à meilleur marché, ce que nous expliquerons en parlant des machines, se répandent dans toutes les classes de la société et les font toutes participer au bien-être et à l'aisance qui croissent chaque jour ; c'est par elles, enfin, que le progrès s'accomplit. Mais le progrès ne s'accomplit pas toujours sans douleur, l'impulsion donnée à la production nuit à quelques-uns si elle profite à tous.

Aussi, frappés de ses fâcheux effets, par rapport à certains travailleurs ou entrepreneurs, sans faire attention aux autres, quelques économistes ont-ils rêvé le rétablissement des anciennes maîtrises ou corporations, oubliant tout à la fois et la dure condition du travailleur ouvrier sous ce régime, et les obstacles que cette organisation apportait et que toute organisation semblable devra apporter au progrès.

Que l'on considère quelle eût été aujourd'hui la condition des travailleurs sous ce régime, avec l'accroissement de la population. Sans doute il y a quelque chose à faire pour compléter notre régime nouveau, mais il ne peut y avoir à rétablir d'anciens abus, à ressusciter un système qui convenait parfaitement à l'état social et industriel de cette époque, où le travail et le travailleur avaient besoin de protection et de direction; et où l'industrie ne consistait guère que dans ce que l'on nomme encore les arts et métiers, les petites industries, le petit commerce ou négoce avec leurs débouchés locaux, mais qui ne saurait être applicable aux travailleurs et à l'industrie de notre temps, avec les immenses capitaux qu'ils mettent en action et les masses de produits qui vont chercher des débouchés dans toutes les parties du globe.

L'éducation professionnelle, l'établissement des caisses de secours mutuels et de retraite, telles sont les institutions complémentaires qui, avec quelques autres, sont possibles et désirables aujourd'hui, et que

nous promet l'article 13 de notre Constitution nouvelle. Mais l'apprentissage, tel qu'il existait autrefois, avec ses conditions inflexibles et ridicules; mais la division officielle du travail et des professions, la réglementation des procédés et le monopole qui en est la conséquence forcée, ces obstacles infranchissables aux talents et au progrès, qui oserait les réclamer ouvertement? On les décore, il est vrai, d'un nom nouveau; ce ne sont plus, à les entendre, des corporations, ce sont des associations; mais les corporations commencèrent aussi par être des associations inoffensives, et l'on sait ce qu'elles devinrent plus tard. «La source du mal, disait Turgot, en parlant de ce régime, est dans la faculté même accordée aux artisans d'un même métier de s'assembler et de se réunir en communauté.» N'oublions pas ces paroles du grand économiste, qui le premier proclama la liberté du travail.

III.

La question du travail et des travailleurs ne serait examinée que d'une manière fort incomplète si nous négligions ici un de ses éléments principaux : LA POPULATION. C'est surtout, en effet, dans la classe des travailleurs que se fait remarquer cette croissance de la population, qui vient ajouter à la difficulté du problème du travail. Les classes aisées, propriétaires ou capitalistes, par un motif ou par un autre, ont moins d'enfants que les travailleurs, que les ouvriers surtout.

Les économistes et les législateurs avaient fort négligé, malgré son importance, la question de la population dans ses rapports avec les subsistances. Malthus, le premier, poussa, vers la fin du siècle dernier, le cri d'alarme, et, comme tous les premiers explorateurs, exagéra les dangers de la découverte qu'il venait de faire. Voici comment cet économiste, dont le nom est devenu célèbre dans la science, fut amené à poser le problème.

Godwin, dans son pamphlet sur la *justice politique,* attribuait tout le mal dont souffre la société aux institutions sociales et aux mauvais gouvernements. Malthus voulut défendre ces institutions et les gouvernements contre ce reproche, et il attribua ce mal à la nature. Il établit dans son *Essai sur le principe de la population,* que tandis que la population croît dans une proportion géométrique, c'est-à-dire 1, 2, 4, 8, 16, les subsistauces n'augmentent que dans une pro gression arithmétique, ainsi 1, 2, 3, 4, 5. Au troisième terme de la progression, il y a déjà excès de la population sur les subsistances. Malthus établissait encore que la population pouvait doubler en vingt-cinq ans, ce qui est en effet arrivé dans l'Amérique du Nord.

Mais de tels faits ne sont-ils pas exceptionnels, et les calculs de Malthus ne sont-ils pas arbitraires ? Que l'on considère les vieilles sociétés du continent, rien de pareil ne s'y passe assurément ; les populations croissent, mais non dans la proportion indiquée par Malthus. Il est vrai que Malthus recon-

naît que des obstacles s'opposent au développement complet de la population : ce sont, d'une part, les guerres, disettes, famines, fléaux de tout genre ; de l'autre, les passions et la prudence humaine.

Nonobstant ces obstacles, Malthus maintient son principe avec ses effrayantes conséquences, et, en présence de l'univers tout entier, affamé dans un avenir prochain, il veut qu'on porte remède à ce mal terrible, auprès duquel, selon lui, et avec raison, les autres maux ne sont rien. Les remèdes qu'il propose sont des mariages tardifs et la suppression complète de tout encouragement direct ou indirect à l'accroissement de la population. Par cette suppression, sont atteints tous les établissements de bienfaisance que le christianisme a inspirés et fondés : hospices d'enfants trouvés, hôpitaux, hospices de vieillards et d'infirmes, institutions charitables, tout cela supprimé, afin que l'homme, ne comptant plus que sur lui-même, et non sur la société, pour fournir du pain à ses enfants, soit plus réservé en leur donnant la vie.

Malthus avait sous les yeux et voyait fonctionner la taxe des pauvres avec tous ses abus, il voyait aussi les affreux ravages de la mort dans les hospices d'enfants trouvés. A Dublin, de 1791 à 1797, sur 12,785 il en mourut 12,561 ! Mais on ne saurait le justifier d'avoir écrit ces lignes qui ont depuis servi à tant de récriminations contre l'économie politique, comme si elle était renfermée tout entière dans les principes et les doctrines de Malthus : « Un homme qui naît dans un monde déjà occupé, si sa famille n'a pas le moyen de le nourrir ou si la société n'a pas besoin de son travail, cet homme n'a pas le moindre droit à réclamer une partie quelconque de nourriture, et il est réellement de trop sur la terre. Au grand banquet de la nature, il n'y a point de couvert mis pour lui. La nature lui commande de s'en aller, et elle ne tarde pas à mettre elle-même cet ordre à exécution. » Il en a d'ailleurs fait justice lui-même en supprimant ce passage dans les nouvelles éditions de son *Essai*, comme il a reconnu l'exagération de ses principes sur la croissance de

la population et de leurs conséquences : « Il est très-probable, disait-il, qu'ayant trouvé l'arc trop courbé d'un côté, j'ai été porté à le trop courber de l'autre, dans la vue de le rendre droit. »

Mais en faisant la part de l'exagération, et en laissant de côté la progression géométrique et la progression arithmétique, comme n'étant pas suffisamment justifiées, il est toujours incontestable que l'accroissement de la population doit être, à un moment donné, plus rapide que celui des subsistances. D'où cette double conséquence que les vivres deviennent plus rares et plus chers d'une part, et que les salaires diminuent de l'autre par la concurrence des travailleurs. Comment obvier à ce double mal ? Non pas sans doute en supprimant l'assistance publique sous toutes ses formes, que notre Constitution élève à la hauteur d'un devoir constitutionnel et social, mais en conseillant au travailleur la prudence dans le mariage ; qu'il ne se marie pas sans avoir les moyens probables, sinon certains, de subvenir aux besoins de ceux à

qui il donnera la vie. Ce sont là les conseils de la prudence et de la vraie philanthropie; ils ne peuvent aller jusqu'à priver le malheureux des douces joies de la famille.

Le développement de l'industrie agricole qui, plus que toute autre, doit être encouragée chez nous, parce qu'elle convient le mieux à notre pays et qu'elle offre moins d'inconvénients que l'industrie manufacturière, poussée à l'excès, est aussi le meilleur remède, le plus efficace. Une meilleure culture, et elle est possible, nous le prouverons plus tard, la fondation de colonies agricoles, atténueront, si elles nc le font entièrement disparaître, ce mal terrible dont nous sommes loin, d'ailleurs, s'il faut en croire les statisticiens, de sentir les atteintes.

Pour donner une idée de l'accroissement de la population en France, nous terminerons ce chapitre par la reproduction des résultats des divers recensements faits depuis 1772. — En 1772, la population de la France était de 22,672,000 ; en 1784, dc 24,800,000 ; en 1801, de 27,349,000 ; en 1821, de 30,461,000 ; en 1826, de

31,856,000 ; en 1831, de 32,569,000 ; en 1836, de 33,546,000 ; en 1841, de 34,230,000 ; en 1846 de 35,400,486... D'un autre côté, la durée de la vie moyenne, d'après les calculs des meilleurs statisticiens, a augmenté depuis 1772 de plus de seize ans. Elle était à la première époque de vingt-quatre ans six mois, elle est aujourd'hui de plus de quarante ans. Or, malgré ce double accroissement de la population et de la durée de la vie, la portion de subsistances revenant à chaque individu, en France, loin de diminuer augmenterait, d'après M. Moreau de Jonnès. Ainsi la production agricole qui, en 1760, n'attribuait à chaque habitant que 450 litres de grains lui en fournit aujourd'hui 541, et la population s'est augmentée d'une époque à l'autre, en quatre-vingt-six ans, de 13 millions, ce qui doit nous rassurer contre des craintes exagérées, mais ne nous dispense pas de la prudence en songeant à l'avenir.

IV.

On distingue, en économie politique, trois classes de travailleurs qui toutes interviennent dans l'œuvre de la production : celles des savants, des entrepreneurs et des ouvriers ; les premiers qui inventent les procédés, les seconds qui en préparent l'application par l'association du travail et du capital, les troisièmes qui les exécutent.

Il importe beaucoup d'avoir des notions justes sur le rôle de chacune de ces classes dans la production, mais surtout sur celui des entrepreneurs ; car de fausses idées en cette matière, et elles sont malheureusement trop répandues de nos jours, peuvent produire les plus funestes conséquences ; ce sont elles qui font naître et qui entretiennent ces déplorables sentiments de défiance, de haine et d'envie parmi les travailleurs, et qui produisent ces grèves, ces coalitions, ces insurrections, si fatales au travail et à l'industrie.

Parmi ces erreurs, il n'en est pas de plus

accréditées aujourd'hui parmi les ouvriers que celles qui concernent les fonctions des entrepreneurs. N'avons-nous pas entendu récemment un de ceux qui se disent leurs représentants, les défenseurs de leurs intérêts, déclarer que les entrepreneurs sont des agents inutiles, vivant aux dépens de l'ouvrier, du véritable, du seul travailleur, s'engraissant de ses sueurs? Ce qui accuse une profonde et dangereuse ignorance de leurs fonctions, et nous oblige par cela même à les expliquer avec détail.

L'entrepreneur, comme son nom l'indique, est celui qui crée l'entreprise, qui en prépare et en combine les éléments, c'est-à-dire qui fournit, ou du moins trouve les capitaux nécessaires à son exploitation, choisit les travailleurs, associe le travail au capital, et les dirige l'un et l'autre de la manière la plus utile, et pour le profit commun; c'est lui enfin qui prépare et assure des débouchés pour les produits. Combiner, diriger l'entreprise, en assurer les résultats : telles sont les fonctions de l'entrepre-

neur. Aussi l'a-t-on appelé avec raison la cheville ouvrière de la production.

On voit par ce simple exposé combien sont multiples les fonctions de l'entrepreneur ; elles supposent des connaissances spéciales, mais surtout le talent des affaires. Qu'est-il besoin de justifier maintenant le titre de travailleur, que nous lui avons donné avec tous les économistes ? Le travail ne consiste pas seulement dans l'action matérielle qui modifie, qui transforme la matière, et celui qui dirige travaille aussi bien que celui qui exécute. Nous nous occuperons ailleurs de la fixation du salaire de l'entrepreneur.

L'entrepreneur est nécessaire pour l'organisation et la direction de l'entreprise ; il l'est encore comme intermédiaire du travail et du capital. Le capital ne s'associe pas en effet au travail sans garantie ; et les ouvriers ne possédant rien, vivant des fruits de leur travail, n'offrent pas au capital des garanties pécuniaires suffisantes. Il faut donc un intermédiaire qui, d'une part, offre des garanties à ce capital, et qui, de l'autre,

assure aux ouvriers leur salaire. Cet intermédiaire du travail et du capital qui les associe l'un à l'autre, et qui est responsable vis-à-vis de tous les deux, c'est l'entrepreneur. Tant donc qu'on ne pourra pas se passer de capital, on ne pourra pas non plus se passer d'entrepreneur.

L'entrepreneur est encore l'intermédiaire indispensable, dans bien des cas, des travailleurs et des consommateurs. Dans plusieurs cas, en effet, le producteur est responsable, vis-à-vis du consommateur, de la bonté de ses produits. Ainsi le maçon et le charpentier sont responsables de la solidité de leurs travaux; mais sur qui retombera cette responsabilité? sur les ouvriers? Mais elle sera illusoire; les ouvriers n'offrent pas plus de garantie au consommateur qu'au capitaliste; un intermédiaire leur est donc nécessaire aussi bien à l'égard du premier qu'à l'égard du second. Sans lui; les capitalistes ne donneront pas leurs capitaux; les consommateurs ne commanderont pas des travaux aux simples travailleurs, aux ouvriers.

Je sais bien ce que répondront les adversaires des entrepreneurs : en admettant, diront-ils, que les capitalistes ne confient pas leurs capitaux aux travailleurs, que les propriétaires ne leur commandent pas de travaux ; l'État, cette providence des socialistes, n'est-il pas là pour leur fournir capitaux et travail ? Mais l'État n'a pas de capitaux à lui, il ne peut en obtenir des citoyens qu'au moyen des impôts ; or, l'État aurait-il le droit d'enlever des capitaux aux uns pour les donner aux autres ? mais en admettant qu'il eût ce droit, devrait-il être moins prudent, exiger moins de garanties que le capitaliste, par cela seul qu'il dispose de la fortune des contribuables, tandis que le capitaliste dispose de ses propres biens ? Qu'est-il besoin d'ajouter que pour les travaux publics il en est comme des capitaux, et que l'État ne saurait renoncer à toute garantie sérieuse, sous prétexte d'aider, de favoriser d'une manière spéciale les ouvriers, les simples travailleurs. L'entrepreneur n'est donc pas inutile, il est nécessaire ; à moins toutefois que l'État, absorbant

tout, dirigeant tout, ne fut à la fois bailleur de fonds et entrepreneur ; à moins que le communisme, puisqu'il faut l'appeler par son nom, ne réalisât ses théories, d'où dérivent évidemment toutes ces fausses doctrines répandues contre les entrepreneurs, et en faveur des associations ouvrières.

Quoiqu'on distingue trois classes de travailleurs, les fonctions de chacune d'elles ne sont pas toujours exercées séparément ; souvent, en une seule personne, sont réunies les fonctions de deux ou de trois. Le savant peut appliquer lui-même sa découverte, être entrepreneur; il en est ainsi dans les professions qui tiennent un milieu entre les professions savantes et l'industrie. L'entrepreneur peut être aussi en même temps ouvrier. C'est ce qui a lieu ordinairement dans les petites industries, celles des artisans. Le maître maçon, le menuisier, le serrurier, le fermier ou le petit propriétaire, sont à la fois entrepreneur et ouvrier, quelquefois même ils remplissent les fonctions du savant, de l'architecte ou de l'agronome. Mais, dans les grandes in-

dustries, ces classes sont distinctes; vous y trouvez l'architecte, le savant, puis le maître maçon, charpentier, menuisier ou entrepreneur, enfin les ouvriers de ces diverses professions. Dans les manufactures, vous trouvez encore le savant, l'entrepreneur ou manufacturier, et les ouvriers; et, parmi ces derniers mêmes, il y a divers degrés, le contre-maître, le simple ouvrier. Ce qui nous amène à parler de la division du travail entre les divers producteurs, savants, entrepreneurs, ouvriers, et de leur influence sur la production et sur les travailleurs.

V.

Chaque homme, dans les sociétés civilisées, ne produit pas tous les objets qu'il consomme et ne consomme pas tous les objets qu'il produit, nous l'avons vu; sa production est bornée à certains objets seulement, qu'il consomme ou qu'il ne consomme pas, peu importe. Ainsi, l'un fait des habits, l'autre des souliers, un troisième fait du pain, un quatrième les meubles qui garnis-

sent notre demeure, un cinquième bâtit cette demeure même..... ainsi chacun a sa profession, chacun se livre à un genre de travail particulier, et les travaux sont divisés, suivant leur espèce, entre les hommes. Puis, par l'échange de ces propres produits avec ceux d'autrui, chaque travailleur, quoique ne produisant qu'un seul objet, se trouve à même d'avoir tous les autres objets que produisent les autres travailleurs.

A mesure que les besoins augmentent et se multiplient, les produits augmentent et se multiplient aussi, et comme à chacun d'eux ou à un petit nombre d'entre eux correspond un certain genre de travail, les travaux sont d'autant plus divisés que les besoins et les objets destinés à les satisfaire sont plus variés et plus nombreux. Voyez, pour vous en convaincre, toutes les professions qui existent dans une grande ville; dans une même industrie ou un même négoce, il en existe plusieurs : celui-ci ne vend que du sucre, celui-là des cafés, cet autre des thés..... toutes choses et bien d'autres encore qu'on trouve chez l'épicier des pe-

tites villes et surtout des villages, où la consommation plus restreinte ne permet pas une aussi grande division ; s'il ne vendait qu'un seul genre de produits, il ne ferait pas même ses frais. Je pourrais, à l'appui de ces observations, citer un grand nombre d'exemples, mais ils se présentent si naturellement à l'esprit que je laisse à chacun le soin de les trouver.

Si, du plus haut degré de civilisation et de division du travail, nous descendons au plus bas, à celui du sauvage, nous ne retrouverons plus de trace de cette division. Dans les peuplades sauvages, chacun est à la fois chargé de pourvoir à sa subsistance, de coudre ses vêtements, de construire sa hutte, de se défendre ; il est vrai que les besoins étant simples et peu nombreux, il n'est pas difficile à chacun de satisfaire à tous. Mais ces besoins croissant, se diversifiant à mesure que l'homme avance dans la civilisation, il n'eût pas été possible à chacun de le faire.

La division du travail est ainsi née et

s'est développée avec les besoins et les produits ; les philosophes grecs, ceux-là même qui avaient de si fausses idées de la nature de l'homme et du travail humain, l'ont entrevue, ont proclamé sa nécessité, et indiqué quelques-uns de ses avantages. Il est temps d'expliquer en quoi ces avantages consistent.

La division du travail et des fonctions est utile en ce que le travailleur occupé sans cesse des mêmes travaux devient plus habile, il les exécute plus vite et mieux, il produit plus. Smith cite à ce sujet l'exemple d'un forgeron non habitué à faire des clous et qui en fait deux cents ou trois cents par jour au plus et les fait mal. Il lui compare ensuite un autre forgeron accoutumé à en faire, mais qui ne fait pas de ce genre de travail sa profession exclusive, il peut fabriquer huit cents ou mille clous. Tandis que des jeunes gens au-dessous de vingt ans, qui ne font que cela, en produisent jusqu'à deux mille cinq cents, sans machines bien entendu.

VI.

La division du travail existe non-seulement entre les diverses professions, mais encore, dans la même profession, entre les diverses fonctions, et, dans un cas, comme dans l'autre, elle favorise singulièrement la production. Voici un exemple que nous empruntons à Adam Smith, qui le premier a mis en lumière, s'il n'a découvert, cette loi de la production industrielle. Dans la fabrication des épingles, dix ouvriers, entre lesquels sont divisées les diverses opérations de cette fabrication, en produisent par jour 48,000 ou 4,800 chacun. Si un seul ouvrier devait faire ces diverses opérations, dresser le fil, le couper, faire la pointe, former la tête, blanchir, il aurait de la peine à en achever une vingtaine. Par cette division, le travail est rendu plus facile, la tâche simplifiée est à la portée de tous : ainsi, dans la fabrication des aiguilles, ce sont des enfants qui les marquent, les percent avec une merveilleuse rapidité.

Malgré ces avantages incontestables, on a fait à cette loi, tant vantée par les économistes, quelques reproches qui ne sont pas dénués de fondement. On lui a reproché en simplifiant la tâche du travailleur de le réduire au rôle de simple manivelle, et de permettre ainsi de le remplacer avec la plus grande facilité. Ceci est incontestable, à ce point que, comme nous l'avons vu dans l'exemple des aiguilles, ce sont des enfants qui accomplissent la fonction la plus délicate. La tâche est tellement simplifiée que les enfants font concurrence à leurs pères et avec d'autant plus d'avantage que, leur salaire étant moindre, les entrepreneurs les emploient plus volontiers.

La stricte exécution de la loi sur le travail des enfants dans les manufactures, à laquelle même de sages modifications devraient être apportées, préviendrait ou atténuerait du moins les graves inconvénients d'un travail prématuré pour les enfants et pour les parents eux-mêmes. C'est à la loi sans doute, quelque difficile que soit son action en de telles matières, à écarter par de

sages prescriptions de semblables dangers; mais il appartient aux parents de ne pas la rendre, par ignorance ou par mauvais vouloir, impuissante.

La division du travail, en simplifiant la tâche de l'homme, conduit à l'emploi des machines, qui la simplifie encore davantage et en aggrave les inconvénients, mais qui aussi en augmente les avantages par rapport à la production. En parlant de l'industrie manufacturière, nous traiterons plus au long la question des machines. Un mot seulement pour répondre à ceux qui ne trouvent rien à déplorer, comme à ceux qui ne trouvent qu'à blâmer dans le régime manufacturier.

Si grands que soient les avantages de la division du travail et de l'emploi des machines, par rapport à la production et à la consommation, il faut reconnaître que des produits à bon marché ne suffiraient pas pour améliorer le sort du travailleur; il faut encore que son salaire ne soit pas tellement réduit qu'il ne puisse se les procurer; car jamais nous n'arriverons sans doute à cet

heureux état, serait-il heureux? où l'homme pourrait jouir sans travailler, les machines travaillant pour lui, comme jadis les esclaves travaillaient pour faire de doux loisirs aux citoyens.

La division du travail, l'emploi des machines, sont, d'un autre côté, les conséquences inévitables, forcées, du progrès, et il n'est pas plus possible de supprimer les unes que d'arrêter l'autre. Il est à remarquer d'ailleurs que l'influence de la division du travail et des machines n'est pas la même dans tous les genres de travaux : sensible, prépondérante, dans l'industrie manufacturière, elle est à peu près nulle dans l'industrie agricole.

VII.

La science a divisé le travail de l'homme agissant sur la matière, selon son mode d'action ou selon la matière sur laquelle il agit. Ainsi, on le divise : en travail ou INDUSTRIE AGRICOLE (le mot *industrie* exprimant l'action de l'homme sur la matière), qui comprend

tous les travaux qui s'appliquent aux produits de la terre, c'est-à-dire, outre les travaux de l'agriculture, ceux de la chasse, de la pêche, de l'extraction des minerais...; INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE, qui comprend les travaux qui ont pour objet les combinaisons, transformations ou modifications quelconques de la matière ; INDUSTRIE COMMERCIALE, qui comprend les travaux de transport, d'achat, de revente, de mise à la portée du consommateur sans changement sensible de forme. Quelques économistes ont simplifié cette division, en réduisant le travail à l'industrie *fabricante*, qui s'applique au changement de forme, et à l'industrie *commerçante*, qui s'applique au changement de lieu. D'autres ont ajouté aux trois premières classes de travaux ou d'industries une quatrième, *l'industrie immatérielle*, qui comprend toutes les professions libérales.

Chaque pays a un genre d'industrie qui lui est propre et qui dépend des richesses naturelles de son sol ou de sa position géographique. La France est surtout agricole, l'Angleterre manufacturière, la Hol-

lande commerçante. Ainsi la nature a divisé les travaux entre les nations, comme entre les individus; division d'où découle pour les unes et pour les autres la nécessité de l'échange. Heureuses les nations qui savent accepter le lot que leur attribua la nature et qui, dans leur imprévoyance, malgré leur infériorité naturelle, ne veulent pas se livrer à tous les genres de travaux, cumuler toutes les industries !

Malheureusement, parmi beaucoup d'entre elles, c'est un préjugé de vouloir tout produire, au lieu de l'échanger ; elles sont en cela semblables à l'homme qui, au lieu de se livrer à un seul genre de travail pour se procurer, par l'échange de ses propres produits, ceux des autres travailleurs, voudrait faire à lui seul tous les travaux, exercer toutes les industries, tout produire enfin ce qu'il doit consommer, croyant par là mieux se suffire à lui-même que s'il échangeait.

Que le cordonnier, par exemple, au lieu de faire et de vendre ses souliers seulement pour acheter des meubles, des habits, du blé, du pain, louer ou faire construire sa

demeure, ne voulût confectionner que ses seules chaussures et celles de sa famille, et puis fabriquer ses meubles, coudre ses habits, récolter son blé, le moudre, cuire son pain, construire sa demeure, exercer enfin toutes les professions dont les produits sont indispensables à son existence, afin de ne rien devoir qu'à lui-même, qu'arriverait-il ? C'est que cet individu serait le plus mal vêtu, le plus mal nourri, le plus mal logé et le plus mal chaussé, en supposant encore qu'il pût suffire à tous ses besoins; tandis qu'en ne faisant et en ne vendant que des souliers, il eût pu avoir des vêtements, une nourriture, une demeure convenables. Eh bien! ce qui arriverait à ce cordonnier, à cet individu, arrive à bien des nations. Elles méconnaissent les voies de la Providence qui, en donnant à chacune les mêmes besoins et des richesses, des produits différents, a rendu nécessaire entre elles l'existence d'un lien, de rapports suivis, de l'échange enfin, et elles se privent, en voulant fabriquer elles-mêmes, de produits supérieurs et à meilleur marché.

Au lieu de s'appliquer à détruire ces fâcheux préjugés, les gouvernements s'en inspirent; ils encouragent, ils protégent l'établissement d'industries nouvelles, destinées à faire concurrence, par leurs produits, aux produits étrangers, sans trop s'enquérir si cette concurrence peut se faire daus des conditions favorables, si elle n'aura pas lieu au préjudice des consommateurs nationaux et même d'autres producteurs nationaux auxquels, par les mêmes sentiments, les nations rivales opposeront leurs produits ou dont elles entraveront l'échauge sur leurs marchés par de préteudus droits protecteurs. C'est ainsi que l'industrie agricole souffre de la protection accordée à l'industrie manufacturière.

Ceci soit dit pour détruire ce préjugé funeste à la production et qui se trouve dans la bouche de tant de gens : pour ceci, pour cela, *nous sommes tributaires* de l'Angleterre, de la Belgique, de l'Amérique... Comme si lorsque deux producteurs échangent leurs produits, l'un était tributaire de l'autre. Supposez que nous reçussions en

France les cotonnades, les fers d'Angleterre, l'Angleterre recevrait les vins de France : de ces deux nations quelle serait celle qui payerait tribut à l'autre? aucune ou toutes les deux.

Qu'on ne pense pas d'ailleurs que cette protection de certaines industries ait toujours pour principe une sage prévoyance ; les pays commerciaux, comme la Hollande, qui ne vivent en quelque sorte que d'échanges, sont mieux pourvus, mieux approvisionnés que les autres; jamais, malgré l'exiguïté de leur territoire, disette de produits ou famine, qui ont quelquefois atteint des pays agricoles, nous ne le savons que trop, ne s'y sont fait sentir. Tâchons donc de déraciner ces préjugés funestes qui, du peuple, réagissent sur les gouvernements, et qui n'ont pas pour excuse, comme on se l'imagine, le sentiment national, c'est-à-dire l'amour de la gloire et du bonheur de son pays ; mais qui ont pour principe une erreur économique passée du gouvernement au peuple, et dont le premier ne s'est pas tout à fait affranchi. Nous l'exposerons et nous la

combattrons en parlant de l'industrie commerciale et du commerce, où sera complété ce que nous avons dit ici de l'échange...

L'industrie agricole doit avoir le pas dans notre exposé sur l'industrie manufacturière et sur l'industrie commerciale, par plusieurs raisons, parce qu'elle est la plus ancienne, la plus importante, mais surtout parce qu'elle est la plus française. La France est principalement agricole : sur dix milliards de revenu brut, l'agriculture en donne plus de six, et sur une population de trente-cinq millions cinq cent mille habitants, elle compte une population de *vingt millions* d'agriculteurs. Commençons par l'industrie agricole.

CHAPITRE III.

DE L'INDUSTRIE AGRICOLE.

SOMMAIRE. — I. Propriété foncière, sa nature, son origine. — II. De la force productive du sol; capitaux agricoles. — III. Grande et petite propriété; division de la propriété en France; diverses classes de propriétés et de propriétaires. — IV. Petite propriété, grande culture; associations agricoles: leur possibilité, leurs avantages; avantages de la petite propriété; *faire valoir*. — V. Des divers modes d'exploitation agricole : faire valoir; métayage, fermage. — VI. Différences entre l'industrie agricole et les autres industries; condition des travailleurs agricoles.

I.

Le travail de l'homme appliqué à la culture de la terre, comme tout travail productif, exige l'emploi de capitaux sans le secours desquels la production serait impossible. La terre elle-même peut être considérée comme un capital, lorsqu'elle a été mise en culture; sans être, en effet, quant à

elle-même, le produit du travail, elle l'est du moins, quant à sa qualité ; elle ne produit pas par la vertu seule de sa nature ; elle ne produit, nous l'avons déjà longuement expliqué au commencement de ce livre, qu'au moyen de travail et de capitaux. Elle peut dès lors être considérée comme un produit.

Mais si la terre cultivée est un produit du travail, rien ne paraît plus juste que son appropriation, que la propriété. Que dirait-on, en effet, d'un homme qui, après qu'un autre a mis un outil à même de fonctionner, sous prétexte que le bois ou le fer dont il se compose a été fourni par la nature, sous prétexte encore que par un assez long usage, celui qui l'a fabriqué a pu se dédommager des peines et soins qu'il a pris pour couper l'un, extraire l'autre, viendrait s'en emparer ? Tout le monde crierait à l'injustice. Cet instrument, outil, machine, que j'ai confectionné est à moi, dira le fabricant ; c'est à lui, dira-t-on de toutes parts et avec raison. Mais alors pourquoi la terre cultivée par l'agriculteur ne serait-elle pas à lui ? Sans

doute, la nature en a fourni la matière, comme elle a fourni celle de l'instrument et de l'outil ; mais c'est le travail qui lui a donné sa valeur, sa force productive.

Qu'importe maintenant que l'on nous dise : Mais ça été une usurpation dans le principe ? Non, celui qui le premier fit jaillir l'épi du sein de la terre, après l'avoir creusée, fouillée de ses mains, arrosée, fécondée de ses sueurs, et l'appropria ainsi à la satisfaction de ses besoins ; non, celui-là ne fut pas un usurpateur, pas plus que celui qui s'empara de ce morceau de bois et de fer pour en faire une bêche ou une charrue. Les sauvages eux-mêmes, ces enfauts de la nature, ne le considèrent pas comme tel, ils lui abandonnent volontiers un coin de terre pour le cultiver, et ne lui en disputent pas les fruits. Les anciens peuples de la Grèce mettaient au nombre de leurs dieux ceux qui leur avaient enseigné quelque nouveau genre de culture. Ne vous laissez donc pas séduire par les faux raisonnements de ces hommes qui, en dépit de la justice et de la raison générale, vous crient à l'usurpation, pour dé-

guiser l'injustice de leurs systèmes; comme si la terre, ainsi que le paradis terrestre, fût sortie toute cultivée des mains du Créateur, et que les plus forts et les plus habiles se la fussent partagée au détriment des autres. Les choses ne se sont pas ainsi passées, vous le savez: celui qui, le premier, s'en empara, l'avait cultivée; l'occupation fut une conséquence de la culture, c'est-à-dire de son travail, de ses sacrifices. Ne dites donc plus que la terre fut usurpée, et, sous ce prétexte, ne demandez pas des partages injustes, car vous demanderiez de partager le fruit du travail d'autrui. Eût-elle été usurpée à une certaine époque, combien de fois n'a-t-elle pas été échangée depuis contre les fruits du travail, et combien de fois n'aurait pas été purgé, par cet échange, le vice primitif de son origine?

Oh! je sais bien que lorsque, sans remonter à son origine, on considère cette jouissance exclusive et perpétuelle de quelques-uns, de cette terre qui nous est donnée à tous, on est disposé à crier à la spoliation, à l'injustice; mais celui qui confectionna cet

outil, cet instrument, qui construisit cette machine, n'en a-t-il pas aussi la jouissance perpétuelle et exclusive? La lui disputer, serait lui disputer le droit de jouir et celui de disposer des fruits de son labeur, et vous ne les contesterez pas, travailleurs, car ce sont les droits du travail que vous ne méconnaissez que lorsqu'ils sont déguisés à vos yeux. Enlever à l'homme la faculté de jouir et de disposer, ce serait dénaturer son travail, et le dénaturer lui-même, il ne serait plus esclave du maître, il ne serait plus serf du seigneur; mais il deviendrait esclave et serf de la communauté, de l'État.

Quelques-unes de ces écoles qu'on nomme socialistes ont dénié à l'homme cette double faculté; d'autres lui ont refusé celle de transmettre par succession ou héritage; insensés qui, sous prétexte de réhabiliter, de relever le travail, lui portaient le plus rude coup. Aujourd'hui, l'homme qu'on a regardé comme le chef du socialisme, M. Proudhon, tout en déclarant que la *propriété est un vol,* admet le droit de transmission.

Qu'est-il besoin d'ailleurs de tant de raisonnements pour légitimer l'acquisition et la transmission de la propriété? Qui de nous ne possède un coin de terre, un outil, un meuble, un bijou qu'il a reçu de ses pères, fruit de leur labeur, ou qu'il a acquis lui même par l'échange contre les fruits de son propre travail? Cette acquisition par succession ou par échange nous paraît-elle injuste? Qu'importe que ce soit peu ou beaucoup? Palais, château ou chaumière, le principe de la propriété peut-il varier selon l'importance des objets? Juste pour le pauvre, sera-t-il injuste pour le riche? Que celui qui a peu transmette peu, que celui qui a beaucoup transmette beaucoup, le droit de disposer est le même. Si, comme d'autres, nous n'avons pas beaucoup reçu de nos parents, tâchons d'acquérir beaucoup, pour transmettre beaucoup à nos enfants.

Ce qui est juste, ce qu'on ne saurait nous ravir sans injustice, c'est la faculté de travailler et d'acquérir par notre travail. Cette double faculté, nos lois nous l'assurent et en protégent l'exercice. Autrefois il n'en était

pas ainsi : la terre était la propriété exclusive de certaines classes, les lois, les institutions (droits d'aînesse, retraits, substitutions) la maintenaient intacte entre leurs mains ; elle était inaccessible aux autres, à ceux-là même qui la cultivaient, aux travailleurs. Mais aujourd'hui, la propriété foncière n'est plus le privilége d'une caste, elle est le droit de tous, elle peut être acquise par tous, d'autant plus facilement que les lois qui la régissent, loin d'en favoriser la concentration entre les mains de quelques-uns, en favorisent la division, le partage entre les mains de tous. Ne demandez pas à ces lois davantage, car vous leur demanderiez d'être injustes.

Ne vous laissez donc pas aller, vous tous qui cultivez la terre, à des sentiments d'envie et de haine contre celui qui la possède ; s'il ne travaille pas lui-même, d'autres ont travaillé pour lui, comme vous travaillez pour vos enfants. Ne le dépouillez pas de l'héritage de ses pères, si vous ne voulez pas que vos enfants soient un jour dépouillés de celui que vous leur transmettrez. Au lieu

de demander à l'iujustice, demandez au travail libre ce coin de terre, cet héritage que vous transmettrez à vos enfants, et qu'ils conserveront, en l'agrandissant à leur tour, pour leurs successeurs. N'oubliez pas que les plus grandes fortunes sont aujourd'hui entre les mains de travailleurs ou de fils de travailleurs, qui les ont acquises par leur travail, par ce travail qui est, ne l'oubliez pas non plus, la source et le principe essentiel de toute richesse.

II.

La terre peut être considérée comme une machiue, ou plutôt comme la réunion de plusieurs machines ; car elle n'est pas partout également fertile, elle n'a pas partout la même force productive. Elle produit plus ou moins, selon la nature du sol, et selon le capital qui est employé à sa culture. Ce capital se manifeste sous forme de semeuces, bestiaux et engrais, machines, charrue et autres, de grands travaux d'art, digues, canaux d'irrigation, routes, bâtiments d'exploitation ;

mais il y a cette différence bien remarquable entre la terre et les autres machines, que, tandis que celles-ci produisent toujours proportionnellement au capital, la production de la terre n'est pas toujours proportionnelle aux capitaux qu'on emploie à sa culture.

Qu'on mette un terrain dans les meilleures conditions possibles pour produire, au moins en ce qui regarde les capitaux dont nous venons de parler; si ce terrain est aride, si ce sol est ingrat, sa culture coûtera beaucoup, et produira peu. Qu'un terrain soit bien cultivé et qu'il produise convenablement, il ne faut pas croire non plus qu'en y prodignant des capitaux et du travail, on augmentera proportionnellement sa fertilité; au delà d'une certaine limite, les revenus ne seront plus en proportion des capitaux. Ainsi, supposez que dix de capitaux et de travail produisissent vingt, il ne faut pas croire qu'en y ajoutant dix, on retirera quarante, et dix encore, soixante. Ce serait un fort mauvais calcul. Car si dix représentent un bon état de culture, et vingt son plus haut produit, non-seulement les divers capitaux

ajoutés ne produiront pas vingt et quarante, mais ils arriveront à ce point, que le cultivateur retirera à peine ses simples déboursés ; il augmentera les frais sans augmenter ses revenus.

Que les agriculteurs ne perdent pas de vue ces deux règles particulières à la production agricole ; qu'ils ne traitent pas toutes les terres également, comme si elles avaient toutes une force productive naturelle égale ; qu'ils ne prodiguent pas follement leurs capitaux à une terre ingrate ou à une terre déjà fertile ; mais qu'ils combinent sagement la nature du sol avec les capitaux et le travail, et ils retireront de la terre des revenus proportionnels à leurs sacrifices et à leurs efforts. C'est pour avoir méconnu ces vérités que beaucoup d'agriculteurs se sont ruinés.

III.

La terre a besoin, pour produire, du concours du travail et du capital. Parmi les capitaux qui s'appliquent à l'agriculture, nous en avons mentionné quelques-uns qui sup-

posent de grandes ressources, et qui supposent aussi, pour être utilement employés, des portions de sol d'une certaine étendue. On comprend très-bien, en effet, que le propriétaire d'un coin de terre de quelques ares ne puisse pas, pour le fertiliser, y faire ces grands travaux d'art dont nous avons parlé, ou même avoir une charrue avec son attelage, du bétail pour ses engrais... Quelques-uns en ont conclu que la grande propriété était plus favorable, nécessaire même à la production agricole, puisque la petite propriété ne permettait pas l'emploi des capitaux, qui peuvent seuls lui donner tout son développement ; et ils ont condamné la petite propriété et la division du sol avec les lois qui la favorisent.

Ainsi, l'économie politique semblait être venue, par ses principes, en aide aux partisans de l'aristocratie et des institutions et des lois qui avaient jadis pour but la concentration de la propriété entre quelques mains.

Examinons d'abord quelle est la division actuelle de la propriété en France, et nous verrons ensuite si cette division a les incon-

vénients qu'on lui reproche, et si elle n'a pas des avantages qu'on n'apprécie peut-être pas assez.

La propriété foncière, composée de 42 millions d'hectares de terres productives, est divisée, en France, entre quatre à cinq millions de familles, ce qui donnerait une moyenne de un peu plus de huit hectares pour chaque propriété. Mais il y a des propriétés, même particulières, qui comptent des centaines et des milliers d'hectares, ce qui diminue d'autant les autres. Un économiste, à qui nous avons emprunté les calculs qui précèdent, a divisé les propriétaires en trois classes : dans la première sont, les petits propriétaires, au nombre d'environ *trois millions cinq cent mille,* possédant la moitié du sol productif, avec une moyenne pour chacun de six hectares ; dans la seconde, les moyens propriétaires, au nombre d'environ 350,000, possédant le quart du sol productif, chacun en moyenne trente hectares ; dans la troisième, les grands propriétaires, au nombre d'environ 90,000, possédant le dernier quart, et chacun en

moyenne *cent vingt* hectares. Telle est, à peu près, en France, la division actuelle de la propriété.

Quelques économistes, en considérant le nombre croissant des cotes foncières, qui de 1815 a 1841 s'est élevé de 10,083,751 à 11,500,000, et s'est augmenté par suite, en vingt-six ans, de près de *quinze cent mille,* se sont effrayés de ce qu'ils ont appelé le morcellement, la pulvérisation du sol. Mais les cotes foncières ne peuvent pas être prises exactement pour bases de la division du sol ; car, chaque cote foncière comprend toutes les parcelles de terrain, propriétés, bâties ou non, appartenant au même propriétaire, dans le même arrondissement. Il faudrait donc, pour pouvoir conclure, déduire des cotes foncières les propriétés bâties, et cette déduction faite, réunir toutes les cotes appartenant au même propriétaire, dans des arrondissements différents. Or, le nombre des propriétés bâties est celui qui a, en réalité, augmenté; ainsi, en dix-neuf années, de 1826 à 1845, il a augmenté de plus d'un million ; il était en 1826 de

6,484,176, et en 1845 de 7,519,310. On a même remarqué que dans ces derniers temps cette augmentation avait eu lieu surtout dans le nombre des cotes foncières les plus considérables, de 1,000 fr. et au-dessus. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter du morcellement indéfini du sol. Sans doute la propriété est divisée en France, beaucoup plus divisée qu'en Angleterre, car là, sur 20,000,000 d'hectares productifs il n'y a que 60,000 propriétaires; mais cette division n'est pas un accident chez nous, elle est le résultat du progrès de nos mœurs et de nos institutions, toutes empreintes de démocratie, comme en Angleterre la concentration est le résultat de ses institutions et de ses mœurs aristocratiques.

IV.

Est-il vrai d'ailleurs que la division de la propriété soit contraire à la production agricole? Il y a d'abord certains genres de culture, celle de la vigne par exemple, qui comprend près de 2,000,000 d'hectares

en France, qui ne souffre nullement ou qui souffre peu de la division de la propriété. Et puis il ne faut pas confondre la grande propriété avec la grande culture, la petite propriété avec la petite culture. L'Irlande est un pays de grande propriété et de petite culture, et tel autre pays, la France, peut devenir, tout en étant pays de petite propriété, pays de grande culture. Par quel moyen? Par l'association.

Et qu'on ne pense pas que je me livre à des utopies; de semblables associations existent, elles sont reconnues possibles par les économistes les moins disposés assurément à accepter et à favoriser des utopies. Voici un exemple de ces associations que cite l'un d'eux: Sur les confins de la France et de la Suisse, dans le Jura, se forment des sociétés des propriétaires d'une ou même de plusieurs communes; chacun apporte, matin et soir, le lait de ses vaches au siége de la société, où il est éprouvé, mesuré et versé dans le dépôt commun. La fabrication du fromage se fait le plus économiquement possible et à frais communs.

Les produits eux-mêmes ou leur prix, s'ils sont vendus par le gérant, le préposé de la société, sont partagés aux associés au prorata de la quantité de lait fournie par chacun d'eux. Le même économiste ajoute qu'ayant passé six ou sept ans dans le voisinage des lieux où ces associations existaient, il n'avait jamais ouï parler d'une plainte, d'une querelle, d'un procès entre associés.

Les associations entre travailleurs agricoles, non pas ouvriers, bien entendu, entre petits propriétaires, sont donc possibles. Pourquoi dès lors ne s'associeraient-ils pas pour avoir une charrue, un troupeau, des bâtiments d'exploitation communs, pour creuser des canaux, les uns qui serviraient à cultiver, à féconder la terre de chacun des associés, à en enfermer les fruits, les autres à l'arroser. Les associés pourraient mettre leurs fruits en commun, pour en partager proportionnellement le prix, ou les retirer et les vendre à part; l'association ne devrait pas gêner en ceci la liberté et l'action individuelles. C'est faire entendre par là que, si

nous admettons les sociétés, nous repoussons les communautés agricoles qui, formées sous le régime et le joug féodal, se sont conservées en certain pays jusqu'à nos jours. De telles communautés annihilent l'intérêt individuel, en lui substituant l'intérêt collectif, paralysent l'action des travailleurs communs et sont contraires, funestes à la production.

Les associations rurales, en permettant aux propriétaires de se procurer les avantages de la grande exploitation, peuvent encore les garantir en s'étendant davantage, par les assurances mutuelles, contre les fléaux qui ravagent les champs et détruisent les récoltes; elles peuvent aussi, par la réunion des petits capitaux, leur fournir les moyens de suffire aux dépenses communes, d'améliorer les terres; elles pourront même leur donner plus de crédit auprès des capitalistes, dont ils obtiendront les fonds à de meilleures conditions qu'ils ne les obtiennent aujourd'hui. Sans prétendre que l'association renferme la solution complète du crédit foncier, on peut soutenir qu'elle

en deviendrait aisément un des principaux éléments.

Que ceux à qui leur position donne quelque influence sur les paysans recommandent les associations rurales, qu'ils en encouragent et en favorisent les essais ; ils seront compris en montrant tous les avantages qu'on peut en retirer. Une voie nouvelle, une voie de progrès sera alors ouverte à l'agriculture ; les avantages de la grande culture seront unis à ceux de la petite propriété.

La division de la propriété et la petite propriété, qui en est la conséquence, ne sont donc pas aussi contraires qu'on l'a prétendu à la production agricole ; mais elles ont des avantages au point de vue moral et économique, que n'a pas la grande propriété. En faisant participer l'homme à la possession de la terre et à ses produits, elles l'attachent davantage au sol natal, et lui font aimer la Providence, qui lui donna ce coin de terre, et les lois qui lui en assurent la jouissance et la libre disposition. La vie des champs, l'air libre qu'on y respire, le spectacle con-

tion de la nature et de ses merveilles, donnent à l'homme des sentiments plus élevés; l'ordre, la tranquillité publiques, les lois, n'ont pas de plus énergiques défenseurs que le petit propriétaire, que celui qui, par son travail, a conquis ce coin de terre, qu'il aime d'autant plus, qu'il lui a plus coûté.

Outre qu'elles sont en parfaite harmonie avec nos lois et avec nos mœurs, la division de la propriété et la petite propriété permettent, d'un autre côté, l'exploitation par le propriétaire, le *faire valoir*, genre d'exploitation qui, de l'aveu de tous les économistes, est préférable à tous les autres. Qui mieux que le propriétaire lui-même peut faire valoir sa propriété? à deux conditions cependant : qu'il sera suffisamment instruit en agriculture, et qu'il ne sera pas dépourvu des capitaux nécessaires à son exploitation. Il appartient au gouvernement de répandre l'instruction agricole, non pas dans les villes seulement, mais dans les campagnes, par la création de cours communaux d'agriculture, appropriés au genre de culture qui convient le mieux à

chaque partie du territoire. Par la création des fermes modèles a été inauguré déjà le nouveau système d'éducation professionnelle que la liberté de l'industrie a rendu nécessaire. Quant à la seconde condition, celle de capitaux suffisants mis à la disposition du petit propriétaire, l'association en rendra plus facile la réalisation. Quelques modifications apportées à notre régime hypothécaire, telles que la publicité des contrats translatifs de propriété et des hypothèques généralement réclamée aujourd'hui, en donnant plus de garanties aux prêteurs, ramèneront encore au sol les capitaux qui s'en éloignent ou qui ne s'en rapprochent qu'à des conditions trop onéreuses pour les propriétaires.

L'agriculture, loin d'être aujourd'hui secondée par les capitaux, est en effet entravée par eux ; car ces capitaux, jadis prêtés, forment pour elle une lourde charge et lui enlèvent une bonne partie de son revenu net. Les partisans du crédit foncier ont toutefois singulièrement exagéré la lourdeur de cette charge en la portant de onze à douze mil-

liards. En déduisant de ce chiffre les créances hypothécaires de garantie légale, celles qui sont éteintes sans être rayées, surtout celles qui pèsent non sur le sol, mais sur les propriétés bâties, on arrive à un chiffre beaucoup plus réduit, de quatre à cinq milliards.

Le développement de l'industrie agricole par l'association, avec une sécurité plus grande donnée aux prêteurs, attirera ainsi les capitaux, que l'instruction des petits propriétaires pourra ensuite employer pour l'amélioration de la culture. Or, les plus petites améliorations agricoles produisent d'énormes résultats. On cite un exemple fourni par M. Royer qui prétendait qu'en améliorant la laine, on pouvait facilement augmenter le produit brut de 2 centimes par tête de mouton; ce qui, à 32,151,540 têtes de l'espèce ovine, donne un résultat de 643,029 francs par jour ou 234,705,585 francs par an.

Ces améliorations dans l'agriculture, que l'Etat doit encourager et faciliter, sont de

la plus haute importance à raison des subsistances, et elles sont possibles. Car il faut le reconnaître, quoi qu'il en coûte à notre patriotisme, la France, sous le rapport de certains produits agricoles, se trouve dans un état d'infériorité vis-à-vis des autres nations. Ainsi le rendement moyen du froment est, en Angleterre, de plus de 20 hectolitres par hectare; en Flandre, de 25; en Allemagne, de 17 à 19; tandis qu'en France, d'après la statistique officielle, il ne serait que d'un peu plus de 12. Mais ce chiffre est au-dessous de la réalité; déjà en 1845 M. Royer le portait à 15, M. Moreau de Jonnès à plus de 13, et dans les départements de la Seine et du Nord, il s'élève à plus de 20. L'agriculture n'a besoin que d'encouragement pour persévérer dans la voie d'améliorations et de progrès où elle est entrée, et pour cela il faut seulement favoriser la culture par les petits propriétaires et ne pas regretter encore moins songer à rétablir, sous prétexte qu'elles sont plus favorables à la production agricole, ces grandes propriétés de notre ancienne aristocratie, qui répugnent

chaque jour davantage à nos mœurs et à nos institutions nouvelles.

V.

Outre le *faire valoir* ou culture par le propriétaire lui-même, mode d'exploitation qui convient le mieux à la petite propriété, on connaît encore le *métayage* et le *fermage*.

Le *métayage* ou culture à moitié fruits est une sorte d'association entre le propriétaire et le cultivateur, le premier fournissant la terre et les capitaux, le second le travail, et tous les deux partageant ensuite par portions égales ou inégales les produits. Ce mode est très-ancien et il est surtout en usage pour la moyenne propriété. Mais il a de grands inconvénients; propriétaire et métayer, ne devant ni l'un ni l'autre retirer tous les produits, sont peu disposés aux améliorations du sol qui exigeraient quelques sacrifices, pour le premier de capitaux, pour le second de travail. Il est toutefois vanté par quelques économistes comme une

sorte d'association du travail et du capital ; mais la base en étant fausse, les résultats ne peuvent en être bons, à moins toutefois que les propriétaires ne soient aisés et ne consentent à faire des avances.

Le *fermage* est l'exploitation, moyennant une redevance payée au propriétaire pour le louage, ainsi l'appelle-t-on, de la terre. Lorsque les baux sont à long terme, ce système a de grands avantages, il convient surtout à la grande propriété. Les fermiers sont alors de véritables entrepreneurs intéressés à l'amélioration du sol ; mais il faut, pour que ces améliorations se réalisent et que les fermiers ne se ruinent pas, il faut, dis-je, qu'ils soient instruits dans leur art ; et sous ce rapport encore, l'Angleterre, où le fermage est le mode d'exploitation en vigueur, nous est supérieure. Réclamons donc, dans l'intérêt des petits comme des grands propriétaires, l'instruction agricole.

VI.

L'industrie agricole se distingue des autres par plusieurs points importants; elle est soumise à des chômages périodiques, qu'il est facile de prévoir, et pendant lesquels le travailleur agricole peut s'occuper d'autres travaux. Il existe de nombreux exemples de ces travaux manufacturiers associés aux travaux de l'agriculture. Des travaux de terrassement ou autres peu différents de ceux de l'agriculture peuvent être aussi entrepris par l'Etat, le département et les communes dans certains moments; notre Constitution les prescrit. Cette industrie est exempte de ces crises imprévues et terribles qui bouleversent l'industrie manufacturière et jettent sur le pavé des milliers de travailleurs. Le travail y est peu divisé, les machines employées sont peu nombreuses et secondent, sans le remplacer, le travail humain; la concurrence des travailleurs est à peu près nulle, et loin que les travaux leur manquent, ce sont eux plutôt qui manquent

au travail. Sous tous ces rapports, la condition du travailleur agricole est préférable à celle du travailleur des manufactures; le salaire de ce dernier peut être plus élevé, mais il est moins sûr. Que ceux-là donc qui espèrent trouver dans les villes une condition meilleure ne se laissent pas séduire par de trompeuses apparences; au lieu de venir prendre part au bien-être, à l'aisance, à la fortune, comme ils se le figurent, ils ne viendraient que prendre part à une misère qu'ils aggraveraient encore; qu'ils restent dans les campagnes où l'air et la lumière leur sont prodigués et où le pain leur manque rarement, qu'ils n'échangent pas leur demeure, quelque humble qu'elle soit, contre la mansarde ou la cave de l'ouvrier.

CHAPITRE IV.

DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE.

SOMMAIRE.— I. De l'industrie.— II. Machines, leur influence sur la production, leurs avantages, leurs inconvénients.— III. Moyens de remédier à ces derniers. — IV. Principales branches de l'industrie française.

I.

L'industrie manufacturière ou fabricante comprend à la fois les petites industries, celles des artisans et autres semblables, et les grandes industries auxquelles est plus particulièrement donné le nom d'industrie manufacturière. Nous avons signalé, dans le chapitre qui précède, la transformation de l'industrie, ou du moins de plusieurs branches d'industrie, transformation qui est due surtout à l'invention et à l'emploi des machines. Nous nous occuperons donc, surtout ici, de la question des machines.

II.

Le travail de l'homme appliqué à la transformation de la matière n'eût d'abord d'autres moyens d'action sur elle que les forces et les organes humains. Mais des outils, des instruments vinrent bientôt l'aider dans sa tâche; il appela aussi en aide les autres êtres animés, le cheval, le bœuf, puis enfin les forces de la nature, puissants auxiliaires qui doublèrent, centuplèrent ses forces et ses produits. L'air (le vent), l'eau, la vapeur, furent successivement employés comme forces motrices dans la fabrication. Il résulta de leur emploi une production chaque jour plus grande et une plus grande économie dans les frais de production.

Ainsi un moulin à eau ordinaire (j'emprunte cet exemple à J.-B. Say) peut moudre trente-six hectolitres de blé chaque jour. Avec des moulins à bras il faudrait 168 hommes, mais en les réduisant à 150, au salaire de 2 francs par jour, ce serait 300 francs de dépense, tandis qu'un cours d'eau ne coû-

tant que 3,000 francs par an, c'est une dépense d'un peu moins de 10 francs par jour, et une économie de 290 francs ou de 8 francs par hectolitre, qui diminue d'autant le prix du pain. Les progrès de la mécanique ont eu des résultats semblables. Ainsi, avant 1769, il aurait fallu trois cent vingt fileuses pour faire autant qu'un ouvrier qui conduit aujourd'hui, en compagnie de quatre autres, deux métiers de huit cents broches. Le nombre des ouvriers étant moindre, les frais sont moindres aussi, le prix des produits est moins élevé, et ces produits étant à la portée d'un plus grand nombre de bourses, leur consommation devient plus grande.

Les machines offrent ces incontestables avantages de produire plus, de produire mieux et à meilleur marché; elles débarrassent encore les ouvriers des travaux les plus pénibles; mais ces avantages qu'on a trop célébrés peut-être, ne sont-ils pas compensés par des inconvénients graves?

Sans doute la consommation favorisée par le bon marché devient plus grande et agit à son tour sur la production; mais cette der-

nière, sous l'action des machines et des capitaux, et le stimulant de la concurrence, prend de telles proportions qu'elle peut devenir excessive et produire un encombrement partiel, ce qui peut arriver par une cause ou par une autre : ou bien parce qu'on n'a pas assez consulté, dans l'établissement de certaines manufactures, les besoins et les facultés des consommateurs, ou bien parce que les tarifs de douane ont subi quelques modifications.

Supposez, en effet, que des établissements aient été créés sous le régime de la protection, c'est-à-dire sous ce régime qui grève de droits les produits étrangers, afin qu'ils ne fassent pas trop concurrence à nos produits sur nos marchés, ou qui accorde des primes aux fabricants français qui exportent leurs produits afin qu'ils puissent faire concurrence aux produits des fabriques étrangères; supposez, dis-je, que ces droits soient tout à coup diminués ou abolis, ou que les primes soient supprimées, les établissements qui ne reposaient que sur eux devront crouler, et avec eux périront d'im-

menses capitaux consistant en machines, outillages... Tous autres événements que ceux que nous avons signalés pouvant arrêter la consommation ; un perfectionnement dans les machines... sont aussi des causes inévitables de ruine. D'une part, en effet, les établissements manufacturiers ne peuvent se soutenir qu'à la condition de produire et de vendre sans cesse ; de l'autre, de vieilles machines ne peuvent lutter avec des machines nouvelles.

« L'entrepreneur, dit à ce sujet M. Blanqui dans son *Rapport à l'Académie des sciences morales et politiques sur la situation des classes ouvrières*, qui fait travailler un ouvrier sur un banc de 180 broches, à l'aide d'un moteur essouflé, ayant à lutter contre la supériorité d'un rival qui dispose de bancs de 600 broches, mis en mouvement par des pompes à feu infatigables, ne peut vendre son fil de coton qu'à la condition de réduire tout à la fois ses profits et le salaire de ses ouvriers au taux le plus misérable. L'infériorité de ses métiers lui en fait une loi, sous peine de ruine immédiate. L'ou-

vrier condamné à se servir de ces métiers surannés se contente du plus modeste salaire plutôt que de perdre le peu de travail qu'il y trouve, et il s'établit entre le malheureux patron et lui un concert de résignation devant l'impérieuse nécessité qui les presse tous deux. Pendant ce temps, les grands appareils poursuivent impitoyablement leur triomphe et détruisent peu à peu les rivaux impuissants. »

Les machines ne diminuent pas, à proprement parler, le nombre des ouvriers, au contraire : après un certain temps plus ou moins long, la consommation augmentant, et, avec elle, la production, le nombre des ouvriers a dû augmenter aussi. On cite, à l'appui de cette observation, divers exemples : celui de l'imprimerie, qui occupe des milliers de travailleurs de plus que n'en occupait l'ancien art des copistes, et à propos de laquelle s'est produit le phénomène de la consommation plus grande réagissant sur la production ; celui de la filature mécanique. Avant l'invention des machines, on ne comptait en Angleterre, d'après les

relevés officiels, que cinq mille deux cents fileuses au petit rouet, et deux mille sept cents tisseurs; en 1787, dix ans après, on comptait, suivant l'enquête, cent cinquaute mille fileurs et deux cent quarante-sept mille tisseurs. On prétend même que depuis l'emploi de la vapeur ce nombre a encore augmenté, et s'est élevé à deux cent trente-sept mille fileurs et deux cent cinquante mille tisserands. Si l'on rapproche ces nombres du chiffre de la production en Angleterre, qui s'est élevé en 1836 à 850 millions, on verra que les uns ont augmenté avec l'autre. Quant à la consommation du coton, elle s'est accrue daus la même proportion, elle était évaluée pour l'Angleterre, en 1834, à 400 millions.

C'est ainsi qu'une production plus grande qu'on doit favoriser, loin de la restreindre, répand les produits dans toutes les classes de la société et les fait toutes participer à l'aisance et au bien-être qu'ils procurent; elle ne fait pas même baisser les salaires, ils haussent au contraire, nous le verrons plus tard (voyez 2e partie, chap. I).

III.

Mais il est dans l'industrie manufacturière des moments de crise pour les travailleurs ; les uns provenant de l'emploi de machines nouvelles qui, mues le plus souvent par des forces naturelles, courants d'eau, vapeur, forcent à mettre de côté un certain nombre d'ouvriers, jusqu'à ce que la consommation, et, avec elle, la production des produits s'augmentant, un nombre égal ou supérieur d'ouvriers soit employé à ce genre de fabrication ; les autres provenant de ces causes qui font chômer ou ruinent complétement certaines industries.

Quel remède apporter à ces crises industrielles qui frappent tout à coup des milliers de travailleurs. Ce n'est assurément pas, qu'est-il besoin de le dire ? de supprimer les machines, comme ont pu quelquefois l'imaginer des malheureux égarés par la misère et le désespoir, et qui croyaient atteindre en elles la cause de leurs souffrances. Ces machines, ces instruments, ces outils, sont

l'œuvre du progrès, ce sont les auxiliaires qu'il a successivement donnés au travailleur et qui facilitent sa tâche. Supprimez les machines et vous atteignez par là les productions et les producteurs, c'est-à-dire vous-mêmes. Sans leur secours, vous produisez moins, vous produisez plus mal, vous produisez plus cher. Les produits moins nombreux et plus chers ne se répandent plus dans toutes les classes, ils s'arrêtent aux plus riches, le pauvre en est forcément privé. Mais si la consommation est restreinte, avec elle le sera la production, et avec la production diminuera le nombre des ouvriers; d'une autre part, la population croissant, si le nombre des ouvriers et des produits diminue, la misère arrivera des deux côtés à la fois. En vain croirez-vous avoir fait hausser vos salaires en augmentant les frais de production, non-seulement vous ne pourriez pas avec cette augmentation acheter les produits devenus plus chers, mais vos salaires ne hausseraient pas, nous l'avons vu, et la concurrence, entre vous, devenue plus

grande, les réduirait forcément de plus en plus.

Les dangers d'un aussi faux calcul sont bien plus apparents encore si vous considérez les effets de la suppression des machines par rapport à la concurrence avec les nations rivales de la France. Vous produirez moins, vous produirez plus cher, vous produirez plus mal qu'elles ; la concurrence de nos produits avec les leurs sera impossible sur les marchés extérieurs, cela est incontestable; sur le marché intérieur également, à moins que vous n'entouriez la France d'un cordon impénétrable, que vous ne haussiez démesurément vos tarifs de douanes, et alors les produits étrangers n'entreront pas, mais les vôtres ne sortiront pas non plus, et vous aurez, car vous êtes consommateurs aussi, l'avantage de faire payer plus cher aux autres, de payer plus cher vous-mêmes, et d'avoir de moins bons produits, pour quelques avantages imaginaires. Voyez-vous la France séquestrée du commerce des nations, s'appauvrissant chaque jour, enfermée

dans un cercle de fer jusqu'à ce que la misère de ses habitants le fasse éclater. Eh! mon Dieu, je sais bien que nous n'en viendrons pas là, quoique bien des gens, tous ces grands faiseurs de systèmes, tendent à nous y mener par une voie ou par une autre, sans s'en douter peut-être. Mais il est bon de faire réfléchir ceux que l'on veut, que l'on pourrait tromper par de faux raisonnements, et de leur montrer les inextricables embarras, les conséquences funestes qu'entraîneraient des mesures condamnées par notre intérêt lui-même.

Laissons donc la production suivre son cours et répandre ses richesses au dedans et au dehors, car celles qui sont répandues au dehors nous en attirent d'autres au dedans; laissons le progrès s'accomplir, aussi bien ne pourrions-nous l'empêcher, et, après de douloureux moments de transition, il répandra sur nous tous ses bienfaits; gardons-nous de l'arrêter, de l'entraver par de faux systèmes, par des moyens violents qui ne feraient qu'ajouter à nos souffrances.

Laissons la richesse, qui se compose des produits anciens et des produits nouveaux, suivre sa loi de croissance parallèlement à l'humanité ; empêcher l'une de croître tandis que l'autre croît inévitablement, c'est condamner cette dernière, à un moment ou à un autre, à une inévitable misère, dans la génération présente ou dans les générations futures.

Mais n'y a-t-il donc rien à faire pour adoucir les souffrances des travailleurs dans ces moments de crise dont nous avons parlé ? Il y a à les prévenir en conseillant de ne pas établir imprudemment de ces immenses manufactures, en n'encourageant pas leur imprudent établissement, sous prétexte de soutenir une concurrence impossible avec d'autres nations, et en dirigeant l'activité et la production nationales vers un genre de produits qui convienne mieux à nos ressources et à nos richesses naturelles ; il y a à les atténuer par l'établissement de caisses de secours mutuels, et par des travaux temporaires entrepris, ou réservés, pour ces moments, et qui permettent aux ouvriers, at-

teints par ces crises ou ces transformations d'une industrie, de se faire une place dans d'autres industries ou même dans la nouvelle.

Qu'on ne se méprenne pas ici sur nos intentions : nous n'entendons nullement demander la suppression de l'industrie manufacturière, nous demandons seulement qu'elle ne soit pas encouragée dans un développement excessif, au préjudice des autres industries, qui conviennent aussi bien ou mieux qu'elle à notre pays, et qui, à raison des richesses qu'elles nous fournissent, de la population ouvrière qu'elles alimentent, ne doivent pas lui être sacrifiées. Mais cela ne signifie pas que tout le monde, parce que la France est surtout agricole, doive abandonner l'atelier ou la manufacture pour les champs, ou se livrer exclusivement à la culture de la terre, sous prétexte que les productions agricoles sont destinées à satisfaire nos premiers besoins. N'oublions pas en ceci ce que nous avons dit ailleurs, que ce ne sont pas les peuples qui ne sont pas agricoles qui souffrent le plus de la disette, pas plus que

ce n'est l'artisan qui ne fabrique pas le pain qui en manque le plus. Pour que les produits agricoles ne manquent pas à une nation ou le pain à un individu, il suffit qu'ils aient l'une et l'autre des produits à échanger contre eux, et ceux qui les produisent ne manqueront pas de les leur offrir; seulement que chaque producteur, individu ou nation, se persuade bien de cette vérité, qu'avec un bon produit on se procure tous les autres, et que dès lors, sous un prétexte ou sous un autre, il ne faut pas vouloir tout produire, bien ou mal.

IV.

L'industrie française comprend la fabrication des tissus de laine, soie, chanvre et lin, coton, dont la production a été évaluée, en 1846, comme il suit: celle de la laine, à près de 600 millions; celle de la soie, à 300 millions; celle du chanvre et du lin, à 400 millions; celle du coton, à 800 millions, qu'on peut réduire à 600. La fabrication de la soie emploie 100,000 métiers

et près de 300,000 ouvriers; celle du coton, plus de 3,600,000 broches, et un nombre d'ouvriers, qu'on a évalué, mais en l'exagérant beaucoup, à 600,000. Elle comprend encore un grand nombre d'autres industries : telles sont la papeterie, l'orfévrerie, la bijouterie, l'horlogerie, la savonnerie, la parfumerie, la chapellerie, l'ébénisterie, qui quoique ne produisant pas dans d'aussi larges proportions, contribuent aussi à la formation et à l'accroissement de la richesse nationale, et dont les intérêts ne doivent être ni méconnus ni négligés; telles sont encore les petites industries comprises sous le nom d'arts et métiers, tels que cordonniers, maçons, tailleurs, menuisiers, boulangers et autres, qui occupent et font vivre des milliers de travailleurs.

CHAPITRE V.

DE L'INDUSTRIE COMMERCIALE.

SOMMAIRE.— I. De l'échange.— II. Du commerce; divers genres de commerce. — III. Du commerce intérieur et extérieur ; liberté du commerce intérieur; système protecteur, prohibitif ou mercantile; erreur qui lui sert de base. — IV. Principales relations extérieures de la France; importation, exportation, commerce général, commerce spécial. — V. Principaux agents du commerce et de la circulation ; monnaie, sa nature; variations dans sa valeur.— VI. Poids, titre, nom de la monnaie, ses altérations. — VII. Diverses espèces de monnaies; rapport entre elles, change, capital monétaire de la France.— VIII. Crédit, crédit commercial et privé, papiers de crédit, leur origine.— IX. Banques, banques de dépôt et de circulation; banque de France.— X. Crédit public, rentes, leur taux; influence du cours sur le taux de la rente.— XI. Crédit foncier. — XII. Banque du peuple.— XIII. Droit au crédit; crédit graduit. — XIV. Papier monnaie.

I.

De la division du travail entre les producteurs, individus ou nations, naît la né-

cessité de l'échange. Sans l'échange, chacun ne produirait que ce qu'il consomme, et la production serait ainsi enfermée dans le cercle étroit de la consommation individuelle; par l'échange, au contraire, la production se développe, et l'on peut dire avec raison que tout ce qui favorise l'échange favorise aussi la production.

L'échange n'a pas lieu d'une manière immédiate de producteur à producteur et de produits contre produits; il s'opère au moyen de certains agents intermédiaires, le commerce et la monnaie, des fonctions desquels nous allons nous occuper. Mais avec ou sans l'intervention de ces agents intermédiaires, l'échange conserve toujours son caractère, les *produits s'échangent toujours ou s'achètent avec des produits*, produits matériels ou immatériels, peu importe. Les produits s'échangeant ainsi avec les produits, il s'ensuit que les producteurs sont intéressés à la production les uns des autres, qu'il y a une sorte de solidarité entre eux. Plus en effet il y aura de produits à échanger contre nos produits, et plus facile et

plus avantageux sera pour nous l'échange. Mais il résulte de là que les individus et les nations, loin d'être intéressés à ce que les autres individus ou nations ne prospèrent pas, ont au contraire intérêt à la prospérité les uns des autres.

Ainsi l'économie politique vient encore sur ce point, d'accord avec la religion et la philosophie, prêcher la fraternité aux hommes et aux peuples. Heureux ceux qui ne dédaignent pas leurs enseignements, c'est-à-dire les voies de la Providence qui se manifestent dans l'ordre matériel aussi bien que dans l'ordre moral !

II.

L'échange n'a pas toujours lieu immédiatement de producteur à producteur ; il n'est pas toujours en effet possible, les producteurs étant quelquefois séparés les uns des autres par de grandes distances ; si chaque producteur était obligé de s'occuper du placement de ses produits, il y emploierait une grande partie de son temps qui serait per-

due pour la production. Aussi l'échange se fait-il entre les divers producteurs par intermédiaires lorsqu'ils ne peuvent, à raison des distances ou par d'autres causes, se mettre en rapport immédiat les uns avec les autres. Cet intermédiaire, nous l'avons déjà dit, se nomme commerçant. Ainsi le boulanger n'achètera pas à l'agriculteur le blé qu'il doit employer, il l'achètera au marchand de grains ou commerçant qui l'a acheté de ce dernier et leur sert d'intermédiaire; il en sera surtout ainsi s'il s'agit de blé autre que celui du pays, s'il s'agit par exemple du blé de Pologne ou d'Italie.

Le commerce a donc pour objet de rendre possible ou du moins plus facile l'échange entre les producteurs de toute espèce, individus ou nations. Par lui s'échangent les produits d'une partie du globe avec ceux d'une autre partie; par lui aussi les produits, des mains du producteur, passent à celles du consommateur; il n'est pas besoin d'insister là-dessus. Dans le moindre de vos achats chez l'épicier, vous pouvez étudier les fonctions du commerce: huile, poivre, sucre,

café, tous ces objets de son commerce il ne les a pas produits lui-même, les uns viennent du midi, les autres du nord, d'autres encore d'au delà des mers; il ne les tient pas même directement des producteurs, il les tient d'un autre intermédiaire, du commerçant en gros.

Ce qui caractérise l'industrie commerciale et la distingue des autres industries, c'est qu'elle ne fait subir à la matière que de très-légères modifications; mais ces modifications, le simple transport même, exigent toujours travail et capital. On distingue plusieurs sortes de commerce : *le commerce en propre*, qui a lieu lorsque les commerçants achètent eux-mêmes, et pour leur compte, pour revendre; *le commerce de commission*, lorsqu'ils achètent ou vendent pour le compte d'autrui; *le commerce de transport*, lorsqu'ils se bornent à transporter les marchandises, les produits ou même les producteurs, par terre ou par eau, d'un lieu dans un autre. On distingue surtout dans le commerce, le commerce intérieur, qui se fait dans le pays même, et avec ses seuls pro-

duits, et le commerce extérieur, qui se fait par l'échange des produits nationaux avec les produits étrangers.

III.

L'échange étant une conséquence nécessaire de la division du travail, le complément de la production agricole ou manufacturière, et le travail et l'industrie étant libres, il semblerait que l'échange et l'industrie commerciale, par laquelle il s'effectue, doivent être libres aussi. Le commerce intérieur est libre en effet en France, et la loi du 2 mars 1791 qui a rendu la liberté à l'industrie fabricante en permettant à chacun d'exercer tel art, telle profession qu'il lui plairait de choisir, à la seule condition de payer patente, l'a accordée également à l'industrie commerciale aux mêmes conditions. Alors aussi ont été supprimées les barrières fiscales ou douanes de province à province; les relations et les échanges entre les producteurs des diverses parties de la France ont été libres de toutes

entraves. Mais il n'en a pas été de même du commerce extérieur; pour lui les anciennes barrières subsistent toujours, et, s'il est permis au producteur français d'exporter ou de faire sortir de France des produits nationaux, même avec primes, il ne lui est pas permis de recevoir en échange, exempts de droits, des produits étrangers; à la frontière française, des tarifs viennent leur en barrer l'entrée. Certains de ces produits peuvent être absolument prohibés, ce qui donne au fabricant du pays le monopole de ces produits, et lui permet de les fabriquer comme il veut, bien ou mal, et de les vendre au prix qu'il lui plaît de fixer. D'autres sont soumis à des droits qui, s'ils ne rendent pas, comme pour les premiers, toute concurrence impossible, l'entravent du moins singulièrement, et qui équivalent à la prohibition, lorsqu'ils sont très-élevés.

Or ces droits, sur qui retombent-ils en définitive, est-ce sur le producteur français et la production nationale, ou bien, comme on le voudrait, sur les producteurs et les productions de l'étranger? Supposez, par

exemple, les anciennes douanes de province subsistant, et un manufacturier de Normandie (de Louviers ou d'Elbeuf) et un propriétaire du Languedoc qui veulent échanger leurs produits; supposez encore que les vins de Languedoc entrent en franchise en Normandie, qui n'a pas de concurrence à redouter pour les siens, mais que les draps de Normandie soient soumis à des droits d'entrée en Languedoc, sous prétexte de protection pour les manufactures de drap existantes dans cette province, qu'adviendra-t-il? le propriétaire de Languedoc qui eût payé les draps à 25 francs le mètre et eût donné une valeur égale en vins, les paiera, grâce au droit que je suppose, de 5 francs par mètre, 30 francs, et donnera ainsi 30 francs de vins pour 25 francs de draps. Qui sera lésé par cet impôt? Ce ne sera pas assurément le manufacturier de Normandie qu'on voulait atteindre, ce sera le propriétaire de Languedoc. Et si l'on considère l'effet de ces droits protecteurs par rapport à la richesse de chaque province, on verra que le Languedoc donnera 30 en échange de 25. Les 5 francs

de différence resteront, il est vrai, entre les mains du gouvernement de Languedoc, et ce sera alors un véritable impôt sur certaines industries, qui pèsera sur elles, qui les ruinera peut-être, au profit d'autres industries.

Mais, dira-t-on, du moins les manufactures et les produits languedociens seront protégés. Le fussent-ils, aurait-on le droit de déprécier tous les autres produits du pays pour hausser la valeur de ceux-là? aurait-on le droit de soumettre les consommateurs à un impôt, pour élever le prix de quelques produits privilégiés? mais ils ne sont pas efficacement protégés. Supposez en effet que les draps d'Elbeuf et ceux du Languedoc se rencontrent sur un marché neutre, en Bourgogne, si vous voulez; les draps du Languedoc qui ne pouvaient soutenir la concurrence chez eux, sur leurs propres marchés, je suppose qu'ils ne le pouvaient pas, sans cela il n'y aurait pas même prétexte à des droits protecteurs, pourront-ils la soutenir sur ceux d'une autre province avec des droits de transport de plus? il suffit de poser une semblable question pour qu'elle soit résolue:

si les draps de Languedoc sont de qualité inférieure ou de prix supérieur à ceux des draps de Louviers ou d'Elbeuf, la concurrence sera impossible, à moins que le gouvernement du Languedoc ne les protége encore sur les marchés de la Bourgogne par une prime à l'exportation, nouvel impôt à payer par ces pauvres habitants du Languedoc.

Que l'on remplace maintenant la Normandie et ses draps par l'Angleterre et ses produits, cotons, fers.... le Languedoc et ses vins par la France et ses produits, la Bourgogne par la Belgique ou tel autre marché étranger, et les résultats de la protection seront toujours les mêmes, c'est-à-dire inefficaces et funestes aux pays protégés. Ce qui s'explique bien simplement par cette loi de l'échange que lorsqu'on augmente artificiellement la valeur d'un des objets échangés, on diminue d'autant celle de l'autre.

Mais, dira-t-on, les choses ne se passent pas tout à fait comme vous le supposez; dans le commerce extérieur, on n'échange pas

les produits français contre des produits étrangers, on échange les uns et les autres contre de la monnaie, de l'or, de l'argent, et dès lors n'est-il pas évident qu'en encourageant l'exportation des produits français on favorise l'entrée de cette monnaie en France, et qu'en entravant l'importation des produits étrangers on empêche la sortie de France de cette même monnaie? C'est là aussi l'erreur économique sur laquelle repose le système prohibitif ou mercantile. Voyons, en conservant notre exemple, si en effet l'intervention de la monnaie changera quelque chose au résultat de l'échange.

Le propriétaire de Languedoc vend son vin 25 francs l'hectolitre, il achète le drap d'Elbeuf à 30 francs le mètre, différence 5 francs au préjudice du propriétaire du pays protégé, qui représentent les droits d'importation, ou droits protecteurs, c'est toujours une valeur de 25 francs échangée contre une de 30, le résultat est le même. Quel a été en effet dans cette double opération, achat et vente des vins et des draps, le rôle de la monnaie? La monnaie a servi à

évaluer les produits et à les échanger; échangée contre un produit d'abord, elle a été ensuite échangée contre un autre, et a effectué ainsi l'échange des produits, elle n'a pas modifié les conditions de l'échange. Des vins se sont échangés par son entremise contre des draps; ce sont toujours des produits qui s'achètent avec des produits, ne l'oublions pas.

Pour mieux s'en convaincre faut-il examiner comment l'or et l'argent s'acquièrent? chez certaines nations, c'est un produit de la nature et du travail, c'est une marchandise qui s'échangent contre d'autres produits, d'autres marchandises; chez d'autres, ils sont acquis au moyen de l'échange contre des produits du pays, et représentent la valeur de ces produits, pour être ensuite échangés contre des produits étrangers de même valeur. Ainsi, pour les premières, c'est un produit national qui s'échange contre un produit étranger; pour les secondes, c'est un produit étranger qui sert à échanger les produits nationaux contre d'autres produits étrangers.

Mais la fabrication et la possession de ce produit, de cette marchandise, n'ont-ils pas des avantages qui les rendent supérieurs à tous les antres produits ou marchandises ? Loin de là ; on a remarqué, et il est prouvé par l'histoire, que les peuples les plus riches et les plus florissants ne sont pas ceux qui ont le plus d'or ; voyez l'Espagne, d'un côté, qui eut jadis le monopole de sa fabrication ; voyez l'Angleterre, de l'autre, qui n'a qu'une très-petite quantité de numéraire. Le point importaut pour les nations n'est pas d'avoir de l'argent, mais d'avoir et de produire des valeurs, qu'elles soient en argent ou en autres produits, peu importe : avec cette différence toutefois que l'argent n'a guère d'antre valeur qu'uue valeur en échange, tandis que les autres produits ont une valeur en usage.

Considérer l'argent comme la principale richesse, chercher à l'attirer puis à la retenir, telle a été l'erreur, nous l'avons dit, base du système mercantile ou prohibitif, dont quelques-uns attribuent l'application à Colbert, mais que d'autres font remouter à

Charles-Quint. Dans ce système, on s'efforce de maintenir la balance entre l'entrée et la sortie de l'argent, ou même de la faire pencher du côté de la première, c'est-à-dire qu'on cherche par les traités non pas seulement à s'ouvrir des débouchés, mais à attirer l'argent par l'exportation de ses propres produits. Sous ce rapport même il y a beaucoup de déceptions, car ces produits ne se soldent pas toujours en argent. Supposez en effet que l'on exporte des produits au Brésil, on n'en recevra pas toujours en échange de l'or, car le Brésil, commerçant avec d'autres pays que la France, pourra, en échange des produits français, fournir une lettre de change sur les négociants d'Amsterdam, et avec ceux-ci l'affaire pourra se régler par une compensation s'ils sont créanciers de la France, au moyen de traites qu'ils fourniront sur leurs débiteurs français. Par l'exportation, il ne sera entré ni plus ni moins d'argent en France.

Autre erreur qu'il importe de signaler : on ne doit pas considérer le résultat de nos relations avec un autre peuple comme favo-

rable, par cela seul que nos exportations excèdent les importations, car ce qui ne nous vient pas directement du pays avec lequel nous considérons ces relations nous vient d'un autre. Ainsi, en 1846, l'Angleterre reçoit 113 millions de produits français, et n'importe en France que 79 millions de ses propres produits; mais le solde, à peu de chose près, nous revient par la Belgique.

IV.

Les principales relations de la France sont avec les États-Unis, l'Angleterre, les États Sardes, la Belgique, l'Association allemande, l'Espagne, la Suisse. En 1846, l'importation de produits étrangers (commerce spécial), c'est-à-dire pour la consommation intérieure, s'était élevée à 920 millions, et l'exportation de produits nationaux (ou commerce spécial encore), à 852 millions. Mais dans ces 920 millions il faut tenir compte des frais de transport des produits étrangers qui augmentent leur valeur, et qui ne sont pas comptés dans l'éva-

luation des produits français exportés; frais de transport qu'il faut dès lors déduire de la première évaluation ou ajouter à la seconde pour savoir exactement quel est le rapport de l'importation à l'exportation...

Je vieus de parler du commerce spécial qui, dans la langue des tarifs, est opposé au commerce général, ces deux termes veulent être expliqués : le commerce spécial comprend l'importation des produits étrangers devant être consommés en France, et l'exportation des produits nationaux; le commerce général comprend l'exportation et l'importation de tous produits, quelle que soit leur provenance ou leur destination, c'est-à-dire que le commerce général comprend, outre le commerce spécial, le commerce de transit; c'est ce qui explique la différence des chiffres. En 1846, le commerce général d'importation s'élevait à 1257 millions, et celui d'exportation à 1180 millions... Nous avons suffisamment, trop longuement prouvé que la protection ou le système prohibitif était funeste aux pays protégés, ce qui n'a pas empêché que, sous

prétexte de représailles, et par suite de l'erreur générale que nous signalions par rapport aux fonctions de la monnaie, ce système fût établi à peu près partout. De cette erreur est né aussi le système colonial qui oblige les colonies à ne recevoir que les produits de la métropole, et qui, néanmoins, traite les productions coloniales comme des produits étrangers, au grand préjudice de l'industrie coloniale et des consommateurs français. Ce régime de monopole et d'exploitation ne saurait durer plus longtemps; notre Constitution ayant surtout établi l'égalité politique entre la métropole et nos colonies.

Les intérêts privés engagés dans la question des tarifs empêchent aujourd'hui qu'on ne donne satisfaction à l'intérêt général. Il est incontestable, et les économistes les plus déclarés partisans du libre échange le reconnaissent, que, dans tous les cas, ces intérêts devraient être ménagés. Un brusque changement dans notre système de douanes entraînerait infailliblement la ruine d'un grand nombre de nos manufactures qui, éta-

blies sur la foi des tarifs protecteurs, ne pourraient se soutenir si cette protection venait tout à coup à leur manquer. Ainsi bien des manufactures de coton ou de fer se sont établies en France parce que les cotons et les fers anglais étaient prohibés ; si on ouvrait nos frontières à ces produits, tous leurs calculs étant déjoués, elles tomberaient certainement. Sans doute ce fut un mal qu'on établit ainsi dès le principe des tarifs de douane ; mais le mal est fait, et il ne faut pas chercher un remède qui soit pire que le mal : or la ruine de nos manufactures serait certainement un remède de ce genre. — Il faut progressivement diminuer le mal, et, par là même, forcer les branches de notre industrie qui pourraient souffrir de l'absence de toute protection, à se mettre en état de supporter le remède, de se soutenir seules. C'est une tâche délicate à remplir, nous ne l'ignorons pas, mais elle doit être courageusement entreprise et continuée avec constance, car le mal s'aggrave tous les jours ; et le remède, le vrai remède, est dans la liberté.

Les principaux agents du commerce, et par suite de l'échange ou de la circulation, sont la monnaie et les papiers de crédit.

V.

Monnaie. — Pour comprendre toute l'importance du rôle que joue la monnaie dans l'échange, il suffit de refléchir aux inextricables difficultés que présenterait l'échange direct. Il faudrait que chaque producteur allât à la recherche d'un autre producteur qui voulût et pût échanger son produit contre le sien propre ; mais comme ce produit obtenu par l'échange pourrait n'être pas celui qui convient au premier producteur, il faudrait qu'il l'échangeât encore contre un autre produit, et celui-ci peut-être encore contre un autre, il n'arriverait ainsi que par une série d'échanges à avoir ce qu'il désire.

Ainsi supposez un tailleur qui a besoin d'une paire de souliers, il s'adresse au cordonnier, mais le cordonnier n'a pas besoin d'habits : il a besoin de pain, que devra

faire le tailleur? Il devra s'adresser au boulanger, échanger l'habit contre le pain, puis le pain contre les souliers; mais il peut se faire que le boulanger n'ait pas besoin d'habits, mais ait besoin de blé... le tailleur devra donc échanger avec l'agriculteur s'il a besoin d'habits, son habit contre du blé, puis le blé coutre le pain, le pain contre les souliers... On voit, par ce simple exemple, combien d'opérations qui peuvent être indéfiniment multipliées seraient nécessaires pour arriver à l'échange direct, et l'on conçoit dès lors qu'on ait dû inventer la monnaie aussitôt que la civilisation, et, avec elle, la division du travail et la nécessité des échanges ont pénétré chez un peuple. Par elle, tout détour est évité, le tailleur qui a besoin de souliers échange ses produits, ses habits, contre de la monnaie, et échange ensuite cette monnaie contre des souliers, sans avoir besoin de recourir à tous ces échanges intermédiaires dont nous avons parlé.

Aussi retrouve-t-on la monnaie en usage chez tous les peuples, sous des formes dif-

férentes. Chez les Nègres, dans quelques parties de l'Inde et de l'Afrique, ce sont des coquilles qui en remplissent les fonctions; au Mexique, ce sont des grains de cacao; en Abyssinie, c'est le sel; à Terre-Neuve, la morue; en Russie, jusqu'à Pierre le Grand, ce fut le cuir. Partout c'est la marchandise la plus précieuse et de l'usage le plus général dans les lieux mêmes où elle a cours; mais cette marchandise n'étant pas d'un usage universel et n'ayant pas partout la même valeur en échange, à mesure que la civilisation s'est développée, que les rapports de peuple à peuple se sont établis et multipliés, on a adopté pour remplir les fonctions de monnaie une marchandise plus générale, universelle en quelque sorte, qui pût et dût être partout acceptée. Cette marchandise, en possession des fonctions de monnaie, c'est l'or et l'argent, qui en ont été investis par la pratique universelle à raison de leurs qualités intrinsèques, qualités qui conviennent parfaitement au rôle de monnaie. Ainsi ils renferment une grande valeur sous un très-petit volume, se divi-

sent facilement sans perdre de leur valeur, chacune de leurs parties ayant une valeur proportionnelle, et ces parties se réunissent en masse sans dépréciation ; enfin ils s'altèrent difficilement, et sont d'un transport facile. Mais l'or et l'argent, malgré leurs qualités, ne sont qu'une marchandise particulière, que toute autre marchandise pourrait, au besoin, remplacer dans son office de monnaie. Ce qui faisait dire à Turgot que *toute marchandise est monnaie, et réciproquement toute monnaie est marchandise*... L'or et l'argent n'ont d'autre valeur que celle du métal, valeur qui est fixée, nous l'avons dit, comme celle de toutes les autres marchandises, et qui dépend des mêmes circonstances de l'offre et de la demaude.

Avant la découverte de l'Amérique, l'occupation du Mexique et l'exploitation des mines du Potose, événements que nous avons rappelés plus haut, il n'y avait pas en Europe une circulation de plus de *huit cent cinquante millions de francs*.

Après et depuis ces événements, une énorme quantité de numéraire fut versée dans la

circulation. Ainsi, d'après les meilleurs écrivains (MM. de Humboldt et Jacob), de 1492 à 1600, la masse de métal importé en Europe en or et en argent s'élevait à environ trois milliards et demi, et toute déduction faite, on peut admettre en Europe (en 1600) une circulation de trois milliards 250 millions; au XVIIe siècle, les mines d'Amérique produisirent huit milliards et demi; de 1700 à 1809, cette production fut de *vingt-deux milliards.* Mais à mesure que l'or et l'argent devenaient plus abondants, ils étaient employés à un plus grand nombre d'usages, bijoux, argenterie, vaisselle, harnais, ornements de toute sorte, et dès lors la circulation de la monnaie au commencement de ce siècle doit être réduite à environ neuf milliards et demi.

Cette augmentation du numéraire de 400, de 128, puis de 28 pour cent, produisit sur les marchés de l'Europe la plus grande perturbation. Tous les objets haussèrent de valeur en numéraire, à mesure que baissait la valeur de celui-ci. Les possesseurs de numéraire ou ceux à qui il était dû n'eurent plus

ou ne reçurent plus qu'une valeur une fois, deux fois, trois fois moins grande, que celle qu'ils avaient possédée ou qu'ils avaient livrée précédemment, ils furent une, deux, trois fois moins riches ; les débiteurs, au contraire, virent diminuer leurs dettes, ils purent satisfaire leurs créanciers avec la moitié, le tiers, le quart de leur créance, tout en leur comptant la même somme, parce qu'elle n'avait plus la même valeur. Déjà en 1548, l'évêque Latimer se plaignait devant le roi Édouard IV, d'Angleterre, de cette perturbation. De nos jours nous avons vu le même effet se produire en Californie : avec l'abondance de l'or, a haussé le prix de toutes les marchandises.

Toutefois, la hausse du prix des produits n'a pas été toujours proportionnelle à l'abondance du numéraire, soit parce que ces produits eux-mêmes sont devenus plus abondants, et que leur abondance a, sinon neutralisé, au moins atténué les effets de celle du numéraire, soit parce que la population ayant considérablement augmenté, les besoins se sont accrus.

De nos jours, l'abondance du numéraire, malgré les sommes versées annuellement dans la circulation, est devenue moins grande, mais le numéraire étant représenté dans beaucoup de cas par les papiers de crédit, on ressent moins les effets de sa rareté.

VI.

Anciennement on pesait l'or et l'argent, comme les autres métaux ; mais comme on pouvait altérer la pureté du métal par l'alliage, comme d'ailleurs l'opération du pesage présentait des difficultés, on revêtit des morceaux d'or et d'argent d'une marque authentique de leur poids et de leur titre, c'est-à-dire de la quantité de métal pur qu'ils renfermaient.

Le métal n'est pas parfaitement pur dans les pièces de monnaie, il est mélangé d'une certaine quantité de métal inférieur qui lui donne plus de consistance. Ainsi l'or est mélangé d'argent, l'argent de cuivre. C'est ce que l'on appelle alliage *blanc* et alliage *rouge*. Le titre ou proportion dans laquelle

ce mélange doit avoir lieu comprend l'*aloi* ou poids de chaque pièce monnayée : ainsi, le franc pèse 5 grammes et se compose de 4 grammes 5 décigrammes de fin et de 5 décigrammes d'alliage. Le *denier de loi* est la quantité d'alliage, proportion entre le métal pur et l'alliage ; en France, le denier de loi est de $^1/_{10}$. Le *fin* ou *denier de fin* est la quantité de métal pur contenu dans la même pièce de monnaie. Cette proportion ne peut pas toujours être rigoureusement obtenue dans le *mélange*, mais il y a des limites de *maximum* et *minimum* entre lesquelles elle doit rester.

Le prix du *monnayage* ou de la fabrication, connu sous le nom de *seigneuriage*, est tantôt compris et tantôt ne l'est pas dans la valeur de la pièce de monnaie : ainsi en Angleterre il n'est pas compris.

Le droit de faire et d'émettre de la monnaie appartenait jadis à tous les seigneurs, dans les limites de leurs domaines ; aussi voyait-on en circulation les monnaies les plus diverses et des valeurs les plus différentes. Il est aujourd'hui exclusivement ré-

servé à l'Etat. C'est un monopole qu'il s'est attribué à raison de l'importance de la monnaie, et surtout de la garantie attachée à l'empreinte ; garantie de qualité, garantie de quantité ou de poids. Les espèces monétaires ont été réduites aussi à des formes et à des valeurs les mêmes pour toute la France, comme a été adoptée l'unité de poids et de mesures. Cette triple unité, rêvée par quelques grands hommes, n'a pu être réalisée que de nos jours, et elle doit être comptée au nombre des réformes les plus utiles au commerce et à l'industrie.

Des peines sévères ont de tout temps frappé ceux qui fabriquaient de la fausse monnaie. Ces peines contre les faussaires n'ont pas toutefois empêché les gouvernements eux-mêmes, à certaines époques, d'altérer les monnaies par l'alliage. Ainsi Philippe Ier mêla un tiers d'alliage à la livre d'argent pur, et dès lors cette livre, qui avait auparavant 12 onces d'argent, n'en eut plus que 8. Mais il arriva alors ce qui arrive nécessairement quand les marchandises sont détériorées, diminuées de valeur intrinsèque, et

diminuent de prix ; avec une livre d'argent de 8 onces, on ne trouva plus à acheter que les deux tiers des marchandises qu'on achetait avec celle de douze. Leur prix s'était élevé d'un tiers, et celui de la livre d'argent avait baissé d'un tiers. Les gouvernements, plus éclairés sur leurs intérêts véritables, se sont aujourd'hui dégoûtés de cette altération, l'une des ressources les plus funestes des États, véritable banqueroute de leur part, à l'égard de leurs créanciers, loi de *maximum* déguisée, qui jette la perturbation sur le marché, détruit la confiance et arrête les transactions commerciales.

Le nom des monnaies exprimait autrefois leur poids : ainsi les Israélites avaient des sicles, les Grecs des mines et des drachmes, les Romains des as, et aujours d'hui les Français ont des francs, les Anglai- des livres. Mais leur nom fut pris aussi de leur empreinte : on les appela des *florins*, des *agnels*, et plus récemment des *louis* et des *napoléons*.

Les économistes demandent, et avec raison, pour éviter toute fraude, que toutes les pièces de monnaie indiquent désormais leur poids par leur nom.

VII.

La monnaie est d'or et d'argent; le cuivre n'est pas à proprement parler de la monnaie, car sa valeur intrinsèque est inférieure à celle qu'il représente; c'est un signe représentatif de la monnaie proprement dite et qui lui sert d'appoint. L'or et l'argent n'étant pas dans un rapport constant de valeur, les économistes ont critiqué l'emploi simultané de ces deux métaux comme monnaie. Il n'est pas, en effet, indifférent pour celui qui paye ou pour celui qui reçoit que le payement ait lieu en or ou en argent. Il peut être supérieur ou inférieur à la somme due, selon qu'il a lieu en l'une ou l'autre monnaie. En France, c'est l'argent qui sert d'étalon de la valeur monétaire; 1 gramme d'or est supposé valoir 15 grammes ½ d'argent. Mais il vaut ordinairement plus, l'or

étant plus rare en France que l'argent; on évalue la quantité de ce dernier aux deux tiers de celle de l'autre. C'est cette variation dans le rapport de l'or à l'argent qu'exprime le prix du change de ces monnaies ou l'*agio,* prix très-variable, comme chacun sait, et qui pourrait s'élever ou s'abaisser encore par la mise d'une grande quantité d'or ou d'argent dans la circulation. Ce qui fait dire à un économiste que lorsque nos lois disent que cent francs en argent valent cent francs en or ou quatre pièces de cinq francs une pièec de vingt francs, elles disent un mensonge. Soit, en effet, à payer une somme de cent francs, si vous la payez en argent, vous la payerez moins qu'en la payant en or, et en la payant en or, vous payerez plus que si vous payez en argent, la différence sera de 1 ou 2 0/0, suivant le prix du change. Pour éviter cet inconvénient, provenant de la variation dans les rapports de la valeur de l'or et de l'argent, on a, dans certains pays, en Hollande, proscrit l'une des deux monnaies, et l'on s'est contenté de l'autre.

On a fait, par rapport à la monnaie, ou numéraire, une observation que nous ne pouvons passer sous silence, c'est que tandis que les autres produits étaient abondants et leur valeur moindre, le numéraire était rare et sa valeur plus grande. Cela s'explique par cette loi de l'échange que si la valeur d'un des objets diminue, celle de l'autre augmente; or, si l'on suppose que les autres marchandises sont plus abondantes et que leur prix baisse, la quantité de l'argent restant la même, ou ne s'accroissant pas dans la même proportion, son prix deviendra relativement plus élevé, et lui-même deviendra aussi relativement plus rare. C'est ce qui explique la rareté et la cherté relatives chaque jour plus grandes du numéraire à mesure que la production augmente, quoique la quantité vraie du numéraire, loin de diminuer, s'accroisse des sommes versées annuellement par les mines dans la circulation.

Le numéraire est quelquefois aussi retiré de la circulation, dans les moments de crise, et il devient alors nécessairement

plus rare : on l'a dit bien des fois, il est craintif par nature, il s'effraie et se cache facilement. Comme il est l'instrument universel d'échange, sa rareté et son abondance se font plus vivement sentir dans les transactions commerciales, car il intervient dans toutes : aussi reconnaît-on que, pour que les affaires ne souffrent pas de l'une ou de l'autre, il faut qu'il existe une certaine proportion, mais qu'on n'a pas déterminée, entre sa quantité et les produits qu'il doit mettre en circulation. En ceci il faut d'ailleurs tenir compte des papiers de crédit qui le remplacent.

Avant la révolution de 1789, le capital de la France, en numéraire, était, dit un économiste, de plus de deux milliards; il s'élève aujourd'hui, d'après l'évaluation d'un autre, à deux milliards huit cents millions, dont un tiers en or, deux tiers en argent. En Angleterre, ce capital est bien moindre, et l'or y est quinze fois plus abondant que l'argent.

VIII.

Crédit, papiers de crédit, banques.— Quoique la monnaie soit l'instrument général, universel, d'échange entre les divers producteurs, elle n'intervient pas toujours réellement; elle peut être et elle est même souvent remplacée et représentée par les papiers de crédit. Ainsi celui qui livre ses produits à un autre n'en reçoit pas toujours immédiatement le prix en argent, il les livre contre une promesse de payer ce prix dans un délai déterminé; ou bien encore, c'est du numéraire qui est lui-même échangé (prêté) contre une semblable promesse. Or cette promesse représente dans les deux cas le numéraire dû, et circule sous forme de mandat, lettre de change, billet à ordre... que le vendeur transmet à un autre vendeur. le prêteur à un autre prêteur. Mais sur quoi repose la valeur de cette promesse? Sur la confiance qu'inspire celui qui l'a souscrite à ceux qui la reçoivent comme équivalent de la monnaie, confiance basée

sur les moyens pécuniaires qu'a le souscripteur d'en acquitter le montant à l'échéance, ou sur ses talents, sur son habileté, sur sa moralité, qui, si ces moyens n'existent pas encore, peuvent, doivent les lui procurer. C'est cette confiance que l'on nomme *crédit;* avoir du crédit c'est inspirer de la confiance, faire crédit c'est avoir de la confiance, ce qui arrive, même sans papier, dans la vente à terme ou dans le prêt. Mais enlevez les moyens de payement présents ou futurs, et le papier n'a plus qu'une valeur nominale, il repose sur un faux crédit. C'est là ce qui distingue le papier de la monnaie qui, ayant une valeur intrinsèque, porte toujours avec elle son gage.

L'utilité des papiers de crédit, pourvu qu'ils remplissent les conditions dont nous avons parlé, est incontestable. Ils dispensent de l'échange réel entre producteurs, et par suite du déplacement et du transport des espèces, ce qui produit, surtout lorsqu'il s'agit d'échange entre producteurs placés à de grandes distances l'un de l'autre, économie de temps et de frais; ils fa-

vorisent la spéculation, car le commerçant n'a pas besoin pour entreprendre une nouvelle affaire d'avoir entre les mains les résultats pécuniaires d'une affaire déjà faite; en d'autres termes, le vendeur n'est pas obligé d'attendre que son acheteur l'ait payé, pour pouvoir acheter à son tour; ils évitent enfin la perte résultant du frai de l'argent ou de l'usure, perte que l'on néglige et qui s'élève pourtant chaque année à une somme considérable; sur une somme de huit milliards, supposée en circulation, quelques auteurs ont évalué cette usure à 80 millions par an.

Ces papiers, inventés, dit-on, par les juifs à une époque où la conservation et le transport des espèces offraient de grandes difficultés, furent propagés ensuite par les besoins du commerce et ne contribuèrent pas peu à son développement. Ils font aujourd'hui l'objet d'un commerce à part, celui des banquiers, qui les escomptent, les échangent contre de la monnaie véritable, ou les uns contre les autres, et s'occupent de leur recouvrement. Mais les papiers de cré-

dit ne comprennent pas seulement les billets commerciaux ou privés, ils comprennent aussi les billets de banque. Nous devons dire quelques mots de ces établissements.

IX.

Les banques tirent leur nom du banc ou comptoir, *banco*, des anciens changeurs.

On distingue deux sortes de banques : les banques de dépôt et les banques de circulation. Les premières banques de dépôt furent celles de Venise, établie en 1171 ; d'Amsterdam, 1609 ; de Hambourg, 1615 : elles recevaient en dépôt des monnaies ou lingots, et en délivraient un récépissé ou certificat. Elles étaient utiles, en ce qu'on évitait par là les embarras et les frais de change des monnaies de valeurs si différentes, surtout à cette époque, le transfert des valeurs déposées s'opérant au moyen d'un simple virement, ou par le transfert du certificat. C'était là, on l'a dit avec raison, l'enfance de l'art.

Les banques d'escompte et de circulation

reçoivent des effets de commerce à plusieurs signatures, et donnent en échange de leurs propres billets. Ces billets sont payables au porteur, à vue, et circulent comme la monnaie elle-même, se transmettant par la simple tradition; de là le nom donné à ces sortes de banques. Leur payement est garanti par la mise de fonds et par les valeurs en portefeuille ou autres, si la banque est en même temps banque de dépôt, comme la banque de France. Il y a cette différence, entre les banques de dépôt et celles de circulation, que les certificats des premières, n'excèdent jamais les valeurs déposées tandis que les billets des secondes sont émis pour une somme supérieure à la réserve métallique. On admet généralement que l'émission peut être du triple de cette dernière.

Quoique les billets de banque soient toujours payables en espèces, et qu'ils soient toujours échus et à échéance, et que la réserve métallique soit inférieure à l'émission, par une heureuse combinaison des échéances des effets commerciaux dé-

posés, qui ne sont jamais de longue durée, et des remboursements en espèces qui ne se font ordinairement que dans une certaine mesure et jamais tous à la fois, on fait aisément face à tous les remboursements demandés. Toutefois, comme la valeur des billets émis n'est pas entièrement représentée par les sommes métalliques, et repose en partie sur la confiance ou le crédit qu'inspire la banque, il peut se faire que dans un moment de panique on demande le remboursement intégral des billets. La banque ne peut alors satisfaire à toutes les demandes de payement en espèces immédiatement, mais seulement au fur et à mesure des échéances des billets qu'elle a en portefeuille, c'est alors un simple retard de payement; mais si les valeurs elles-mêmes admises par la banque, malgré tout le soin qu'elle apporte à leur admission, étaient atteintes par la crise, il est incontestable que la banque serait forcée de suspendre ses payements en espèces. Ses billets, assimilés à la monnaie, ont eu, dans ces circonstances, cours forcé ; ils l'ont en-

core aujourd'hui, en France, depuis le décret du Gouvernement provisoire du 15 mars 1848. Mais en même temps l'émission des billets a été restreinte. Ce sont là de ces éventualités qui n'entrent pas dans les prévisions ordinaires, tant elles sont rares, et qui n'ôtent rien, dans le cours régulier des affaires, aux banques de leur crédit.

La bauque de France, qui a fait suite à la caisse d'escompte de 1776 et des comptes courants de 1796, est tout à la fois une banque de dépôt et de circulation, qui reçoit en dépôt et escompte toutes valeurs, rentes, monnaies, bijoux, lingots, effets publics, effets commerciaux... en billets de circulation. Elle fut fondée en 1803, au capital de 45 millions de francs, qui fut porté à 90 en 1806, puis réduit à 67 $^{9}/_{10}$, en 1816, placés en rentes sur l'État. Elle a escompté en 1845 pour plus d'un milliard de francs, et elle a avancé sur actions de cauaux, rentes, bons du trésor, lingots, 97 millions environ. Le mouvement des espèces a été (en 1845) de 838 millions, celui des billets, de 5 milliards 114 mil-

lions. On conçoit, sans qu'il soit nécessaire d'autres détails, quel mouvement les banques impriment au commerce et à la circulation.

Il y a ici une observation importante à faire. C'est que chez nous les banques ne sont pas libres. La banque de France jouit d'un privilége périodiquement renouvelé.

X.

Il nous reste à dire quelques mots du crédit public ou des rentes sur l'État. Les États empruntent dans certaines circonstances comme les particuliers, lorsque les ressources des impôts sont insuffisantes, et qu'ils ne veulent et ne peuvent les aggraver en leur demandant un capital considérable. Ils émettent alors des rentes, à terme ou perpétuelles, c'est-à-dire avec ou sans remboursement fixe, à intérêt de 3, 4, 5 0/0, en échange des sommes qui leur sont versées. Cet emprunt a lieu tantôt à la suite d'une adjudication publique en bloc, tantôt par un traité direct avec un ou plusieurs banquiers,

tantôt par souscription, à laquelle tous les capitalistes peuvent prendre part. On a abandonné aujourd'hui le mode d'emprunt par rentes remboursables par annuités, à terme, viagères... On emprunte une somme fixe à intérêt fixe. Mais, quoique la somme à recevoir et à rembourser soit nominalement de 100 fr., l'État ne reçoit pas toujours cette somme, et il est rare qu'il reçoive davantage, ce qui s'est vu le 12 janvier 1830 pour le 4 0/0 : ordinairement il reçoit moins ; ainsi, le dernier emprunt du 15 juin 1848, à 5 0/0 a été soumissionné nominalement à 75 fr. 25 cent., et réellement 64 fr., ce qui élève d'autant l'intérêt des sommes versées.

Le cours de la rente, c'est-à-dire le prix courant pour lequel les rentes sur l'État se vendent et s'achètent, est, comme le prix courant de toutes les marchandises, soumis à la loi de l'offre et de la demande. Il est élevé si la demande excède l'offre, il est bas, au contraire, si l'offre excède la demande. Or, la demande et l'offre dépendent de la confiance qu'inspire le gouvernement ;

on lui prête volontiers, on achète, on recherche ses titres de rente, si l'on a confiance en lui, la rente est demandée. Si l'on n'a pas confiance, on n'engage pas son argent dans ses emprunts, on l'en retire, on vend, on se défait de la rente, elle est offerte. Ainsi le cours de la rente est un moyen de constater le degré de confiance qu'inspire le gouvernement. Selon qu'il s'élève ou s'abaisse, le cours de la rente produit encore une élévation ou une réduction dans le taux de l'intérêt, de telle sorte que lorsque le cours est bas, l'intérêt est à un taux élevé. C'est ce qui arrive toujours en matière d'emprunts; moins on a confiance, plus élevés sont les intérêts; et il en est du gouvernement comme de tous les emprunteurs (1).

(1) Le cours élevé de la rente, avons-nous dit, réduit le taux de l'intérêt, le cours bas l'élève. Ceci exige une explication. Quel que soit le cours de la rente, l'intérêt est fixe; il reste toujours le même; c'est toujours 5, 4, 3. Si le cours est au pair, c'est-à-dire à 100 fr., c'est 5, 4, 3, que reçoivent les rentiers. Mais s'il est au-dessus du pair, ce qui arrive souvent pour le 5 %, s'il est à 125, par exemple, on ne reçoit toujours que 5

Il faut toutefois reconnaître que la hausse et la baisse peuvent être aussi le résultat

---

francs d'intérêt pour 125 francs ; il en résulte que l'intérêt n'est plus qu'à 4 %. Supposez au contraire que le cours soit au-dessous du pair, à 75 francs, comme en juin 1848, on retirera 5 fr. d'intérêt pour 75 fr., c'est-à-dire plus de 6 ½ pour cent. Il en est d'ailleurs du 4 et du 3 % comme du 5, avec cette différence, toutefois, que le 3 % n'a jamais dépassé, pas même atteint le pair; il est toujours resté au-dessous, son cours étant proportionnel à l'intérêt. Ainsi, aujourd'hui, le 5 % est à 96, tandis que le 3 % est à 58., ce qui donne 5 fr. pour le premier, ou plus de 5 %, 3 fr. pour le second, un peu plus de 5 % encore. Le taux de la rente, nominalement de 3, 4, 5 %, ne l'est donc pas en réalité, le 4 peut produire 5 %, comme le 5 peut produire 4 %. S'il en était autrement, si le taux de la rente conservait sa valeur nominale, le gouvernement n'émettrait que des rentes au 3 %, et les rentiers n'achèteraient que des 5 %. Mais alors, dira-t-on, si le cours règle l'intérêt et le taux de la rente, et si en réalité le taux est à peu près le même pour le 5 et pour le 3 %, pourquoi émet-on des rentes au 5 %, d'autres au 3 %, et pourquoi les rentiers achètent-ils les unes de préférence aux autres? Le gouvernement émet quelquefois des 3 %, afin que le cours reste au-dessous du pair et qu'il puisse plus facilement les amortir (voir 3e partie, pour l'amortissement); et les particuliers achètent quelquefois de préférence au 3 %, parce qu'il y a moins de chances de remboursement. Le taux de la rente est aussi un moyen de distinguer les emprunts, et les causes de l'emprunt peuvent aussi influer sur les cours.

de moyens factices qui pèsent sur les cours.

L'État émet encore, outre les rentes, les bons du trésor à échéance fixe, contre des sommes versées à la caisse centrale ou au Trésor : leur intérêt est fixé par le ministre, suivant l'abondance des capitaux, les besoins du service et la durée du dépôt.

XI.

Les papiers de crédit, effets commerciaux, billets de banque, warrants ou certificats de dépôt des marchandises dans un lieu public, représentent la monnaie ou les objets déposés, et facilitent singulièrement leur circulation. Il restait à appliquer ce système à la terre : on l'a essayé dans les divers systèmes de crédit foncier. Un de ces systèmes fonctionne en Allemagne et en Pologne, il repose sur des associations qui servent d'intermédiaire au capitaliste et au propriétaire. Après expertise, ou même sans expertise, des propriétés immobilières sur lesquelles on veut emprunter, des let-

tres de gage sont émises par les associations et remises au propriétaire, qui peut les négocier comme on négocie les papiers de crédit. L'association, qui émet ces lettres, garantit à celui qui les accepte l'intérêt et même le remboursement successif de la somme prêtée; elle trouve elle-même sa garantie dans les droits de séquestration, fermage, vente et privilége qui lui sont concédés sur les biens. Quant au propriétaire, il paye l'intérêt des sommes empruntées à 3 ou 4 p. 100 à l'association de qui le reçoivent les porteurs des lettres de gage, moyennant des coupons semestriels, qui sont successivement détachés du titre. Le propriétaire paye en outre une redevance de 1, 1 ½, 2 p. 100, qui sert à opérer le remboursement de la dette par l'amortissement à intérêt composé, au bout de vingt à quarante ans. Par ce moyen, qui n'impose pas aux propriétaires des obligations trop difficiles à remplir, on a opéré la libération de propriétés écrasées sous de lourdes charges hypothécaires.

On proposa, l'année dernière, en France,

l'adoption de ce système de libération pour notre propriété foncière ; quelques-uns voulaient même que les lettres de gage eussent cours forcé, ce qui les assimilait aux assignats, dont nous parlerons bientôt, et ne contribua pas peu à discréditer le crédit foncier. Aussi, après une discussion intéressante, que nous ne pouvons qu'indiquer, les divers projets furent-ils repoussés (voy. le *Moniteur* du 10 octobre 1848).

XII.

La *Banque du Peuple*, fondée par M. Proudhon, mobilisait non-seulement la terre, comme les divers systèmes de crédit foncier, et les marchandises ou le numéraire, mais encore les services. Des bons de circulation délivrés contre espèces ou effets commerciaux donnaient au porteur le droit d'exiger ces services et autres marchandises à prix réduit de tous les membres de l'association, associés ou simples adhérents. Mobiliser le premier instrument de la production, comme on avait tenté de

mobiliser les deux autres, était une idée neuve, nous en convenons; mais c'était méconnaître la nature et la dignité du travail humain, en l'assimilant à une marchandise, à la monnaie; méconnaître le rôle qu'il joue dans la production, où il n'est pas vendu ni échangé, mais associé au capital, ou à la terre, et surtout le caractère vrai de la rétribution ou salaire. Le principe de la banque était la négation de l'intérêt du capital, principe faux, comme nous le démontrerons en parlant des *profits*. Nous ne nous étendrons pas davantage sur ce projet, qui rentre d'ailleurs dans ce que nous disons plus bas du droit au crédit et du crédit gratuit, et nous n'insisterons pas, pour en démontrer toutes les impossibilités, sur les détails d'organisation qui donnent prise à la critique. Il n'a pu être réalisé.

Mais nous ne saurions terminer ce que nous avions à dire du crédit sans parler du *droit au crédit* et du *crédit gratuit*, dont on s'est tant occupé dans ces derniers temps,

et qu'on peut compter au nombre des principes fondamentaux du socialisme.

XIII.

Le droit au crédit n'est qu'une des faces du droit au travail. C'est le droit des travailleurs aux instruments de travail, au capital : matières premières, instruments, machines, ou ce qui les représente et donne les moyens de les acquérir, l'argent. Si le capital était un produit de la nature, qu'elle met gratuitement à la disposition du travailleur, on comprendrait ce droit ; mais il n'en est point ainsi, nous le savons, et le capital, quelque forme qu'il revête, est le produit du travail de l'homme, le fruit de ses labeurs et quelquefois de son génie. Or proclamer le droit aux fruits du travail d'autrui, ce serait proclamer la spoliation sous une forme nouvelle, que ce droit s'exerçât ou non par l'intermédiaire de l'État. Ainsi le droit aux instruments de travail n'existe pas, comme droit absolu. Existe-t-il comme droit au crédit, c'est-à-

dire que le travailleur y aura droit, sauf remboursement?

Le droit au crédit est contraire à tous les principes, à toutes les idées justes en matière de crédit. Le crédit, c'est la confiance, il repose sur elle, il n'existe que par elle; or, la confiance s'inspire, s'accorde, mais ne s'impose pas; le droit au crédit ou à la confiance, dans le sens propre du mot droit, c'est l'emprunt forcé, autre genre de spoliation qui prive le travailleur du droit le plus sacré, celui de disposer, comme il veut, du fruit de son travail.

Le droit au crédit n'existe donc pas et ne saurait exister; ce serait même, dans l'intérêt des travailleurs, un malheur qu'il existât. Si l'on était forcé d'accorder à tout travailleur et pour toute entreprise ce que l'on accorde aujourd'hui seulement à la solvabilité, à la capacité, à la moralité et à la prudence dans les entreprises, éprouvées et reconnues, on dispenserait le travailleur de toute prévoyance, de toute sagesse dans les entreprises. On le dispenserait de cet esprit d'ordre et d'économie que lui in-

spire cette pensée, qu'il ne doit compter que sur lui-même pour obtenir les instruments de son travail, comme ceux qui les possèdent les ont obtenus, au prix de leurs labeurs, et qu'il ne pourra compter sur les autres qu'alors seulement qu'il aura mérité et acquis leur confiance.

Le droit au crédit ce serait un encouragement forcé donné à toutes les entreprises, les plus folles, les plus hasardées, comme les plus sages, encouragement qui est en parfaite harmonie, d'ailleurs, avec les autres principes des socialistes en matière de richesse, ou plutôt avec l'absence de tous principes économiques qui fait le fond de leurs systèmes.

Une fois établi sur cette nouvelle base du droit, le crédit devrait avoir aussi des règles nouvelles pour la circulation de ses billets; car il est probable que, si le crédit était accordé à tout le monde, on n'aurait pas grande confiance dans ses émissions, et l'on devrait se passer de confiance pour celles-ci comme pour celui-là : le cours forcé ou le papier monnaie avec sa dépréciation

cette fois bien plus rapide sont les conséquences naturelles, nécessaires, du droit au crédit.

Nous ne pouvons pas même indiquer ici toutes les difficultés que rencontrerait la réalisation du droit au crédit, difficultés qui certainement suffiraient à en démontrer l'impossibilité absolue, que le crédit émanât de l'État ou de banques cantonales ou communales.

A Dieu ne plaise, néanmoins, que je pense et que je veuille prétendre qu'il n'y a rien à faire en matière de crédit pour les travailleurs; mais ce n'est pas avec des principes contraires aux notions élémentaires du crédit, et avec des mesures subversives, qu'on réalisera pour eux les promesses de notre Constitution (art. 13).

Quant à la *gratuité du crédit* elle repose sur une fausse notion de la fonction du capital dans l'œuvre de la production, et de la nature des profits ou intérêts. La question de la justice et de la légitimité de l'intérêt étant traitée ailleurs (voy. 2[e] partie), nous nous bornerons à dire ici que, tant

qu'on ne trouvera pas le moyen de se passer de capital pour produire, on devra lui accorder une part dans les produits; et quant à la possibilité du crédit gratuit, il suffira de faire observer que dans les intérêts sont comprises les compensations auxquelles le capitaliste a droit pour l'usure (c'est-à-dire la destruction par l'usage) ou pour les chances de perte de son capital; sans ces compensations, il n'aurait plus le moyen d'entretenir son capital, lorsqu'il s'use, ou de le remplacer, lorsqu'il est perdu. Sans doute, si l'on trouve des gens qui veuillent voir perdre ou se fondre leur capital sans compensation, le crédit gratuit sera possible, mais ce sera la mesure la plus funeste aux capitaux, qui ne s'entretiennent et ne se renouvellent que par les intérêts, je ne dis pas aux capitalistes, car j'ai supposé qu'ils faisaient volontairement le sacrifice des intérêts. Mais si ce sacrifice n'était pas volontaire, on obligerait ceux qui possèdent des capitaux, fruits de leurs labeurs, quelquefois la seule espérance et le seul soutien des derniers jours d'une vie laborieuse, à

les exposer à des chances de perte, ou à les voir dépérir entre les mains de ceux à qui ils les auraient confiés sans compensation pour eux! Pour que le crédit gratuit pût être réalisé, nous ne dirons pas fût juste, il faudrait donc que l'on pût garantir le capital de toute usure, de toute perte, ce que nous ne sachons pas avoir été encore accompli.

XIV.

Le *papier monnaie* n'est autre chose qu'un papier de crédit, ayant cours forcé comme la monnaie. Il tient donc par quelques points à la monnaie et aux papiers de crédit, mais il se distingue de l'une et des autres par des différences essentielles. C'est aussi, et tout à la fois, l'application et la conséquence du droit au crédit; il avait par là même sa place marquée après eux.

Il ressemble à la monnaie en ce que, comme elle, il a cours forcé, c'est-à-dire qu'il doit être forcément reçu en échange de toutes marchandises, en payement de toutes dettes. Mais ce cours forcé, qui ne porte atteinte à aucuns droits ni à aucuns

intérêts, lorsqu'il est appliqué à la monnaie, laquelle a une valeur intrinsèque égale à celle que lui assigne la loi, blesse à la fois les uns et les autres, lorsqu'il s'agit de papier-monnaie. Le papier-monnaie n'a pas de valeur réelle, de valeur intrinsèque; sa valeur est toute fictive, elle repose sur l'autorité de la loi qui assigne à un objet quelconque une valeur arbitraire, sans avoir aucunement égard à sa valeur réelle. C'est là la différence fondamentale entre la monnaie et le papier-monnaie qu'il importe de de ne pas perdre de vue.

De cette première différence en découlent plusieurs autres.

1° D'abord la monnaie véritable, en or et en argent, a cours partout, à cause de sa valeur intrinsèque, c'est une marchandise qui est partout acceptée et donnée en échange d'autres marchandises, parce que partout elle a une valeur, variable, il est vrai, ce qu'indique le change, mais en a toujours une. Le papier-monnaie n'ayant qu'une valeur fictive, qu'une valeur légale, ne conserve cette valeur que dans les lieux

soumis à l'autorité de la loi. Franchissez la frontière, et le papier-monnaie perd sa valeur d'emprunt, et il ne conserve plus que sa valeur réelle, sa valeur de papier, c'est-à-dire qu'il est de nulle valeur.

2° La valeur du papier-monnaie ne dépendant que de la loi, rien de plus facile assurément que de créer du papier-monnaie. Une planche à assignats et quelques rames de papier suffisent; aussi bien des gens s'étonnent-ils que, dans les moments de crise, le législateur ne recoure pas à un moyen aussi simple et aussi facile de parer à l'insuffisance de la monnaie. La monnaie, ou, pour nous servir de l'expression reçue, l'argent, n'est pas en effet, tant s'en faut, d'aussi facile création; il ne se crée ni ne se multiplie à la voix du législateur, ce qui l'a fait traiter comme rebelle et maudire par plus d'un gouvernement ou d'un socialiste: maudit argent! il s'échange, mais ne se crée pas; pour l'acquérir il faut posséder d'autres valeurs égales à la sienne, les produire par le travail national, avec l'assistance des capitaux; œuvre longue et

pénible, mais difficile surtout dans les moments de crise sociale, où toutes les forces productives d'une société sont paralysées, où le travail lauguit, les capitaux s'éloignent, les débouchés se ferment. Or, ce mode, lent et pénible, d'acquérir et de produire l'argent, ne saurait convenir aux révolutionnaires ; aussi, à défaut de l'argent indocile, font-ils appel au complaisant papier-monnaie. Le papier-monnaie c'est leur remède souverain ; ils l'appliquent à tout : les caisses de l'État sont-elles vides, le papier-monnaie les remplit ; l'industrie, le commerce ou l'agriculture souffrent-ils, ont-ils besoin de capitaux : la planche aux assignats est là, elle leur en donnera, que dis-je ? elle leur en prodiguera. A-t-on besoin d'argent pour la guerre, pour toutes sortes d'entreprises utiles ou non, sérieuses ou hasardées : papier-monnaie ; et comme le papier-monnaie est toujours docile, obéissant à la voix des législateurs, toujours papier-monnaie ; on ne se le refuse pas, il coûte si peu !

Une fois entré dans cette voie si facile du papier-monnaie, un gouvernement s'y laissera aller, il produira des montagnes de papier-monnaie, il les entassera les unes sur les autres, comme les géants de la fable, espérant escalader le ciel, arriver au comble de la richesse et de la puissance ; mais qu'aura-t-il produit par cet enfantement ? des valeurs ? de la richesse ? Non, sans doute, du papier, rien que du papier, dont la valeur réelle est toujours nulle, et dont la valeur fictive, la valeur légale va décroissant à mesure qu'on en augmente la quantité. Et cette décroissance est d'autant plus rapide que cette augmentation est plus rapide elle-même, ce qui ne manque jamais.

Pour l'argent, il ne saurait en être de même ; quoiqu'il ait été, et qu'il puisse être encore soumis à des variations, il se produit et s'augmente lentement, difficilement ; aussi sa valeur varie-t-elle d'ordinaire beaucoup moins ; et, à moins de découvertes extraordinaires, de mines, de gisements aurifères, elle varie très-peu. C'est là une

différence notable et de la plus haute importance, entre l'argent et le papier-monnaie, sur laquelle nous devons insister encore.

C'est précisément, en effet, parce que sa valeur est peu variable, que l'argent a été adopté par tous les peuples, comme mesure de la valeur et comme instrument d'échange, et qu'il est propre à remplir ce double rôle. Les variations fréquentes et considérables de ce qui sert à mesurer et à échanger les valeurs produiraient les plus grandes perturbations sur le marché, dans les affaires, dans les transactions commerciales et privées. Or, ces variations étant en quelque sorte de l'essence du papier-monnaie, il en résulte que ce papier est aussi peu propre à remplir le rôle de monnaie, que l'argent au contraire y est propre.

Le papier-monnaie n'est donc pas de la monnaie, et ne saurait être confondu avec elle; il n'est pas davantage un papier de crédit.

1° La valeur des papiers de crédit repose en effet sur la confiance qu'inspire le souscrip-

teur, confiance basée sur sa bonne foi, sur sa solvabilité présente ou future, et sur les moyens légaux d'obtenir de lui un remboursement qu'il refuserait d'opérer. La valeur du papier-monnaie repose au contraire uniquement sur l'autorité de la loi; que le gouvernement inspire ou non la confiance, qu'il ait ou non l'intention et les moyens de rembourser, et quoiqu'on ne puisse pas le contraindre à un remboursement, le papier-monnaie n'en a pas moins sa valeur légale.

2° La valeur des papiers de crédit public ou privé, reposant sur la confiance, il en résulte que ces papiers peuvent être acceptés ou refusés, selon que l'on a, ou que l'on n'a pas confiance dans celui qui les a souscrits. Le papier-monnaie, tirant, au contraire, toute sa valeur de la loi, et cette valeur étant parfaitement indépendante de cette confiance, a cours forcé en vertu de la loi même d'où il tire son origine; il ne peut être refusé, il doit être accepté de tous; qu'ils aient ou non confiance, la loi leur enjoint de le recevoir.

C'est, en un mot, le droit au crédit, pro-

clamé en faveur de l'État, avec ses conséquences: emprunt forcé, s'il est remboursable, spoliation, s'il ne l'est pas.

3° Les papiers de crédit sont ordinairement remboursables en espèces, en argent, et ils circulent d'autant plus aisément, ils sont d'autant mieux acceptés que le remboursement est fixé à une plus courte échéance. C'est pour cela que les billets de banque, toujours échus et à échéance, circulent comme la monnaie elle-même, lui sont même quelquefois préférés. Le papier-monnaie, au contraire, n'est pas remboursable, ou s'il est remboursable, ce n'est pas en numéraire, c'est en achat de biens territoriaux, en payement d'impôts... et ce remboursement restreint, difficile, est un obstacle à sa circulation; à quoi il faut ajouter encore que, si ce papier est quelquefois déclaré remboursable, il arrive d'ordinaire qu'il n'est pas remboursé. Et, comme on ne peut contraindre un gouvernement à payer ses dettes, cette chance de non-remboursement est une des principales causes du dis-

crédit dans lequel ce papier ne tarde pas à tomber.

On m'objectera peut-être que certains papiers de crédit, les rentes sur l'État, ne sont pas remboursables, cela est vrai; mais comme on sait en les achetant qu'elles ne le sont pas, et que l'on est libre de les acheter ou de ne pas les acheter, à cette condition le non-remboursement ne trompe personne et ne peut être une cause de discrédit pour elles.

Que conclure de ce qui précède? Que le papier-monnaie n'est ni de la monnaie, ni du papier de crédit; qu'il n'a pas les avantages de l'un, ni ceux de l'autre, qu'il a, au contraire, beaucoup d'inconvénients qu'ils n'ont pas, et qu'en définitive il ne saurait être considéré comme un agent normal et régulier de la circulation.

Il suffit pour se convaincre de l'impuissance du papier-monnaie à remplir le rôle d'agent normal et régulier de la circulation, de considérer les effets qu'a toujours produits et que doit nécessairement produire l'émission du papier-monnaie. C'est, d'une

part, la diminution de la valeur du numéraire, par suite de l'accroissement considérable de la monnaie; la réduction des créances et des dettes, le renchérissement de toutes les marchandises; effet que produirait aussi une grande abondance d'argent, mais avec cette différence que la quantité plus grande de l'argent compense la diminution de sa valeur, tandis que l'abondance du papier n'offre aucune compensation.

Ce ne serait encore qu'un demi-mal si l'on s'arrêtait à une première émission, mais il n'en est pas ainsi; la première en appelle une seconde, et ainsi de suite. Une fois entrés dans cette voie, les gouvernements, ne pouvant rembourser, sont fatalement entraînés à des émissions nouvelles; ils renouvellent plusieurs fois cet expédient pour échapper à la banqueroute, pour suffire à leurs dépenses; car toute autre voie, tout autre moyen d'emprunter, leur sont fermés.

Le papier-monnaie se trouve alors dé-

précié par deux causes, par son abondance et par la diminution de garantie de remboursement. Plus, en effet, on émet de papier-monnaie, le gage n'augmentant pas, et plus la garantie s'affaiblit, plus difficile devient aussi le remboursement; un moment vient même où il est absolument impossible, et la banqueroute, retardée quelque temps, est inévitable : c'est ainsi que l'abîme appelle nécessairement l'abîme, pour nous servir des expressions de l'Écriture.

Ce ne sont pas là des raisonnements en l'air, ce sont des résultats que l'expérience a consacrés, et dont nous avons été surtout en France les tristes victimes. Qui ne se souvient des assignats, des masses qui en furent répandues dans la circulation, et de leur dépréciation progressive?

Depuis 1790 jusqu'en 1795, en six années, on en avait émis pour plus de quarante milliards; aussi, dès 1793, avaient-ils perdu progressivement de leur valeur, de telle sorte, qu'en 1794, ils avaient baissé de 78

pour 100 ; et le prix des choses en assignats avait proportionnellement augmenté. Le moindre objet coûtait des sommes fabuleuses ; au contraire, l'argent, devenu rare à cette époque, avait augmenté de valeur, et toutes choses se payaient en argent à un prix beaucoup moindre.

Le papier-monnaie, qui ne saurait être agent normal, régulier, de circulation, ne peut-il pas du moins être employé comme ressource extraordinaire ? Dans les moments de crise, on n'a pas le choix des moyens ; on peut donc être forcé de recourir à une émission de papier-monnaie, quels que soient ses inconvénients, ou, ce qui revient au même, de donner cours forcé à des papiers de crédit ; mais l'émission doit alors en être bornée au strict nécessaire, et le remboursement doit en être garanti, assuré aux porteurs. A ces conditions, une émission de papier-monnaie, pour faire face à des besoins extraordinaires, et comme mesure essentiellement transitoire, perd quelques-uns de ses inconvénients. C'est ainsi qu'on

a pu donner en France cours forcé aux billets de banque, et en suspendre le remboursement. Mais quand on le peut, mieux vaut encore ne pas user d'une pareille ressource.

DEUXIÈME PARTIE.

DE LA DISTRIBUTION.

CHAPITRE Ier.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA DISTRIBUTION.

SOMMAIRE. — I. Rapports des salaires et des capitaux; moyens divers proposés pour élever le taux des salaires. — II. Abolition du capital; absorption du capital dans l'État. — III. Égalité des salaires, injustice, impossibilité de cette égalité; des salaires fixés d'après les besoins. — IV. Abolition des profits du capital. — V. Seuls moyens d'élever le taux des salaires; abondance et activité des capitaux.

Le travail est l'élément producteur par excellence, mais il est secondé dans son

œuvre par deux autres éléments, la terre et le capital, et protégé par un quatrième, le pouvoir social, qui assure au travailleur la jouissance et la libre disposition de ce qu'il a produit. Tous ces éléments divers, contribuant directement ou indirectement à la production, comme nous l'avons déjà vu, doivent avoir leur part dans les produits de l'œuvre commune, dans la richesse. Produite par eux, la richesse doit être distribuée, partagée entre eux. Chacune de ces parts a un nom dans la science; au travail correspond le *salaire* ou la *rétribution* du travailleur; au capital correspondent les *profits;* à la terre, la *rente;* à l'action sociale, les *impôts*. Ces parts ne sont pas toujours égales, ni même proportionnelles à l'action des divers éléments producteurs. Tantôt c'est l'une, tantôt c'est l'autre qui est supérieure, prépondérante, dans la richesse nationale, selon l'état politique et social des nations.

Ainsi, dans les sociétés antiques, où le travail était méprisé, où il était considéré comme chose servile, le salaire n'existait

pas, il était confondu dans les profits du capital et revenait non à l'esclave travailleur, mais au maître capitaliste. De même, dans le moyen âge, le salaire n'existait pas plus pour le serf que pour le mulet ou le bœuf, attachés comme lui à la terre, et, comme lui, employés à la cultiver; il se confondait alors avec la rente. Mais lorsque le travailleur eut conquis sa liberté et son indépendance dans la société, et le travail les siennes dans la production, alors, mais alors seulement est né le salaire. Il conserva néanmoins encore quelque chose du profit; il fut attribué au travailleur au lieu de l'être au seigneur, au maître, mais on le considéra comme le prix du travail, et non comme la part d'un associé.

Je n'ai pas à dire ici comment le travailleur parvint à cette double conquête, ni les efforts qu'elle lui coûta dans une société où des classes privilégiées étaient en possession de la puissance et de la richesse. Sa part fut d'abord petite, mais elle s'accrut peu à peu, et, l'épargne aidant, l'excédant du salaire fut transformé en capital; ce capital,

secondant ensuite le travail, augmenta la part du travailleur, qui fut alors mêlée de profits et de salaire, et qui favorisa entre ses mains l'accumulation des capitaux. De telle sorte que, en possession d'une part notable de la richesse nationale, et formant une classe puissante dans la nation, les travailleurs d'hier, bourgeois, capitalistes, aujourd'hui, purent un jour demander et obtenir l'égalité civile et politique.

Péniblement conquises par nos prédécesseurs, la liberté et l'égalité existent aujourd'hui pour nous; les obstacles qu'ils surmontèrent, les difficultés qu'ils vainquirent, ne s'opposent plus au libre développement du travail et de ses conséquences; travailleurs du jour, nous pouvons comme eux, mieux qu'eux, devenir capitalistes demain, et notre part, comme la leur, mélangée de profits et de salaire, peut chaque jour s'accroître. C'est le travail seul, ne l'oublions pas, qui leur donna et qui peut nous donner cette part plus grande dans la richesse. Mais cet accroissement n'est pas l'œuvre d'un moment; l'épargne opère lentement si elle

opère sûrement; combien de jours, d'années, de siècles, ne lui a-t-il pas fallu pour produire ces fortunes qui sont quelquefois l'œuvre de plusieurs générations de travailleurs? Beaucoup d'hommes occupent aujourd'hui une position brillante dans la société, dont le père ou le grand-père fut simple ouvrier, et jeta, par de modestes économies sur son salaire, les premiers fondements de cette fortune que ses successeurs ont progressivement accrue. Je pourrais citer ici un grand nombre d'exemples, mais j'aime mieux laisser chacun les trouver autour de soi; car partout on trouve dans les familles ces exemples du progrès dans la position et dans la richesse: le grand-père fut ouvrier; le fils fut marchand, entrepreneur; le petit-fils est manufacturier, négociant; que sais-je? Le premier n'eut que son salaire, le second y joignit quelques profits, et le troisième retire autant au moins de ses capitaux que de son travail.

Tels sont les divers degrés par lesquels passe ordinairement la fortune dans sa for-

mation ; le plus difficile est d'atteindre le premier, en d'autres termes, de faire les premières économies sur son salaire ; le reste va presque de soi. Aussi ne saurait-on trop encourager l'épargne de la part du travailleur, et favoriser son action pour la formation des capitaux ; par là s'accomplit le progrès et se répandent peu à peu l'aisance et la richesse dans toutes les classes de la société. Tel est le but des caisses d'épargne, qui ne le sait ? et ce but, elles l'atteignent, l'expérience l'a prouvé. Mais si elles sont appuyées, soutenues par les vrais amis des travailleurs, par ceux qui veulent l'amélioration progressive de leur sort, elles ne sont pas fort en crédit auprès des révolutionnaires, auxquels ne convient nullement leur mode lent et régulier de formation du capital. Ils ont, eux, des moyens de formation et de distribution, moins réguliers et plus expéditifs, dont nous allons bientôt nous occuper.

II.

Le premier de ces moyens est l'abolition du capital ; elle ferait hausser, pensent-ils, les salaires, parce que le capital a une part des produits qui reviendrait aux travailleurs. Abolition du capital, c'est là un des expédients que proposent les socialistes et vers lequel tendent tous leurs efforts. Ce serait en effet un moyen infaillible de faire cesser ce prétendu antagonisme entre le travail et le capital, et d'augmenter la part de l'un, en supprimant celle de l'autre. Mais tout en reconnaissant l'efficacité du remède, on peut douter qu'il soit applicable.

Supposez qu'il fût possible de supprimer le capital, et nous savons ce qu'on doit entendre par là, cela nous ramènerait à cet état primitif où l'homme n'a d'autres moyens d'action sur la matière que ceux que lui donnent ses organes, ou, pour parler plus clairement, à l'état sauvage, et encore les sauvages sont-ils quelque peu capitalistes ; ils ont un arc, des flèches, qui rentrent dans

la classe des capitaux. Vous figurez-vous notre société obligée de reculer ainsi jusqu'à l'enfance des peuples, et chacun de nous, avec ses besoins si nombreux et si variés, réduit aux ressources de la vie sauvage? Oh! combien de nos réformateurs reculeraient devant un tel régime, si on les y soumettait, quels que soient d'ailleurs les anathèmes qu'ils lancent contre notre société et contre les capitaux. Ce capital, quoi qu'on en dise, est l'œuvre de la civilisation et du progrès; qui le détruirait ferait rétrograder l'un et l'autre, et l'œuvre des siècles serait à recommencer. C'est à lui que sont dus l'affranchissement du travailleur et la supériorité du présent sur le passé.

Mais, va-t-on me dire sans doute, abolition du capital ne signifie nullement destruction du capital, mais meilleure distribution; détruire le capital est, en effet, impossible. Mais que signifient ces mots, meilleure distribution? Le capital n'est-il pas bien distribué lorsqu'il est entre les mains des travailleurs qui l'ont produit, ou dans les mains de ceux à qui ils ont

transmis le fruit de leur labeur? Peut-il y avoir de distribution plus juste, plus équitable? Et si cette distribution est juste, si ceux qui possèdent les capitaux les possèdent légitimement, toute prétendue meilleure distribution n'est qu'une spoliation déguisée.

Sans doute, on ne vous dira pas à vous, cultivateur : Vous n'avez rien, vous, allez partager avec ce propriétaire ; à vous, ouvriers : Vous allez prendre votre part des capitaux du manufacturier qui vous fait travailler ; non, on ne vous le dira pas, et encore ne l'a-t-on jamais dit? Cela vous révolterait, la spoliation serait trop flagrante, et nul de vous ne voudrait ainsi ravir à autrui le fruit de son travail. Mais on vous dira : Par des moyens plus ou moins expéditifs, nous allons constituer l'État seul propriétaire, seul capitaliste, seul industriel, seul commerçant; et, disposant seul alors de la richesse, il la distribuera à chacun plus équitablement.

Mais l'État ne pourrait priver les citoyens de leurs propriétés, de leurs capi-

taux, de leur fortune, s'il ne voulait pas les spolier, qu'en leur accordant une indemnité, que la justice et notre constitution prescrivent dans tous les cas. Or, si une indemnité est accordée, indemnité juste, raisonnable, et non arbitraire ou illusoire, ce sera un échange de capitaux entre l'État et les particuliers, et non la suppression du capital et des capitalistes. Admettons néanmoins que l'État parvienne sans injustice à absorber tous les capitaux, quelque difficile que la chose paraisse; supposons-le, comme on le veut, seul propriétaire, seul capitaliste. Quels avantages les citoyens retireraient-ils de ce nouveau régime? Si nous en jugeons par ce qui se passe dans les pays où ce régime est en vigueur, la condition des individus serait des plus misérables. L'État, attirant tout à lui, ne laisse rien au citoyen, ni la liberté de travailler, ni les fruits de son travail : aussi n'est-il pas de système plus funeste à la production. C'est le servage organisé sur la plus vaste échelle; ah! ne maudissons plus tant le passé et ses misères, car celles de l'avenir seraient bien

plus grandes. Représentez-vous un peuple de serfs, tels nous serions infailliblement, si les rêves de ces hommes venaient à se réaliser. Mais l'Égalité! va-t-on s'écrier; du moins sous ce régime nous serons tous égaux. L'égalité n'est pas dans la nature, et, quoi qu'on fasse, on ne la réalisera jamais; l'égalité est-elle d'ailleurs si désirable qu'on doive tout lui sacrifier, même la liberté? Voyons d'abord en quoi consistera cette égalité, et comment ce mot doit être entendu.

III.

L'État, seul capitaliste, seul propriétaire, donnera à tous les travailleurs un égal salaire; qu'on travaille bien ou mal, peu ou beaucoup, le salaire sera toujours le même. Mais l'égalité sera alors une égalité aveugle, injuste, la rémunération n'étant plus proportionnelle à l'œuvre. Croyez-vous que cette assimilation complète du bon ouvrier au mauvais, de l'ouvrier intelligent

et actif à l'ouvrier incapable et paresseux, produira de bons effets sur l'un et sur l'autre? elle découragera le premier, sans stimuler le second; il faut ne pas connaître le cœur humain pour attendre un autre résultat d'une semblable combinaison : le bon ouvrier deviendra mauvais, sans que le mauvais devienne bon.

Cette égalité contraire à la justice, à l'équité, sur quoi repose-t-elle? à quel point de vue peut-elle être justifiée? Ce n'est pas sur l'égalité de capacités et de forces, cela est évident; ce n'est pas davantage assurément sur celle des besoins, car les besoins des hommes sont fort inégaux : celui-ci est père de famille et a femme et enfants à nourrir; celui-là n'a qu'à pourvoir à sa subsistance; l'un a une santé vigoureuse, tous les régimes, tous les aliments lui conviennent; l'autre, au contraire, a une santé précaire qui exige un régime particulier, des soins et des aliments délicats; celui-ci vit dans un pays où les vivres sont abondants et à bon marché; celui-là vit dans un lieu où ils

sont rares et chers. Donnez à tous ces individus le même salaire, croyez-vous qu'il y aura égalité entre eux? croyez-vous que le salaire suffisant pour celui qui n'a que lui seul à nourrir le sera également pour le père de famille? Si vous traitez le père de famille comme le garçon, le premier ne pourra vivre; si vous traitez le garçon comme le père de famille, en prenant pour base les besoins de ce dernier, le garçon aura le superflu, là où le père de famille n'aura que le nécessaire; et, tandis que celui-ci végétera dans un état voisin de la misère, celui-là sera dans l'aisance, sur le chemin de la fortune, s'il était toutefois possible d'y arriver. En effet, si le salaire est égal et que les besoins soient inégaux, il y aura nécessairement un superflu pour celui qui aura moins de besoins; et ce superflu, s'il ne le dépense pas, s'il l'économise, sera le fondement d'une fortune particulière en dehors de la fortune publique, la seule que nous admettions pourtant sous ce régime. Loin donc d'empêcher la formation des capitaux, votre égalité absolue des salaires la fera naître;

l'inégalité des besoins produira le même effet que l'inégalité des salaires.

Un moyen reste cependant, que je ne dois pas dissimuler et dont l'application compléterait ce système : ce serait l'obligation imposée à tous les citoyens de consommer tout leur salaire, de manger tout ce qu'ils gagnent, sous peine de confiscation du superflu. Par là serait radicalement tuée l'épargne, cette source du capital.

Mais serions-nous davantage égaux ? Non, sans doute ; car tandis que l'un n'aurait que le nécessaire de la vie, l'autre pourrait du moins se procurer quelques-unes de ses douceurs ; et comme il pourrait très-bien se faire que ce fût celui qui aurait le plus de besoins qui travaillerait le plus, le salaire serait alors en raison inverse du travail.

On voit maintenant ce qu'est en réalité cette apparente égalité de salaires, elle aboutit forcément à l'inégalité, parce que les besoins des hommes ne sont pas égaux, et qu'on ne peut pas les rendre tels. Trois francs par jour donnés au garçon et au père de famille ne seront pas un salaire égal pour

l'un et l'autre; plus que suffisants pour le premier, ils ne suffiront pas au second. Eh! mon Dieu, je sais bieu qu'en supposant tous les travailleurs garçons ou pères de famille, avec le même nombre d'enfants, dans des conditions parfaitement égales pour leurs besoins, l'égalité pourra exister entre eux avec l'égalité de salaires; elle existe bien dans un régiment, entre les simples soldats bien entendu; il reçoivent tous la même solde, et cette égalité n'a rien qui blesse; ils remplissent les mêmes fonctions, ils ont, à peu de chose près, les mêmes besoins, ils sont, sauf les exceptions, tous garçons. Qu'on nous fasse à nous tous travailleurs, comme aux soldats, une condition égale; qu'on nous mette tous au régiment, et nous comprendrons alors, mais alors seulement, l'égalité des salaires, ou, pour mieux parler, l'égalité des soldes.

Qu'on ne se laisse donc pas prendre à ce grand mot d'égalité qui séduit les uns par uue apparence de justice, et qui attire les autres parce qu'ils espèrent y trouver la satisfaction d'un besoin légitime ou d'un

sentiment mauvais. Cette égalité est injuste, elle n'est pas même possible; elle aboutit forcément à l'inégalité sous le régime de l'omnipotence absolue de l'État, qui ferait de nous tous des esclaves, comme sous tout autre qui nous laisserait la liberté, par exemple, sous le régime des associations ouvrières, où tous les associés, quelles que soient leur habileté et leur activité, mais aussi quels que soient leurs besoins, reçoivent un égal salaire. Nous sommes loin de méconnaître tout ce qu'il peut y avoir de vraiment fraternel dans de semblables associations; mais nous devons déclarer aussi qu'elles n'ont pour base ni les règles de la justice, ni celles de l'économie politique.

Le grand apôtre de l'égalité, M. Louis Blanc, a d'ailleurs reconnu lui-même aujourd'hui que l'égalité absolue des salaires était incompatible avec l'inégalité des besoins, et il a fait cette concession à notre nature de proclamer une nouvelle formule : A CHACUN SELON SES BESOINS.

Je ne m'arrêterai pas à prouver ici l'in-

justice d'une distribution qui aurait pour base les besoins de chacun ; besoins qui pourraient n'être pas du tout proportionnés à l'œuvre ; je ne démontrerai pas non plus combien une pareille distribution serait funeste à l'activité humaine et à la production, l'action de chacun étant enfermée dans la sphère de ses besoins. Une telle preuve et une telle démonstration sont inutiles. Je me demanderai seulement par qui ces besoins seraient appréciés, déterminés ? Ils ne le seraient pas sans doute par chaque citoyen ; le seraient-ils par l'État. Mais que vous semblerait alors de l'État appréciant et fixant ainsi les besoins de chacun, besoins physiques et intellectuels, avec les moyens de les satisfaire, et nous tenant tous par là sous sa dépendance absolue ? Oh ! nous nous empressons de le reconnaître, l'organisateur du travail a trouvé désormais la véritable formule de l'organisation de l'esclavage des citoyens, et de l'omnipotence de l'État. La formule égalitaire peut être mise de côté, elle est dépassée, sous tous les rapports, par la formule nouvelle.

Sachons donc nous en tenir à nos vieux principes, les meilleurs à suivre, quoi qu'on en ait dit, pour la prospérité des peuples et pour le bonheur des individus; et en proclamant cette vieille maxime : A CHACUN SELON SES OEUVRES, comme base de la distribution de la richesse, nous aurons proclamé l'égalité réelle, la véritable égalité; nous n'aurons point, sous un vain prétexte, et par un faux sentiment de fraternité, encouragé la paresse, découragé l'activité, mis au même rang la vertu et le vice, et porté à la production le coup le plus funeste. Mais laissant chacun librement développer ses facultés productives, sous l'impulsion de ses besoins, de ses désirs, de ses intérêts, nous lui donnerons les seuls moyens de les satisfaire et de rendre sa position chaque jour meilleure.

IV.

On a proposé encore un système autre que celui de l'absorption ou de l'abolition des capitaux et de l'égalité des salaires pour l'augmentation de ces derniers. Les capi-

taux sont conservés comme auxiliaires du travail dans la production; mais leur part dans les produits (les profits) est supprimée et vient accroître d'autant celle du travail. Mais si les capitaux, et nous l'avons prouvé, ne sont autre chose que le produit du travail et de l'épargne, c'est-à-dire du travail ancien, du travail accumulé, comme on les a appelés, pourquoi ne produiraient-ils pas aussi bien que le travail actuel? Si, dans une mesure quelconque, ils contribuent avec ce dernier à la production, pourquoi n'auraient-ils pas, comme lui, une part dans les produits?

Je suppose un individu qui a travaillé plus ou moins longtemps à la construction d'une machine, d'un outil quelconque; cette machine, cet outil, représentent son travail ancien dont il n'a encore retiré aucun fruit; s'il les faisait fonctionner, s'il s'en servait lui-même, il trouverait dans les produits la part de son travail ancien et celle de son travail nouveau. Mais il ne peut pas les faire fonctionner lui-même; il les livre à un autre, entre les mains et par le

travail duquel ils fonctionnent et ils produisent. Serait-il juste que celui-ci gardât tout entier ce qui est à la fois le produit de son travail et de la machine, du capital ou du travail d'autrui? Ne sera-t-il pas juste, au contraire, que le travailleur ancien et le travailleur actuel, qui ont tous les deux contribué à la production, production qui n'eût pu s'effectuer sans la coopération de l'un et de l'autre, aient chacun leur part? Mais sous quel prétexte plausible, je ne dis pas par quelle raison, priverait-on l'un des deux de cette part, au profit de l'autre? Que ce soit le travailleur d'hier qui absorbe la part du travailleur d'aujourd'hui, ou que ce soit le travailleur d'aujourd'hui qui absorbe celle du travailleur d'hier, dans un cas comme dans l'autre, il y a spoliation, injustice. Ne vous laissez donc pas séduire, travailleurs, par ces faux raisonnements qui aboutissent toujours au même résultat, qu'il s'agisse du capital, qu'il s'agisse de ses profits, c'est-à-dire à priver les uns du fruit de leur labeur pour en faire profiter les autres.

Vous faut-il encore un exemple pour mieux vous éclairer sur ce point? Voyez ce propriétaire : après une longue vie de labeurs et d'économies, il a acheté, des fruits de son travail et de ses épargnes, une propriété qui constitue toute sa fortune, qui est la seule ressource de ses vieux jours. S'il la cultivait lui-même ou s'il la faisait cultiver, il en retirerait les fruits, et nul ne lui contesterait la légitimité de cette acquisition; mais il ne peut pas ou il ne veut pas la faire valoir; il la donne à cultiver à un autre, et, par là, il associe son travail ancien au travail actuel du fermier ou du métayer. N'est-il pas juste qu'il ait sa part de fruits comme ce dernier, que cette part soit en nature ou qu'elle soit représentée par une somme fixe, le prix du bail à ferme, le fermage? Lui refuser cette part, ne serait-ce pas le priver des fruits de son travail, représenté par la terre; ne serait-ce pas en faire profiter injustement le fermier? Quelle différence y a-t-il, en réalité, entre ces divers cas et celui où un travailleur, ne pouvant seul remplir sa tâche, appellerait à son aide un autre travailleur,

et lui refuserait ensuite une part dans les produits de leur œuvre commune? Et cependant, si pareille chose arrivait, tout le monde crierait à l'injustice et appuierait les justes réclamations du travailleur demandant sa part. Pourquoi, dès lors, ne crierions-nous pas aussi à l'injustice contre le travailleur ou le fermier, à qui le travail d'autrui a été donné comme auxiliaire, sous la forme de machine ou de terre, et qui refuserait de faire sa part au travail et au travailleur ancien? La propriété, les capitaux, ne représentent-ils pas en effet le travail, et le fermage, les profits, ne sont-ils pas ses fruits aussi bien que les salaires, et ne forment-ils pas souvent, comme ces derniers, la seule ressource de ceux qui les possèdent?

Qu'au lieu de répandre et d'entretenir des préjugés coupables, de funestes erreurs contre le capital et les capitalistes, les hommes qui se sont donné la mission d'instruire le peuple, de défendre ses intérêts et ses droits, plus instruits eux-mêmes ou plus sincères, reconnaissent et montrent aux travailleurs, dans le capital, le fruit du travail et de l'é-

pargne, dans les capitalistes, des travailleurs anciens, vivant aussi de leur labeur; alors, plus confiants les uns dans les autres, n'étant plus séparés par un faux antagonisme, unis par leurs intérêts bien entendus, travail et capital, travailleurs et capitalistes, coopéreront à l'œuvre commune de la production, qui, chaque jour, devenue plus grande, plus active par cet accord, répandra ses produits et ses bienfaits dans toutes les classes.

Pour nous, appliquons-nous à détruire ces préjugés, à dissiper ces erreurs, à répandre des vérités utiles et trop peu connues, et nous aurons plus fait pour la cause du progrès et de l'amélioration du sort des travailleurs que tous ces faiseurs de systèmes, qui sèment la discorde et la haine, et qui devraient prêcher la réconciliation et l'union de tous les individus, de toutes les forces, ces deux éternelles conditions du véritable progrès.

V.

Parmi ces erreurs, il en est une sur laquelle nous avons beaucoup insisté, et nous dirons encore quelques mots ; je veux parler de cette erreur qui consiste à considérer l'abolition ou la diminution du capital, la suppression des profits, comme un bien pour les travailleurs. Sans doute, il importe que les profits ne soient pas trop élevés, car ils diminueraient d'autant les salaires; il importe même qu'ils soient le plus bas possible, car c'est là le signe de la prospérité et du bien-être d'une nation; mais il ne faut pas en conclure qu'il importe aussi que les capitaux n'existent plus ou soient peu abondants : c'est tout le contraire. Plus, en effet, les capitaux sont abondants, et moindres sont les profits; plus, au contraire, les capitaux sont rares, et plus élevés sont les profits : c'est une loi incontestable que nous exposerons bientôt.

Loin donc de chercher à réduire les capitaux par leur suppression ou par celle des

profits, comme le demandent ceux qui ignorent ou méconnaissent les premiers principes, les vérités fondamentales de la science économique, favorisons de tous nos efforts l'accroissement et la multiplication des capitaux; se faisant alors concurrence entre eux, ils verront baisser progressivement leurs profits. C'est ce qui a lieu dans les pays où les capitaux abondent, et où leur abondance neutralise les effets des institutions politiques. Ainsi, en Angleterre, les profits ou les intérêts des capitaux sont moindres qu'en France; ainsi encore en Hollande.

En France, les capitaux ne sont pas plus rares en réalité; mais ils sont moins confiants, moins actifs; ils s'accroissent et se multiplient moins; ils se font moins concurrence, et leurs profits sont plus élevés. Tâchons donc, au lieu de les effrayer et de les éloigner du travail par des systèmes ou des tentatives alarmantes pour eux, de leur donner activité et confiance, et par là sera atteint, sans injustice, sans lésion d'aucun intérêt ni d'aucun droit, le but de nos ef-

forts, l'augmentation ou la hausse des salaires. Par cet accroissement et cette multiplication des capitaux sera atteint encore cet autre but vers lequel nous aspirons, leur diffusion chaque jour plus grande parmi les travailleurs, de telle sorte qu'ils soient tous plus ou moins capitalistes. Et afin qu'on ne nous accuse pas de nous bercer d'illusions et de chimères, considérons ce qui se passe chez nous depuis plus de cinquante ans : la classe la plus nombreuse, celle qui tend à s'augmenter chaque jour, n'est-elle pas celle des travailleurs capitalistes, dont le salaire est mélangé de profits? N'entravons-donc pas le progrès dans sa marche, et il nous donnera, un peu lentement peut-être, au gré de notre impatience, mais sûrement, ce que la violence et la spoliation ne sauraient nous donner.

D'un autre côté, l'accroissement des capitaux stimule leur activité, et cette activité toujours plus grande, en augmentant la production diminue le prix des produits et hausse le taux des salaires. Nous avons indiqué cette vérité en parlant des machines; elle

doit être ici expliquée. Il paraît incontestable que le taux des salaires s'est élevé de près de 25 pour 100 dans les industries mêmes dont les prix de produit ont baissé, au contraire, de 80 pour 100. Des calculs ont été faits à ce sujet en Angleterre et en France, et ils ont donné le même résultat.

Comment peut-il se faire, dira-t-on, que, lorsque le prix des produits baisse, le salaire ou la part du travail dans le prix de ces produits s'élève? Voici l'explication de ce fait, qui, de prime abord, semble avoir quelque chose de contradictoire. Le salaire ne hausse pas parce que ce prix baisse, mais parce que, avec la même quantité de travail, l'ouvrier produit davantage. Il est très-vrai que, pour une même quantité de produits, le salaire de l'ouvrier est beaucoup plus bas, qu'il doit même baisser progressivement avec le prix; mais la quantité de produits, pour la même quantité de travail, augmentant dans une proportion plus grande que la proportion dans laquelle sont réduits les prix, le salaire doit hausser.

Prenons pour exemple l'industrie du coton, dans laquelle s'est produit ce double phénomène de la baisse des prix et de la hausse des salaires, par suite d'une production plus grande; admettons que la baisse des premiers soit de 80 pour 100, c'est-à-dire que les prix soient réduits de 100 à 20 : je suppose que, sur ces 20, la part des travailleurs (le salaire) soit 10 ou moitié. De là il résulte que les salaires ont été réduits de 50 à 10 pour une même quantité de produits, c'est incontestable; mais cette quantité s'est accrue.

Ainsi nous avons dit que cinq ouvriers faisaient, avec la nouvelle filature mécanique, le travail de 320 fileuses; prenons 300 : chaque ouvrier fera autant que 60. Or, si les anciennes fileuses gagnaient 1 fr. 50 c. par jour, ce salaire, diminué comme les prix, si l'on veut, de 80 pour 100, réduit de 1 fr. 50 c. à 30 c. pour la même quantité de produits, devrait, comme cette quantité, augmenter 60 fois, être 60 fois plus élevé; mais cette augmentation est beaucoup moindre. On donne le chiffre de

2 fr. Le chiffre s'explique par l'emploi de capitaux beaucoup plus considérables, machines et autres, et par les frais, qui font vivre des milliers d'autres travailleurs, tels que constructeurs de machines, mineurs, etc. Les salaires sont ainsi, d'un côté, plus élevés, et de l'autre, les produits ou objets de consommation sont à plus bas prix, et, par suite, se trouvent chaque jour davantage à la portée du travailleur: double résultat de l'augmentation de la production, et des capitaux, en faveur des classes travailleuses, malgré l'accroissement de la population.

La quantité plus grande de produits fait, par la même raison, hausser le taux des profits, ou neutralise du moins sur ce point l'influence de la concurrence et l'augmentation des frais. Par là s'explique et se justifie la formation beaucoup plus rapide de grandes fortunes dans la classe des capitalistes travailleurs.

Pour tous donc, travailleurs et capitalistes, salaires et profits, demandons et favorisons de tous nos efforts l'accroissement des capitaux, et, avec eux, celui des produits

ou de la production. De lui dépend notre bien-être à tous, à quelque classe de producteurs ou de consommateurs que nous appartenions; avec cet accroissement il augmentera, comme, sans lui, il décroîtrait certainement, par suite des progrès incessants de la population.

Nous avons vu que tous les moyens artificiels proposés jusqu'ici pour l'augmentation des salaires ne pouvaient aboutir: abolition du capital, absorption des capitaux dans l'État, égalité des salaires, suppression des profits; il nous resterait à examiner si l'État ne peut pas, quoique n'ayant pas la puissance absolue que quelques-uns voudraient lui attribuer, intervenir dans les questions de salaires entre les entrepreneurs et les ouvriers. Aux yeux de bien des gens, rien n'est plus simple que cette intervention : nous verrons bientôt ce qu'il faut en penser, après avoir étudié la nature des salaires.

CHAPITRE II.

DES SALAIRES.

SOMMAIRE.— I. Nature des salaires, salaire normal, salaire ordinaire ; loi qui règle les salaires ; véritables causes de la hausse et de la baisse des salaires.— II. Moyens de faire hausser les salaires; grèves, coalitions, leur inefficacité, leurs dangers; autres moyens.— III. Diversité des salaires; salaires à la tâche et à la journée; association des patrons et des ouvriers.— IV. Autre théorie de la nature du salaire, basée sur l'association.—V. Circonstances qui diversifient les salaires; associations ouvrières.

Le salaire est la part du travailleur dans les produits; mais il y a, comme on sait, plusieurs classes de travailleurs : les savants, les entrepreneurs, les ouvriers, qui tous coopèrent à la production, et qui tous aussi ont droit au salaire. Occupons-nous d'abord du salaire des ouvriers.

I.

Qu'est-ce que le salaire? Adressez cette question à l'économiste, à l'entrepreneur, à l'ouvrier, et ils vous répondront tous : Le salaire, c'est le PRIX DU TRAVAIL ; ou, ce qui revient au même, c'est le prix du louage, c'est le loyer d'une faculté industrielle. La science et l'usage s'accordent ainsi à considérer l'homme comme un instrument producteur, une machine, que l'on loue pour un temps ou pour une affaire déterminée, ou dont on vend l'action ou le service industriel, le travail. Mais si le travail se vend et s'achète, s'échange pour une somme déterminée, pour un prix, le travail est donc une marchandise. Rien de plus simple dès lors que la théorie du salaire. Veut-on savoir comment se règlent les salaires? Il suffit de leur appliquer ce que nous avons dit du prix des marchandises : les lois économiques qui règlent ce dernier déterminent également ceux-là, et il ne saurait en être autrement dès que l'on admet que le

travail est une marchandise et que le salaire est son prix.

Ainsi, d'abord, les économistes distinguent pour le travail, comme pour les marchandises ordinaires, le *prix naturel* ou normal et le *prix courant* ou pécuniaire. (voyez ce qui a été dit à ce sujet p. 50 et suiv.). Le prix naturel ou normal comprend les frais de production, c'est-à-dire les moyens, pour celui qui produit le travail, pour l'ouvrier, de *subsister et de perpétuer son espèce, sans accroissement ni diminution.* En d'autres termes, dans le salaire normal sont compris les frais d'entretien et de renouvellement de l'homme ou de l'instrument producteur, comme dans le prix normal d'autres marchandises doivent être compris les frais d'entretien et de renouvellement du capital qui les produit.

Les moyens de subsistance de l'ouvrier et de sa famille, mais, sans autre accroissement que celui qui est nécessaire pour entretenir et renouveler la population ouvrière, sont donc, d'après Ricardo, la règle du prix normal. Mais beaucoup d'économistes ont

considéré comme insuffisant ce salaire réduit aux seuls moyens de subsister, et, plus soucieux que l'économiste anglais, de la nature et de la dignité humaine, ils ont étendu en les appliquant à l'homme et au travail humain les frais de production. Ils ont dit que l'ouvrier devait trouver dans son salaire non pas seulement les moyens de subsister, non pas le strict nécessaire; mais, 1° les moyens d'exister, ce qui est bien différent, avec sa famille dans le milieu où il vit, c'est-à-dire les objets qui lui sont nécessaires en nourriture, vêtements, logement, etc., eu égard à sa position; 2° les moyens d'entretenir et de renouveler ses outils, s'il en a; 3° les profits de son capital immatériel, c'est-à-dire, comme nous l'avons expliqué déjà (voy. p. 28), de ce qu'il lui en a coûté pour apprendre son état; 4° les moyens d'exister pour lui et pour sa famille, lorsqu'il ne travaille pas, par suite de chômages, maladies, ou lorsqu'il ne peut plus travailler, par suite d'infirmités ou de vieillesse; 5° enfin un produit net, une certaine somme qui, toutes dépenses nécessaires à son exis-

tence et à celle de sa famille faites, restera à l'ouvrier et lui permettra d'accroître son bien-être et d'améliorer progressivement sa position. Les économistes sont donc bien loin de méconnaître les droits du travail et les besoins des travailleurs, ils proclament les uns, ils indiquent les autres, mais il ne dépend pas d'eux que ces droits soient exercés, que ces besoins soient satisfaits.

Malheureusement, en effet, il n'arrive que trop souvent que le *prix courant* du travail, que le salaire que l'ouvrier reçoit, est bien inférieur au salaire tel qu'il devrait être dans son état normal; il lui est aussi quelquefois, il est vrai, bien rarement, supérieur. Mais pourquoi, dira-t-on, cette différence entre le salaire ordinaire et le salaire normal? Eh! mon Dieu, par la même cause qui fait que le prix courant des marchandises est tantôt inférieur, tantôt supérieur aux frais de production.

Le travail est-il demandé par l'entrepreneur, y a-t-il moins d'ouvriers que d'ouvrage, le prix courant du travail ou le salaire hausse; le travail est-il au contraire

offert, le nombre des ouvriers qui se présentent pour faire l'ouvrage étant plus que suffisant, le salaire baisse. En d'autres termes, et comme l'a dit d'une manière saisissante M. Cobden, dont le nom a naguère retenti chez nous : *Quand deux ouvriers courent après un maître, les salaires baissent ; ils haussent, quand deux maîtres courent après un ouvrier.* C'est la loi de l'offre et de la demande appliquée au salaire.

Voyez en effet ce qui se passe chaque année dans la campagne, au moment de la moisson ou de la vendange. Les ouvriers vendangeurs ou moissonneurs sont-ils nombreux eu égard à la récolte, y a-t-il plus de bras que d'ouvrage, le salaire est bas. Les ouvriers sont-ils au contraire peu nombreux, les bras manquent-ils à l'ouvrage, ce qui arrive ordinairement lorsque la récolte est abondante, les salaires haussent. Dans un cas, ce sont les ouvriers qui courent après les propriétaires ; dans l'autre, ce sont les propriétaires qui courent après les ouvriers.

La hausse et la baisse des salaires dépen-

dent donc de l'offre et de la demande de travail, c'est-à-dire du nombre de ceux qui demandent de l'ouvrage et de la quantité d'ouvrage à exécuter, de l'excès de la demande de travail ou de bras sur l'offre, ou de l'offre sur la demande; mais à quoi tient cet excès de l'offre sur la demande? au trop grand nombre de travailleurs ou à la trop petite quantité de travail, ou même à tous les deux; ce qui arrive soit par un accroissement trop considérable de la population ouvrière, qui n'est plus en rapport avec les besoins de l'industrie, soit par une diminution de travail.

L'accroissement de la population ouvrière, que la misère est loin de ralentir, comme on pourrait le croire, est, par la concurrence des travailleurs, une des principales causes de la baisse des salaires. Il contribue encore à rendre ce salaire de plus en plus insuffisant par le nombre croissant des consommateurs, qui élève le prix des denrées de première nécessité. Ainsi par cet accroissement le travailleur se trouve atteint de deux côtés à la fois, baisse des salaires, élévation du

prix des denrées. On a bien prétendu que l'élévation du prix des denrées faisait hausser le taux des salaires. Cela devrait être en effet; mais il est démontré aujourd'hui que l'influence de ce prix est peu sensible, et qu'elle est à peu près annihilée par celle de l'offre et de la demande du travail.

En présence de ce déplorable résultat de l'accroissement de la population, faut-il s'étonner, sans les partager ou les admettre, des craintes exagérées des économistes et des moyens excessifs qu'ils ont proposés pour l'arrêter?

Mais l'accroissement de la population n'est pas la seule cause de la baisse des salaires; nous l'avons dit, il en est une autre, c'est la diminution de la quantité d'ouvrage ou de travail, diminution qui est le résultat de l'excès de l'offre des produits sur leur demande. La demande de travail n'est pas arbitraire de la part de l'entrepreneur, car nul ne produit pour le plaisir de produire. Si l'entrepreneur ne calculait pas la demande de travail, et, par suite, la quantité de ses produits sur la demande des marchandises,

c'est-à-dire sur les commandes qui lui sont ou peuvent lui être faites, sur les besoins des consommateurs, sur ses débouchés, en un mot, il courrait risque tantôt de ne pas assez produire, tantôt de produire beaucoup trop.

Qu'un fabricant espère vendre mille pièces d'étoffe, il ne demandera pas assurément le nombre de bras qui ne pourrait lui en fabriquer que cinq cents, ni celui qui lui en fabriquerait deux mille; dans un cas, il ne pourrait suffire aux demandes; dans l'autre, il produirait des non-valeurs; il demandera le nombre de bras ou la quantité d'ouvrage qui lui est nécessaire pour la fabrication de mille pièces, pour suffire à ses commandes. La demande de bras ou de travail sera donc déterminée par la demande des produits; et, comme le salaire est réglé par la première, il en résulte que c'est la demande des produits qui, en définitive, réglera le salaire. Que la demande de produits soit donc considérable, et celle de travail le sera aussi, et le salaire sera élevé; que cette demande diminue, au contraire,

et celle de travail diminuera dans la même proportion, et le salaire baissera.

L'intérêt de l'ouvrier, aussi bien que celui de l'entrepreneur, est donc qu'il y ait une demande considérable de produits, de grands débouchés, une grande consommation, car le prix courant des marchandises, comme le salaire, augmente avec la demande et diminue avec elle.

La hausse et la baisse des salaires et celles du prix courant, résultant de la même cause, doivent marcher ensemble ; s'il en était autrement, si le salaire haussait tandis que le prix courant des produits baisse, les frais de production absorberaient ce prix, et l'entrepreneur serait en perte ; si, au contraire, le salaire baissait tandis que le prix courant s'élève, l'entrepreneur gagnerait, ferait fortune, tandis que l'ouvrier serait dans la misère. Mais il n'en est point ainsi, et la force des choses produit elle-même un résultat différent : l'entrepreneur gagne lorsque l'ouvrier gagne, il perd au contraire lorsque l'ouvrier perd. Que les ouvriers se pénètrent bien de cette vérité, et

qu'ils ne croient plus qu'il dépend du maître d'augmenter ou de diminuer leur salaire; il ne fait point la loi, il subit comme eux celle de l'offre et de la demande qu'il ne peut changer.

II.

En présence des oscillations du prix courant du travail, qui peut s'élever au-dessus du salaire normal, mais qui le plus souvent est au-dessous, on s'est demandé s'il ne serait pas possible de régler le salaire de manière à empêcher une baisse fatale aux travailleurs.

Quelques-uns, prenant l'effet pour la cause, ont pensé que le gouvernement pouvait et devait intervenir dans les questions de salaires et protéger les intérêts et les droits des ouvriers contre les entrepreneurs, comme s'il dépendait de ceux-ci de hausser ou d'abaisser les salaires. Se laissant aller eux-mêmes à cette funeste erreur ou à des suggestions plus funestes encore, les travailleurs ont voulu forcer aussi, par la vio-

lence, la hausse des salaires, ils ont organisé des grèves, formé des coalitions; mais quel a été le résultat de ces hostilités contre les entrepreneurs? de semer l'agitation dans le pays, de mettre le trouble dans les affaires, d'arrêter la consommation, la demande de produits, et, par là même, la demande de travail, et d'aggraver ainsi leur situation. Mieux instruits de leurs intérêts véritables, ils ne feront plus de ces déplorables tentatives, funestes à l'industrie, et plus funestes encore à eux-mêmes; ils comprendront que l'ordre dans le pays, le calme et la sécurité dans les affaires, en assurant des débouchés à l'industrie, en activant la consommation, sont les conditions les plus favorables aux travailleurs et à la hausse des salaires.

Sans vouloir faire ici aucune allusion particulière à des événements récents ou éloignés de nous, n'est-il pas vrai que les travailleurs ont toujours été les premières victimes de ces crises industrielles ou politiques qu'ils ont quelquefois provoquées, crises au sein desquelles s'exaltent des passions fa-

vorisées par l'ignorance, et qui leur font accuser de leurs maux les capitaux, les entrepreneurs, le gouvernement, la société elle-même ?

Mais si les moyens violents, outre l'injustice qu'il y aurait à les employer, ne sont pas efficaces, et sont condamnés tout à la fois par les principes économiques et par la législation, on ne saurait en conclure qu'il n'y a aucune mesure à prendre pour arrêter ou du moins pour atténuer la baisse des salaires.

Lorsque le prix courant des marchandises est trop bas pour couvrir les frais de production, par suite d'une trop grande abondance de produits, les producteurs abandonnent un genre d'industrie qui ne leur donne pas de bénéfices et emploient leur travail et leurs capitaux à d'autres entreprises industrielles ; l'équilibre se rétablit ainsi peu à peu entre le prix courant et les frais de production. Pourquoi n'emploierait-on pas le même moyen pour rétablir l'équilibre entre le prix courant du travail et le

salaire normal ou suffisant? La liberté du travail et de l'industrie permet au travail et au travailleur de se déplacer, de passer d'un genre d'industrie où il y a excès de l'offre du travail sur la demande, à un autre où il y a au contraire excès de la demande sur l'offre, et de rétablir ainsi l'équilibre dans les deux. Ce déplacement ne s'opère pas sans quelque douleur, nous ne l'ignorons pas, mais il appartient à l'État en le favorisant, par des indications utiles et par des secours momentanés, de diminuer ces souffrances qu'entraînent toujours à leur suite les crises industrielles.

Le gouvernement peut encore intervenir utilement en faveur des travailleurs par des mesures favorables à l'industrie elle-même. Cette intervention indirecte est possible; dans certains cas elle sera efficace. Mais l'intervention directe ne peut jamais avoir lieu, pas plus pour régler le taux des salaires que pour déterminer le prix des marchandises, elle serait injuste en ce qu'elle dépouillerait le maître au profit de l'ouvrier, du moins si elle s'exerçait comme

l'entendent ceux qui la réclament le plus vivement, et ne pourrait produire de bons résultats.

L'État ne pouvant pas fixer directement le salaire, ne peut-il pas du moins fixer la durée de la journée de travail? Si cette durée est fixée à un nombre d'heures inférieur à celui que déterminent les conventions ou l'usage, et si le salaire n'est pas diminué dans la même proportion, on obligera l'entrepreneur à donner le même prix pour moins de travail, et l'on élèvera ainsi forcément, injustement, le taux des salaires. La réglementation de la journée de travail n'est donc autre que la réglementation indirecte du salaire, et doit être repoussée comme elle par les mêmes motifs. Elle aurait cet inconvénient, en augmentant les frais de production du pays où elle serait établie, de rendre pour lui toute concurrence impossible avec les nations chez lesquelles elle n'existerait pas. Elle serait funeste aux travailleurs eux-mêmes en ce qu'elle ne leur permettrait pas de proportionner leur travail, et par suite, leurs salaires à leurs be-

soins. Née, comme l'égalité des salaires, de ce déplorable système, qu'on voulut un instant nous imposer, cette réglementation, toute inoffensive qu'on l'ait rendue, reste dans notre législation comme le dernier vestige de ces tentatives faites contre la liberté du travail et de l'industrie, et contre celle des travailleurs.

Nous avons longuement insisté sur la loi qui règle les salaires, parce que de son ignorance proviennent toutes ces fausses notions, toutes ces erreurs répandues aujourd'hui parmi les travailleurs sur cette matière. En Angleterre, où s'organisaient sur de si larges bases les grèves et les coalitions, cette loi est aujourd'hui comprise, et nous pourrions citer ici des discours d'ouvriers où la question du salaire est traitée sous son véritable point de vue et qui feraient honneur à bien des économistes. Puissent les travailleurs français comprendre aussi ces vérités comme leurs frères d'outre-Manche, et la réconciliation des ouvriers et des maîtres ne tardera pas à s'opé-

rer parmi nous, car l'ignorance exploitée par la passion, et secondée peut-être par la misère, en fait seule des ennemis.

III.

Occupons-nous maintenant des stipulations diverses dont les salaires peuvent faire l'objet entre patrons et ouvriers.

L'ouvrier loue sa faculté industrielle productive, ou vend son travail pour un temps ou pour un objet déterminé, en d'autres termes, il reçoit son salaire à la journée, à la semaine, au mois, à l'année ou à la tâche, à la façon ; dans un cas, il est payé à raison du temps qu'il a employé ; dans l'autre, à raison de l'ouvrage qu'il a fait. Ce dernier mode convient mieux assurément au bon ouvrier et au maître, car le maître est sûr de ne pas payer plus d'ouvrage qu'on n'en a fait, et l'ouvrier est stimulé à travailler davantage ; mais lorsque l'ouvrier et le maître savent de quoi l'ouvrier est capable, comme il n'est pas toujours possible de payer à la tâche, il n'y a pas de trop grands inconvé-

nients à ce que l'ouvrier soit payé à la journée, à la semaine.....

L'ouvrier, avons-nous dit, vend ordinairement son travail pour un salaire, mais il peut aussi être associé à l'entrepreneur et recevoir alors, au lieu du salaire, une part d'associé, ou bien, outre le salaire, une prime sur les bénéfices. Les associations directes entre patrons et ouvriers souffrent de grandes difficultés, 1° parce que l'ouvrier a besoin, pour vivre, et quoi qu'il advienne, de recevoir une somme fixe, ou du moins déterminée d'après ses besoins, et à l'abri de toutes chances de perte; 2° parce que l'entrepreneur ne peut soumettre à l'examen et au contrôle de tous les ouvriers, s'ils sont fort nombreux surtout, tous ses projets, toutes ses opérations industrielles, qui seraient par là certainement entravées. Mais en sauvegardant, d'une part, le salaire de l'ouvrier, de l'autre, la liberté d'action entière et absolue de l'entrepreneur, on peut admettre les ouvriers au partage des bénéfices et les intéresser ainsi au succès de l'entreprise. La participation, sous forme de prime,

offre moins d'inconvénients que la participation directe.

IV.

Nous n'avons fait jusqu'ici qu'exposer la théorie la plus généralement adoptée du salaire, théorie qui repose tout entière sur le louage du travail, le travail étant considéré comme faculté productive, ou sur la vente du travail, ce mot exprimant l'action de cette faculté, en un mot, sur l'assimilation complète de l'homme à une machine ou à une bête de somme,.... On comprend qu'en des temps, où le travailleur était esclave ou serf, on regardât le salaire comme le prix de louage ou de vente du travail; mais de nos jours, cette théorie qui repose sur l'échange, cette unique source de la valeur selon bien des économistes et même des socialistes, qui ne voient partout qu'échange et circulation, est en contradiction avec nos mœurs et avec la notion exacte du salaire.

La production est en effet, nous l'avons déjà dit, le résultat non de l'échange mais

du concours, de l'association de facultés et de forces productives, du travail et du capital, association, concours qui ont lieu par les soins de l'entrepreneur. Mais si le travail de l'ouvrier est associé à celui de l'entrepreneur et à ses capitaux dans la production, le salaire, ou, pour parler plus exactement avec un économiste, la rétribution ne saurait être autre chose que la *quote-part* des produits attribuée au travailleur; et, si le salaire est une quote-part des produits, comment admettre que le travail associé au capital dans la production puisse être loué, vendu à l'entrepreneur, et que la quote-part du produit puisse être transformée en loyer ou en prix d'achat de ce travail?

Mais, va-t-on me dire, si le salaire n'est pas le prix du travail, et si l'ouvrier ne le reçoit pas à ce titre, à quel titre le reçoit-il donc? et qu'est-ce en définitive que le salaire? L'ouvrier a droit au salaire comme associé à l'entrepreneur, et ce salaire, pour lui, comme pour l'entrepreneur, est sa quote-part dans les résultats de l'entreprise.

La rétribution du travailleur, basée sur l'association, proportionnelle à sa mise ou à son travail, dépend donc du résultat de l'entreprise ; mais alors, comment se fait-il que le travailleur reçoive le salaire avant que les résultats soient obtenus, et sans même qu'il ait aucunement à s'en occuper? Voyez tous les ouvriers, me dira-t-on, ceux des manufactures comme ceux des champs, ils reçoivent tant par année, par mois, par jour, selon leur activité, leur habileté, mais leur payement n'est pas retardé jusqu'à la fin de l'entreprise ; ils le reçoivent toutes les semaines, toutes les quinzaines, tous les mois ; s'il en était autrement, ajoutera-t-on, comment les ouvriers qui n'ont pas d'avances pourraient-ils vivre? Sans doute, si l'ouvrier n'a pas d'avances pour subsister tant que dure l'entreprise, il ne peut pas en attendre la fin pour retirer sa part. Que fait-il? loue-t-il son travail à l'entrepreneur? il ne le peut pas, puisque ce travail est déjà associé au travail et au capital de l'entrepreneur ; il lui vend, comme il pourrait vendre à toute

autre personne, sa part éventuelle des produits, pour une somme fixe payable par fractions, par jour, par semaine, par mois et déterminée d'après les résultats probables de l'entreprise. En ceci l'ouvrier fait un contrat entièrement semblable à celui que ferait un associé, qui ne pourrait attendre le partage des bénéfices, avec l'un de ses coassociés, et, par lequel il lui céderait, moyennant une somme fixe, sa part dans les résultats, ou bien encore à la vente que ferait un héritier à l'un de ses cohéritiers de sa part d'hérédité, pressé qu'il serait d'en toucher les émoluments.

Il y a aussi une autre raison qui fait que l'ouvrier cède à l'entrepreneur ses droits éventuels, moyennant une rétribution fixe, c'est qu'il ne peut courir les chances, bonnes ou mauvaises de l'entreprise. Il ne peut pas perdre, il ne peut pas même ne pas gagner, car du produit de son travail dépend son existence, et, de manière ou d'autre, ce produit doit lui être assuré. Mais l'entrepreneur qui assume ainsi l'entière responsabilité de l'entreprise, qui en court toutes les

chances, ne peut donner à l'ouvrier, pour la part qui lui a été cédée, un prix égal à la part que l'ouvrier eût reçue si l'entreprise eût réussi, car l'affaire peut être mauvaise, et il aurait toujours la chance de perdre sans avoir jamais celle de gagner. Il calcule donc quelle serait la part de l'ouvrier, d'après le résultat probable de l'entreprise, et il retient ensuite sur cette part une certaine somme pour les avances et une autre pour les chances qu'il court. C'est, en un mot, un contrat aléatoire entre l'entrepreneur et l'ouvrier. L'ouvrier gagnera moins peut-être, mais il gagnera toujours quelque chose, c'est pour lui le point essentiel, et l'entrepreneur aura la chance de perdre ou de gagner seul, selon le résultat mauvais ou bon de l'entreprise.

Le salaire étant une quote-part des produits, évaluée approximativement par l'entrepreneur, est nécessairement soumis à la loi qui règle le prix courant de ces produits, c'est-à-dire à celle de l'offre et de la demande. Nous arrivons ainsi au même résultat que celui que nous avions obtenu par

une autre théorie, elles repoussent toutes les deux également l'intervention de l'État dans les questions de salaires ; elles condamnent comme funestes à l'industrie et aux travailleurs eux-mêmes toutes les tentatives violentes de leur part, toutes les coalitions, grèves, pour faire hausser les salaires, et elles proscrivent également l'égalité des salaires, que le salaire soit le prix du travail ou la quote-part des travailleurs, réglée par sa coopération dans l'œuvre de la production. Seulement, dans la théorie que nous venons d'exposer, l'ouvrier reçoit son salaire, sauf le contrat accessoire, au même titre que l'entrepreneur qui est un travailleur comme lui, et qui comme lui contribue par son travail à la production ; mais dans l'autre théorie qui fait du salaire le prix d'achat du travail, le salaire de l'entrepreneur ne saurait être de la même nature que celui de l'ouvrier.

V.

Quelle que soit la théorie que l'on adopte,

les salaires ne sauraient être égaux, dans toutes les professions, et, dans une même profession, entre tous les travailleurs. Nous nous sommes assez longtemps arrêté, dans le chapitre précédent, sur l'injustice et l'impossibilité de l'égalité des salaires, pour n'avoir pas besoin d'y revenir. Nous regarderons donc comme vérité démontrée que les salaires doivent être inégaux, et ils le sont en réalité, peu importe d'ailleurs qu'il s'agisse du salaire normal suffisant ou du salaire ordinaire.

Les circonstances qui influent sur les salaires et les diversifient selon les professions, sont : le danger et le désagrément du travail, qui élèvent nécessairement le taux du salaire ; le chômage, qui exige que l'ouvrier gagne, lorsqu'il travaille, de quoi exister lorsqu'il ne travaille pas ; la longueur et les frais d'apprentissage, dont les profits forment une des parties du salaire normal ; la confiance que l'on doit, dans certains cas, accorder à l'ouvrier, sa responsabilité ; la nature et la valeur des produits.... De ces circonstances résulte la di-

versité des salaires dans des professions différentes, ou dans la même profession, entre les divers ouvriers qu'elle emploie; nous ne citerons ici que quelques exemples, chacun trouvera facilement les autres et leur appliquera les règles que nous venons d'indiquer. C'est ainsi que le salaire de l'agriculteur, de l'ouvrier fabricant de tissus, ou de l'artisan, est moins élevé que celui de l'ouvrier bijoutier, horloger, etc., dont le travail est plus délicat, veut une aptitude particulière, a exigé un plus long apprentissage, et dont les produits se payent mieux. De même le salaire de l'ouvrier bijoutier est moins élevé que celui du savant, par les mêmes raisons.

La rétribution du savant se distingue de celle de l'ouvrier en ce que au salaire, ou part du travail proprement dite, est jointe celle du capital immatériel qui est considérable dans les professions savantes, comme nous l'avons déjà dit.

Le salaire doit être différent encore selon la nature des fonctions que chacun remplit dans l'œuvre de la production; ce qui com-

prend à la fois et les peines et les soins que chacun se donne, et la responsabilité que ces fonctions entraînent. A ce double point de vue, les salaires des entrepreneurs qui sont la cheville ouvrière de la production, qui en préparent les moyens par l'association des diverses forces productives, du travail et du capital, qui en préparent aussi et en assurent les résultats par le placement ou la vente des produits, et qui sont responsables du succès vis-à-vis de leurs associés capitalistes et travailleurs, doivent être plus élevés que ceux de ces derniers. Le gérant dans toutes les sociétés n'a-t-il pas une part plus élevée que les autres associés?

Aussi doit-on considérer comme anormales, contraires à la nature des sociétés, ces associations où tous les travailleurs associés, quelles que soient leurs fonctions, reçoivent une part égale. Il est vrai que dans ces associations on se passe de gérant ou d'entrepreneur; comme on veut se passer de capitalistes et de capitaux; mais cette absence de direction de l'entreprise est une cause certaine de ruine pour l'association.

Tous les associés fussent-ils bons travailleurs, bons ouvriers, cela ne suffit pas; pour diriger une entreprise il ne suffit pas de savoir travailler, il faut avoir la science et le tact des affaires; les meilleurs ouvriers sont souvent les plus mauvais entrepreneurs, l'expérience le prouve.

Sans proscrire absolument les associations ouvrières, demandons-leur donc de se constituer d'une manière plus conforme à la nature des choses et aux enseignements de l'expérience. Demandons-leur aussi, dans leur intérêt, de ne pas repousser systématiquement le secours du capital, et de ne pas se priver d'un tel auxiliaire dans la production, sous prétexte qu'il aurait sa part des produits.

Sans doute il est certaines industries qui n'exigent pas de grands capitaux, et pour celles-là on conçoit qu'elles puissent être exploitées par des associations de simples travailleurs, sans l'intervention de capitalistes et de capitaux. On conçoit même que, à force d'épargnes, de privations, les travailleurs parviennent à former les capitaux

nécessaires à leur entreprise; mais pourquoi se donner tant de peine à acquérir ce qu'on pourrait obtenir bien plus facilement à l'aide du capital? C'est se condamner ainsi à recommencer continuellement l'œuvre déjà faite, ne pas vouloir profiter des résultats déjà acquis par le travail antérieur, arrêter le progrès : car le progrès ne peut s'accomplir en aucune chose si les générations présentes ne profitent des résultats acquis par les générations passées pour obtenir des résultats nouveaux. Il en est ainsi dans le domaine des arts, des sciences, il en est de même dans celui de la richesse. La Richesse ne peut se développer et se répandre chaque jour davantage qu'autant que le travail actuel s'aidera dans l'œuvre de la production des résultats acquis par le travail ancien, des capitaux; de telle sorte que ces résultats, ces capitaux, s'accroissant chaque jour de résultats nouveaux, et s'aidant les uns les autres, rendent plus facile et plus productive tout à la fois la tâche du travailleur, et, en multipliant la richesse, augmentent

progressivement son bien-être. Cependant, c'est au nom du progrès que l'on voudrait condamner à la stérilité le travail et les économies de nos pères, et nous empêcher de profiter de leurs fruits. Quand des doctrines, quand des hommes en sont là, ils sont jugés, il n'est plus permis à personne de s'y laisser prendre.

Quelques exemples rendront plus claire cette vérité incontestable que c'est faire un très-mauvais calcul que de ne pas vouloir se faire aider du travail d'autrui, sous prétexte qu'il aurait part aux produits, lorsqu'il doit en résulter pour nous, cette part déduite, un plus haut salaire.

Que dirait-on d'un travailleur qui, voulant se livrer à une exploitation agricole, et d'ouvrier devenir entrepreneur, mais ne voulant pas payer de rente à un propriétaire, préférerait employer son travail et ses avances, ses économies, quoique insuffisantes, au défrichement d'une terre inculte, et se ruinerait en stériles efforts ; tandis qu'il eût pu réaliser des bénéfices suffisants en cultivant la terre d'autrui et obtenir

par là de quoi faire plus tard l'acquisition d'une terre cultivée qu'il ferait valoir pour lui-même ? Que dirait-on encore d'un ouvrier à qui son patron voudrait céder son fonds de commerce ou d'industrie, en se réservant une part raisonnable dans les bénéfices, et qui refuserait cette offre parce qu'il voudrait arriver par son seul travail, et au moyen de ses seules économies sur son salaire, mais surtout parce qu'il ne voudrait pas payer de profits au capital, alors même que ce salaire serait de beaucoup inférieur à ce qu'il retirerait de l'exploitation du fonds, les profits payés ? Eh ! mon Dieu ! tout le monde dirait qu'ils comprennent fort mal leurs intérêts et qu'ils n'entendent rien à leurs affaires. Que dirons-nous donc de ceux qui repoussent de même tout secours, toute association du capital ? qu'ils peuvent être des hommes d'abnégation et de dévouement, mais qu'ils sont de ès- mauvais entrepreneurs.

CHAPITRE III.

DES PROFITS.

SOMMAIRE. — I. Fixation des profits. — II. Leur nature; deux théories. — III. Loi générale qui règle les profits. — IV. Intérêts; loi de *maximum*. — Distinction entre le capital et l'argent prêté.

I.

Les capitaux étant associés au travail dans l'œuvre de la production, doivent, avons-nous dit, avoir une part comme lui dans la distribution de la richesse. Cette part se nomme *profits ;* mais comment se fixe-t-elle ?

Elle doit être incontestablement proportionnelle à l'action du capital dans la production ; elle peut être ainsi supérieure ou inférieure à la part du travail, suivant le rôle que joue le capital, et en ayant égard à cette double circonstance des chances de perte et de l'usure, c'est-à-dire de la destruction

par l'usage, du capital. Plus un capital est exposé à des chances de perte et plus les profits doivent être élevés, afin que le capitaliste trouve dans ses profits une compensation à cette perte. Moins, au contraire, il y a de chances de perte, et moindres doivent être les profits. Ainsi, supposez que des capitaux soient engagés dans une entreprise périlleuse, à un point de vue ou à un autre, dans une expédition de marchandises au delà des mers... les profits devront être plus élevés, les chances de perte étant plus grandes. La plus ou moins grande difficulté de remboursement exerce la même influence sur les profits. Ainsi encore, supposez que des capitaux soient engagés dans une exploitation agricole, la difficulté pour le capitaliste de se faire rembourser, à raison des nombreuses entraves ou garanties, si l'on veut, dont la loi a environné la saisie immobilière, fait qu'il se montre plus difficile ou plus exigeant dans ce mode d'association de ses capitaux au travail.

II.

Il en est des profits comme des salaires, et nous retrouvons par rapport à ceux-là, comme pour ceux-ci, les deux théories de l'association et de l'échange qui consistent à regarder les profits comme part des produits ou comme loyer, prix de louage du capital.

On conçoit très-bien la part du capital se transformant en profit ; le capitaliste peut en effet recevoir directement sa part comme le travailleur, ce qui a lieu dans toutes les sociétés industrielles ou commerciales, en nom collectif, en commandite ou anonymes, et même dans les sociétés civiles proprement dites, mais il pout aussi la recevoir indirectement comme le travailleur lui-même, sous forme de somme fixe. Il intervient dans ce dernier cas, entre le capitaliste et l'entrepreneur, une convention analogue à celle que nous avons dit intervenir entre l'entrepreneur et l'ouvrier. Le capitaliste cède à l'entrepreneur sa part éventuelle des

produits pour une somme fixe, déterminée d'après la part probable des capitaux dans l'entreprise, eu égard aux circonstances qui peuvent avoir de l'influence pour sa fixation, c'est-à-dire aux chances de perte et aux difficultés de remboursement; en y joignant celles de chômage qui, privant le capital de ses profits pendant un certain temps, doivent les faire augmenter pendant le temps où il produit.

III.

Quelle que soit la théorie que l'on adopte, association ou louage, les profits sont ordinairement réduits à une somme fixe par an, parce que l'association ou le louage ont lieu d'ordinaire à temps, et, pour le taux de cette somme, ils sont soumis à la loi générale de l'offre et de la demande. Cette loi a sur eux bien plus d'influence encore que sur les salaires, et on le conçoit. Les capitaux, il s'agit ici surtout de numéraire, s'associant à tous les genres d'industrie, convenant à tous, s'ils sont plus demandés qu'ils ne

sont offerts, s'ils sont sollicités à la fois à s'associer au travail, par un grand nombre d'entrepreneurs, doivent obtenir des conditions plus favorables, des profits plus élevés. Les capitaux, au contraire, sont-ils abondants, offerts, cherchent-ils un emploi; ce sont alors les entrepreneurs qui, pouvant choisir, leur font des conditions moins favorables, leurs profits sont plus bas.

La loi de l'offre et de la demande est donc la loi générale des profits.

IV.

Les profits, lorsqu'il s'agit de numéraire, reçoivent le nom d'*intérêts*.

Mais alors comment se fait-il que les *intérêts* ne puissent dépasser une certaine limite, et que, outre les circonstances diverses dont nous avons parlé, ils soient soumis encore à une loi de *maximum*, tandis que les salaires et les profits des autres capitaux ne le sont pas? Cela tient à ce que les législateurs ne se sont pas fait une idée exacte du rôle des capitaux dans la produc-

tion, et de la nature des profits. Ils ont confondu l'association des capitaux au travail, dans la production, avec le prêt de consommation, et les profits avec les intérêts ou l'usure, toutes les fois qu'ils n'ont pas vu une association véritable de capitalistes et de travailleurs; comme si l'association du capital au travail ne pouvait pas exister sans celle du capitaliste au travailleur.

Une erreur économique, telle a été la base de la loi de *maximum* de 1807 qui fixe l'intérêt à cinq pour cent en matière civile et à six en matière commerciale, et punit comme usurier tout individu qui retirerait habituellement de ses capitaux des profits plus élevés. Aussi a-t-elle été et est-elle encore vivement critiquée par les économistes anciens et modernes.

Mais ces critiques sont-elles toutes justes et bien fondées, même au point de vue économique, si l'on adopte la théorie de l'échange? L'argent, dit-on, est une marchandise dont le commerce doit être libre comme celui de toutes autres marchandises,

son prix ne saurait être fixé par une loi...

Mais parce que l'argent est une marchandise, s'ensuit-il que le législateur n'ait pas le droit d'en soumettre le commerce à certaines règles? celui d'autres marchandises ou nécessaires ou dangereuses n'y est-il pas soumis? et puis l'argent n'exigeât-il pas, par sa nature, l'intervention du législateur, la loi ne pourrait-elle pas proscrire certaines clauses dans les transactions, qui ont pour objet l'argent, comme contraires aux bonnes mœurs? Aussi concevons-nous très-bien que le législateur ait fixé le taux de l'intérêt de l'argent lorsqu'il s'agit du simple prêt de consommation, c'est-à-dire du prêt dont l'objet n'a d'autre destination que la consommation improductive de l'emprunteur. Dans ce cas, l'argent n'est plus du capital, économiquement parlant; il ne produit rien, il n'a droit à rien, la science économique n'a pas à s'en occuper.

Aussi concevons-nous également que l'Église ait proscrit le prêt à intérêt, le prêt de consommation étant un contrat de bienfaisance, de charité, qui ne doit pas ad-

mettre de rémunération. Mais si, au lieu d'être destiné à la consommation improductive de l'emprunteur, l'argent est destiné à produire par son association au travail, dans le commerce et dans l'industrie, et devient capital, instrument de production, comment admettre que, contribuant à la production, il n'ait pas une part dans les produits? Comment admettre dès lors que cette part ne soit pas proportionnelle à son œuvre, ou bien encore qu'elle soit, sans y avoir aucun égard, arbitrairement fixée par une loi? Dans ce cas, la loi de 1807 est injuste et justement condamnée par les économistes et par l'expérience. On a dû révoquer ainsi, le 10 novembre 1849, un arrêté du chef du pouvoir exécutif, du 4 novembre 1848, qui réglait l'intérêt de l'argent en Algérie.

Nous distinguons, on le voit, entre le cas où l'argent est capital, ses profits ne sauraient être légalement déterminés, et le cas où il est simple objet de prêt de consommation, les intérêts peuvent, doivent l'être. C'est en confondant ces deux hypo-

thèses, pourtant bien différentes, que les uns ont condamné intérêts et profits, et que les autres les ont défendus; ceux-ci repoussant l'autorité de l'Église, ceux-là l'invoquant, comme si l'Église avait condamné autre chose que le prêt de consommation avec intérêt; n'admettait-elle pas la rente et le fermage, c'est-à-dire, les profits des capitaux, dans les cas d'association et non de prêt?

CHAPITRE IV.

DE LA RENTE.

SOMMAIRE. — I. Significations diverses du mot *rente*. — II. Nature de la rente; dans quels cas il y a, ou il n'y a pas rente. — III. Distinction de la rente et du produit net. — IV. Moyen de calculer la rente. — V. Produit brut et produit net; qu'est-ce qui importe le plus de l'un ou de l'autre au bien-être d'une nation — VI. Produit brut et produit net de la France.

I.

Le mot *rente* a, dans le langage économique, un sens bien différent de celui qu'on lui donne dans le langage vulgaire. On emploie ordinairement le mot rente comme synonyme de revenus : c'est ainsi que l'on dit qu'un propriétaire, qu'un capitaliste ou possesseur de capitaux mobiliers, ont des rentes; on l'emploie aussi dans une acception plus restreinte, comme désignant spécialement certains revenus : les

revenus que l'on retire de l'argent placé dans les fonds publics, les rentes sur l'État, ou bien encore le prix de louage ou loyer des propriétés foncières, bâties ou non. Dans tous ces cas, la rente se confond avec les profits des capitaux ou avec les simples revenus, et nous n'aurions pas à nous en occuper d'une manière particulière si la rente écouomique rentrait dans l'un d'eux. Mais comme la rente est propre à un genre de production, à l'industrie agricole, et qu'elle a une nature spéciale qui la distingue essentiellement des profits ou des revenus ordinaires, nous avons cru devoir, en commençant ce chapitre, prévenir nos lecteurs, afin que, trompés par l'identité de noms, il ne confondent pas des choses toutes différentes, et qu'ils n'abordent pas ce sujet avec des idées préconçues qui nuiraient à l'intelligence de cette théorie, l'une des plus difficiles de l'économie politique.

II.

La terre, étant l'un des trois éléments

directs de la production, a, dans les produits, une part qui est connue dans la science sous le nom de *rente*; et comme elle ne produit qu'avec le secours du travail et du capital, on doit trouver dans l'industrie agricole et dans ses produits, la part afférente à chacun des éléments producteurs : salaires, profits, rentes, c'est-à-dire la part du travailleur agricole, celle du capitaliste, et celle du propriétaire. Examinons si la rente existera dans tous les cas.

La terre est, nous l'avons dit, un composé ou une réunion de machines de forces productives inégales. Une portion de terre produit beaucoup avec peu de travail et de capitaux, elle est située à proximité du marché, elle réunit tous les avantages d'une bonne exploitation; une autre, au contraire, produit peu, a besoin de grands travaux et de grands capitaux pour produire, elle est loin du marché, et aux autres frais d'exploitation viennent se joindre ceux du transport. Les résultats de la culture de ces deux terres ne sauraient être les mêmes, surtout si l'on remarque que le prix

de leurs produits sur le même marché, à la même époque, sera à peu près le même, ces produits étant supposés de même qualité.

Ajoutons que ce prix sera réglé non sur les frais de production des terres qui sont dans la meilleure condition de culture, mais sur ceux des terres qui sont dans la plus mauvaise. Si ce prix était réglé sur les frais des premières, ces frais étant, par exemple, 10 francs par hectolitre des grains produits, il serait inférieur de moitié aux frais de culture des secondes, que nous supposerons de 20 francs par hectolitre ; mais alors serait abandonnée la culture des terres de mauvaise qualité, ceux qui les cultiveraient ne trouvant pas dans les résultats de leur exploitation des produits mêmes égaux à leurs dépenses, étant en perte. Or, cet abandon ne peut avoir lieu, car les produits agricoles ne sauraient être diminués; à leur abondance sont attachés le bien-être, l'existence même des citoyens. C'est la nécessité qui fit entreprendre la culture des terres de mauvaise qualité, lorsque celles de bonne qualité, ou

mieux situées par rapport au marché, devinrent insuffisantes; c'est elle qui force à la continuer, et assure à celui qui les cultive au moins le remboursement des frais de production. Le prix sera donc, dans l'espèce, au moins de 20 francs pour tous les grains apportés sur le marché, de quelque terre qu'ils proviennent. Y aura-t-il rente dans tous les cas et pour toutes les terres? Non sans doute, et cela est facile à comprendre.

Pour les terres dont les frais de production, (c'est-à-dire, 1° les salaires des travailleurs, journaliers, fermiers; 2° le remboursement des avances faites par l'entrepreneur agricole ou fermier; 3° les profits de ses avances ou capitaux employés par lui, qu'ils lui appartiennent ou non, à la culture), absorberont le prix, il est évident qu'il n'y aura pas de rente, il n'y aura que salaires et profits. Si le fermier payait, dans ce cas, une rente au propriétaire, il devrait la prendre sur les salaires ou sur les profits, et il y aurait alors perte pour lui dans son exploitation. Non-seulement il n'y aura pas

mais il ne devra pas y avoir rente dans ce cas : la terre, à raison de sa mauvaise qualité, n'a rien produit ; les fruits qu'elle a donnés sont uniquement le produit du travail et des capitaux ; elle ne doit pas conséquemment avoir part dans les résultats de l'exploitation.

Mais, dira-t-on sans doute, la terre n'a rien produit, elle n'a droit à rien, soit ; mais le propriétaire qui a acheté cette terre, qui l'a payée un certain prix, devra donc perdre l'intérêt de la somme qu'il a employée à cet achat ? Sans contredit ; le propriétaire a fait une mauvaise spéculation en achetant cette terre, c'est à lui d'en subir les conséquences. Qu'importent le prix et ses intérêts ? la rente ne dépend pas de l'un et ne représente pas les autres ; les fermiers ou entrepreneurs agricoles ne doivent jamais l'oublier, et ceux qui emploient leurs capitaux à l'achat des terres ne doivent pas non plus le perdre de vue. Le propriétaire ne saurait se plaindre que le fermier ne veuille pas lui payer de fermage qui représente la rente, en un cas pareil ; car s'il eût

exploité lui-même, il n'eût pas retiré davantage de sa terre; les frais étant égaux au prix des produits, le résultat eût toujours été nul pour lui.

Pour les terres, au contraire, dont les frais de production sont inférieurs au prix des produits, il peut, il doit y avoir rente pour le propriétaire; car si les produits égaux aux frais de production sont le résultat de l'emploi du travail et des capitaux dans la culture de la terre, l'excédant des produits ou de leur prix sur ces mêmes frais est le résultat de la force productive de la terre, de sa fertilité, de sa bonne situation par rapport au marché, et doit dès lors être attribué au propriétaire de la terre. C'est cet excédant du prix des produits sur les frais de culture des terres de qualité supérieure que l'on nomme rente; ou bien encore, comme ce prix est réglé par les frais de production des terres de qualité inférieure, la rente représente la différence entre les frais de production des terres de fertilité inégale. Ainsi, dans l'hypothèse que nous avons faite, le prix des grains étant 20, les frais de pro-

duction des terres de qualité inférieure étant 20 encore; ceux des terres de qualité supérieure étant 10, la rente sera 10, et en payant un fermage de 10, l'entrepreneur agricole ne sera nullement lésé. Le calcul qu'il devra faire est fort simple : il distraira, dans notre hypothèse, les frais de production du prix, le reste sera pour lui la rente.

III.

Mais s'il en est ainsi, la rente ne se confondra-t-elle pas avec le produit *net* qui représente l'excédant du produit brut ou total du prix sur les frais de production ? Les physiocrates, dont nous avons eu déjà plusieurs fois occasion de parler, les confondaient; leur théorie, condamnée par les économistes modernes, n'est plus suivie aujourd'hui. Elle avait ce grave inconvénient d'attribuer au propriétaire tout le produit net de l'exploitation agricole, et de ne point y faire participer, comme dans les autres industries, l'entrepreneur; ce qui tenait à

leurs idées sur la production de la richesse dont la terre était, d'après eux, l'unique source. C'était de plus une erreur au point de vue de la science ; car le revenu net dépend uniquement de l'offre et de la demande qui élèvent ou abaissent le prix des produits au-dessus ou au-dessous des frais de production, tandis que la rente est entièrement indépendante de l'offre et de la demande; elle tient uniquement, ainsi que nous l'avons expliqué, à la différence des frais de production ; elle peut exister concurremment avec le produit net, comme elle peut exister aussi sans lui.

Dans l'hypothèse que nous avons faite, le prix courant des produits des terres de qualité inférieure était égal aux frais de production (il ne peut pas leur être inférieur, mais il peut leur être supérieur) : aussi n'y avait-il pas de produit net. Mais si le prix était supérieur aux frais de production de ces terres, s'il était, par exemple, de 22 francs par hectolitre au lieu de 20, il y aurait un produit net de 2 francs. A qui ce produit net devrait-il être attribué ? Ce produit net,

existant pour toutes les terres, puisque le prix est le même pour toutes, qu'elles soient plus ou moins fertiles, plus ou moins bien situées, ne dépend pas évidemment de la force productive du sol ; il dépend de l'offre et de la demande, c'est-à-dire des circonstances plus ou moins favorables à l'entreprise, et qui ne doivent bénéficier qu'à l'entrepreneur seul, au fermier. C'est donc à lui qu'il y a lieu d'attribuer le produit net, comme on attribue la rente au propriétaire; mais alors le fermier pourra avoir un produit net, tandis que le propriétaire n'aura pas de rente. Il en sera ainsi dans l'exemple cité pour les terres de qualité inférieure, et encore, ce qui paraîtra plus extraordinaire sans doute, pour les terres fertiles, si l'on ne cultivait que des terres également fertiles et dont les frais de production fussent égaux. Dans ce cas, en effet, ce ne serait plus la force productive du sol, mais bien la loi de l'offre et de la demande qui réglerait le prix et d'où dépendrait l'excédant ou produit net.

Ainsi se justifie la théorie de la rente

adoptée par les économistes modernes au point de vue scientifique ; mais la pratique semble la contredire en quelques points. Il n'est pas, dit-on, de terre qui ne donne une rente au propriétaire. Soit ; mais cela ne prouve pas qu'on doive toujours la donner, et souvent le fermier la donne à ses dépens sur le produit net ou sur les profits de ses capitaux. Et puis, comment distinguer la rente du produit net ? Sauf les circonstances exceptionnelles, élévation des tarifs de douane, disette,.. en comparant le prix des produits, pendant un certain nombre d'années, égal à la durée du bail, et en déduisant les frais de production du prix le plus bas, pendant cette période, on aura approximativement la rente. De même, en déduisant ce prix du prix supérieur ou du prix moyen, on aura le produit net (1).

---

(1) Soit, par exemple, 25 francs par hectolitre, le prix le plus élevé du blé que produit la terre qu'il s'agit d'exploiter pendant une période de 9 ans ; soit au contraire, le prix le plus bas de 15 francs, et le prix moyen de 20 francs. En déduisant les frais de production du prix le plus bas, si ces frais sont de 10

Ce calcul est justifié par ce principe que nous avons posé plus haut : que le prix des produits agricoles se règle sur les frais de production des terres de qualité inférieure, et qu'il ne saurait être au-dessous du montant de ces frais. Il ne doit être négligé ni par ceux qui veulent acheter des terres, ni par ceux qui veulent exploiter les terres d'autrui. Dans aucun cas, on ne doit baser ses calculs sur le prix des fermages, car on s'exposerait à de graves mécomptes, les fermages ne représentant pas toujours exactement la rente. Les fermages sont, en effet, le prix payé au propriétaire pour l'usage de sa terre et peuvent être, au-dessus de la rente, s'il y a concurrence entre les fermiers ; comme ils peuvent être au-dessous, si cette concurrence n'existe pas. Il

---

francs par hectolitre, on aura 5 francs qui représenteront la rente ; de même en déduisant du prix supérieur ou du prix moyen le prix inférieur, 15 fr. qui représentent les frais de production, plus la rente, on aura le produit net des bonnes années qui sera de 10 francs par hectolitre, et le prix net moyen qui sera de 5 francs par hectolitre.

faut donc bien se garder de confondre la rente vraie avec les *fermages*.

IV.

Les physiocrates confondaient, nous l'avons déjà dit, la rente et le produit net, et de cette confusion est née cette maxime, que ce qui importe le plus à une nation c'est le produit brut, c'est-à-dire le produit total, sans en déduire les frais de production, frais qui comprennent les avances de l'entrepreneur, les salaires et les profits. Qu'importerait, en effet, si le produit net n'était autre chose que la rente telle que nous l'avons définie, qu'il y eût ou non produit net ou rente? Mieux vaudrait même qu'il n'existât pas, car le prix des grains, si toutes les terres étaient également fertiles, si les frais étaient moindres, et s'il n'y avait pas de rente, serait moins élevé. Mais on ne saurait en dire autant du produit net proprement dit, qui est l'excédant de la production sur les frais de production, et qui représente l'accroissement de la richesse natio-

nale ; car c'est du produit net qu'elle s'augmente pour se répandre dans toutes les classes de la société. Le produit net, c'est le gain ; il peut exister et il doit être recherché dans l'industrie manufacturière et commerciale aussi bien que dans l'industrie agricole.

Prétendre que le produit net importe peu à une nation, ce serait dire qu'il importe peu au père de famille que son patrimoine augmente chaque année, pourvu que lui et les siens puissent vivre de leurs revenus ; erreur funeste s'il en fut. L'amélioration du sort de ses enfants, le bien-être et l'aisance plus grands dans sa famille, ne lui importent-ils pas aussi ? Or, c'est le produit net seul qui peut les lui faire acquérir, en augmentant son patrimoine.

Il en est des divers producteurs comme des membres de la famille : leur part étant fixée d'après le prix des produits qui comprend le produit net, et chacun d'eux, capitaliste, ouvrier, entrepreneur, participant en conséquence à ce produit, ils sont tous intéressés à l'existence du produit net. Mais

on comprend très-bien qu'avec l'ancienne théorie de la rente et des salaires, et en ayant égard surtout aux intérêts des travailleurs, on ait pu dire que ce qui importait le plus c'était le produit brut; qu'importait aux travailleurs qu'il y eût un excédant de la production sur la consommation s'ils ne devaient pas en profiter? Mais la notion des salaires, celle de la rente et du produit net étant rétablies dans leur vérité, c'est, on le voit, sous tous les rapports[1], une erreur.

Le revenu brut de la France est généralement estimé aujourd'hui *dix* milliards, dont plus de *six* milliards de revenu brut agricole, et plus de *trois* milliards de revenu brut industriel et commercial. Nous ne pouvons entrer ici dans les détails des calculs statistiques qui justifient ces chiffres; il nous suffira de dire que, pour le revenu brut agricole, MM. Dutens et Mathieu de Dombasle, le portaient à plus de six milliards, et que M. Royer arrivait à 7,543,023,298, mais les chiffres de la statistique officielle sont bien inférieurs. Le revenu brut industriel et commercial, est

évalué par M. Dupin, dans son ouvrage sur les forces productives et industrielles de la France, à trois milliards 694,483,670 fr. En 1812, le premier ne s'élevait pas à cinq milliards, et le second à deux, en tout à sept milliards, d'après Chaptal.

Quant au revenu net, nous avons déjà dit que celui de l'agriculture avait été porté par M. Thiers, d'après les calculs des employés des contributions directes, disait-il, à la somme de deux milliards 100 à 300 millions, mais la statistique officielle ne l'évalue qu'à 1650 millions.



CHAPITRE V.

DE L'IMPÔT.

SOMMAIRE. — I. Nature de l'impôt ; base de l'impôt ; impôt sur le capital ; impôt sur le revenu brut ; impôt sur le revenu net, leurs avantages, leurs inconvénients. — II. Impôt de consommation. — III. Divers genres d'impôts dans notre système de contribution ; produit de chacun d'eux. — IV. Impôt proportionnel ; impôt progressif.

I.

Il nous reste à parler de la part qui revient à l'État dans la distribution de la richesse, et qui est connue sous le nom d'*impôts*.

L'État contribue, nous l'avons dit, à la production de différentes manières, soit par la construction et l'entretien des grands travaux d'utilité publique, routes, canaux, chemins de fer, qui facilitent l'échange et la circulation des produits, soit par des ex-

péditions lointaines qui créent des relations avec les divers points du globe et y ouvrent des débouchés, soit par les encouragements qu'il accorde au travail et à l'industrie, sous toutes leurs formes, arts, sciences, commerce, manufacture, et par tous les moyens qui en favorisent les progrès, soit encore par la protection dont il couvre les producteurs et les produits nationaux, en France ou à l'étranger, au dedans et au dehors, contre les injustes attaques des Français ou des étrangers. C'est par suite de cette coopération indirecte à la production que l'État a droit, au point de vue économique, à une part des produits.

Mais, si tel est le principe qui sert de base à l'impôt, il en résulte d'abord 1° que devraient être proscrits tous les impôts qui gênent la production : c'est là une maxime fondamentale en cette matière. Malheureusement tous les impôts gênent plus ou moins la production. En voici un toutefois qui plus qu'un autre a ce caractère. Par décret du 2 mai 1848, le gouvernement provisoire établissait un impôt de 25 pour 100 sur les défriche-

ments qui partout ailleurs sont encouragés par des primes ou des exemptions d'impôts; or cet impôt décourageait et entravait directement la production agricole.

2° La part de l'État, dérivant de sa coopération, doit encore être proportionnelle tout à la fois à cette coopération et au résultat de la production, ou aux produits. Par là sont condamnées ces dépenses inutiles auxquelles se laissent aller trop aisément les gouvernements, dépenses qui accroissent la part de l'État dans les produits, les impôts, sans que son action productive soit plus grande, ou sans que les produits soient plus considérables : de ce nombre sont les frais de perception trop élevés. Par là sont condamnés aussi cette protection spéciale, ces encouragements, ces faveurs accordés à certaines industries, au moyen des produits d'autres industries traitées beaucoup moins favorablement. Ainsi l'industrie agricole, qui fournit incontestablement la part la plus grande des revenus de l'État, d'impôts, a été longtemps privée, malgré son importance, des encouragements prodigués à d'autres indus-

tries. Le gouvernement paraît vouloir se montrer aujourd'hui plus équitable envers elle dans la répartition de ses faveurs ; nous ne saurions trop l'engager à persévérer dans cette voie. Plus les intérêts agricoles ont été négligés autrefois et plus ils doivent être protégés aujourd'hui, par des mesures que nous avons déjà indiquées, l'enseignement agricole, la révision du régime hypothécaire à laquelle est lié le crédit foncier, et par toutes les autres que les besoins de l'agriculture suggéreront.

La part de l'État dans les produits, doit être proportionnelle à ces produits, c'est-à-dire aux revenus ; car les revenus provenant d'une autre source que les capitaux proprement dits, tels que les loyers des bâtiments loués, mais non pour le service d'une industrie, ou les intérêts de l'argent, prêté pour être consommé improductivement par l'emprunteur, doivent être soumis à l'impôt. L'État ne favorise-t-il et ne protége-t-il pas en effet leur perception et ceux qui les retirent, aussi bien que les produits et les producteurs proprement dits ? Or, cette

part de l'État, devant être proportionnelle aux produits et aux revenus, ne peut porter que sur eux. Si elle portait non sur la valeur des produits, mais sur celle des capitaux producteurs ou de la terre, des bâtiments, de l'argent... et si elle leur était proportionnelle, elle ne serait plus en rapport avec les produits ou revenus, car tous les capitaux, toutes les terres, toutes les maisons, tout l'argent, ne produisant pas également, des valeurs égales, ont souvent des produits fort inégaux. 100 francs en argent peuvent produire 5 et 6 pour cent d'intérêt, et des profits bien plus élevés s'ils sont directement associés au travail dans le commerce, tandis que la même somme, la même valeur en terres productives, ne rapporte que 2 ½ à 3 pour cent, en bâtiments, de 3 à 4. Si l'impôt est proportionnel à la valeur de 100 francs, s'il est de 1 pour cent par exemple, il prendra dans un cas, pour l'argent, le $1/5$, le $1/6$, ou moins encore du revenu ou du produit, tandis que dans l'autre, pour les terres ou les maisons, il pren-

dra le $\frac{1}{2}$, le $\frac{1}{3}$, le $\frac{1}{4}$; au lieu d'être en raison directe, il sera en raison inverse des revenus. Mais on répond : tâchez d'avoir des produits égaux, et l'impôt même vous y aidera, en activant la circulation des capitaux et en faisant baisser le prix des terres, fort élevé aujourd'hui, il faut en convenir. L'impôt sur le capital n'a jamais été appliqué d'une manière générale, et n'existe chez la plupart des nations, comme chez nous, que dans quelques cas particuliers.

L'impôt doit donc être proportionnel aux produits ou aux revenus ; c'est là l'égalité, la véritable égalité de tous devant l'impôt, maxime fondamentale encore ; et il doit porter sur eux. Mais il y a deux sortes de produits et de revenus, le produit et le revenu net, et le produit et le revenu brut. Ces derniers comprennent, nous l'avons expliqué, les frais de production, plus les premiers ; si l'impôt était proportionnel au produit brut et pesait sur lui, comme la dîme, il pèserait donc sur les salaires, les profits des capitaux, sur les capitaux eux-mêmes, sur le produit et le revenu net. Ainsi,

dans l'agriculture, si l'on imposait le revenu brut, on imposerait à la fois les salaires des travailleurs, les avances faites par le fermier et leurs profits, plus la rente. Mais les salaires étant même dans leur état normal, à peine suffisants pour subvenir aux besoins du travailleur et de sa famille, l'impôt sur le revenu brut les priverait d'une partie du nécessaire, contrairement à l'opinion de tous les économistes qui exceptent les salaires des impôts. Quant au capital, aux avances, nous l'avons déjà soustrait, et avec raison, à l'impôt, car si l'impôt pesait sur lui, il l'amoindrirait progressivement, finirait même par l'absorber. L'impôt ne peut donc ni être proportionnel au produit ou au revenu brut, ni peser sur lui. Reste le produit ou revenu net. C'est là de l'aveu et du consentement à peu près unanime, la partie des produits ou revenus vraiment imposable, c'est la portion libre sur laquelle l'État doit prendre sa part, au delà, il la prendrait aussi sur celle de ses coopérateurs dans la production.

Les anciens économistes, les physiocra-

tes, qui ne reconnaissaient d'autre élément producteur que la terre, voulaient faire peser exclusivement sur son produit net la charge de l'impôt. « Qu'il soit établi immédiatement, disait Quesnay, sur le revenu net des biens fonds, et non sur le salaire des hommes, ni sur les denrées où il multiplierait les frais de perception, préjudicierait au commerce et détruirait annuellement une partie des richesses de la nation. »

Mais depuis Quesnay, la science a marché, et l'on a reconnu d'autres agents producteurs que la terre, notamment le capital; on devait donc ne plus faire peser exclusivement l'impôt sur le revenu net de la terre, et l'étendre à celui des capitaux mobiliers, en un mot, atteindre tous les revenus quels qu'ils fussent. Tous les économistes sont d'accord en ceci, et beaucoup réclament, au nom de la science, l'établissement d'un impôt unique sur le revenu immobilier et mobilier. Mais les capitaux mobiliers et leurs revenus sont d'une appréciation très-difficile; l'évaluation des uns et des autres, pour être au moins approximative, exige-

rait l'immixtion dans les affaires privées de chacun, et deviendrait nécessairement inquisitoriale. Comment savoir, en effet, sans cette immixtion, ce que possède en portefeuille le capitaliste et les intérêts qu'il retire de ses capitaux ; comment savoir, sans cela, ce que gagnent chaque année ce commerçant, cet industriel? On a proposé de s'en référer à la notoriété ; mais combien la renommée, la notoriété n'est-elle pas dupe et trompeuse? Peut-on raisonnablement asseoir les impôts sur une pareille base? Dans certains pays, on s'en tient à la déclaration des contribuables, mais en France, où l'on ne se fait nul scrupule de frauder le fisc, ce moyen donnerait lieu aux plus grands abus. Et puis cette déclaration, l'admit-on comme sincère, ne serait pas toujours facile. La difficulté de l'application a jusqu'ici fait obstacle à la réalisation d'un impôt unique sur le revenu.

En Angleterre, on a combiné cet impôt avec d'autres ; en France, on a essayé d'atteindre le capital mobilier, par une évaluation approximative au moyen de la valeur

locative de l'habitation du capitaliste, mais qui est fort loin de la vérité, et par l'impôt des patentes, ou impôt sur le commerce et sur l'industrie, fort loin encore d'atteindre proportionnellement, les produits de l'un et de l'autre.

II.

Les produits peuvent être atteints par l'impôt d'une autre manière qu'entre les mains du producteur, par l'impôt sur le revenu; ainsi ils peuvent l'être, entre les mains du consommateur, par l'impôt de consommation. Cet impôt a des inconvénients très-graves. Il est difficilement proportionnel; ordinairement il est fixe pour la qualité, proportionnel seulement pour la quantité, ce qui fait que le produit d'une valeur trois, quatre fois et au delà supérieure, paye le même impôt que le produit inférieur, contrairement à toutes les règles en matière d'impôt; il porte sur le produit brut; il est essentiellement vexatoire et coûte des frais énormes pour la perception, à raison

de l'armée d'employés qu'il faut entretenir pour le percevoir ; enfin, lorsqu'il existe simultanément avec d'autres impôts, notamment l'impôt direct, ce qui a lieu ordinairement, il produit, pour certains objets, un cumul d'impôts qui retombent sur le producteur.

En élevant en effet le prix des objets de consommation, l'impôt diminue cette consommation et, dès lors, fait moins produire, ou, si l'on produit également, oblige le producteur à réduire ses bénéfices pour que la vente de ses produits ne soit pas arrêtée, et l'atteint ainsi des deux côtés, directement et indirectement. Prenons pour exemple l'impôt sur les boissons. Le propriétaire de terres cultivées en vignes paye l'impôt direct sur le revenu net de sa terre, impôt qui prend le nom de contribution foncière. L'État retire ainsi sa part des produits ; il la retire encore par les divers droits dont les vins sont frappés, droits de circulation, droits d'entrée, droits de vente au détail... tous droits qui élèvent le prix des vins, de telle sorte qu'un hectolitre de vin valant

10 francs en paye à Paris 30. Mais cette élévation prodigieuse du prix, qui passe de 2 à 6 sous par litre, restreint nécessairement la consommation. Beaucoup qui eussent consommé du vin à 2 sous ne le consomment pas à un prix trois fois plus fort. Par l'impôt, la consommation se trouve restreinte, le débouché, la vente des produits, sont diminués ; et qui en souffre, si ce n'est le producteur, qui, s'il veut activer cette consommation, doit réduire ses bénéfices d'exploitation, son revenu net, se contenter même quelquefois de retirer les frais de production, lorsque la récolte est trop abondante ? A 2 sous le litre, il eût vendu son vin et y eût gagné, mais l'impôt, que je supposerai ici égal au prix ordinaire, le force à le vendre 4 ; à ce prix il en vend moitié moins ; toutefois comme il ne peut garder invendue la moitié de sa récolte, au lieu de continuer à le vendre 4, il le réduit à 2 sous, 1 pour l'impôt, 1 pour lui-même ; c'est-à-dire qu'il réduit de moitié la partie du prix de vente lui revenant, ou ses profits. Mais alors ce n'est pas le consommateur qui paye l'impôt;

c'est ainsi que nous le disions, le producteur qui paye double impôt, impôt foncier, impôt de consommation de ses produits.

Il est à remarquer encore que l'impôt de consommation pèse ordinairement sur les objets de consommation habituelle, et devient extrêmement onéreux aux classes peu aisées, car le producteur ne peut pas toujours réduire sa part dans les produits, de manière à ce que, nonobstant l'impôt, le prix reste le même. Dès lors le consommateur, qui ne peut payer le prix plus élevé, est obligé de se priver de ces produits, de réduire sa consommation ou de s'imposer des sacrifices, et, par là, de supporter aussi, pour sa part, la charge de l'impôt qui pèse alors sur le producteur et sur lui. Comment, s'étonner en présence de tous ces inconvénients, que les économistes repoussent ce système d'impôts, et que le peuple, dans ses moments de souffrance ou de colère, en réclame énergiquement l'abolition ?

L'impôt de consommation a néanmoins des avantages qui le recommandent surtout aux gouvernements; il leur permet d'at-

teindre tous les produits et d'en retirer un revenu considérable, sans que le contribuable s'en aperçoive trop. Il est compris en effet pour le consommateur dans le prix de vente, et l'acheteur ne va pas décomposer ce prix, pour y découvrir l'impôt et sa quotité, il paye, mais, quelquefois aussi, il crie. Bon ou mauvais d'ailleurs, lorsque cet impôt existe, il est difficile de le supprimer; car il faudrait le remplacer, pour ne pas rompre l'équilibre financier des dépenses et des recettes. Or, un impôt ne se remplace que par un autre impôt, et les impôts nouveaux sont, ou du moins paraissent toujours au contribuable plus onéreux que les anciens. C'est là ce qui explique le maintien des impôts de consommation, lorsqu'ils sont déjà établis, malgré la réprobation dont on les frappe.

Ces impôts étaient autrefois fort en vigueur, alors que la science financière consistait à tirer le plus de la bourse des contribuables sans les faire trop crier; leur perception, au lieu d'être faite directement par les agents du gouvernement, était con-

fiée à des fermiers qui, pour retirer profit de leur ferme, en aggravaient encore les charges (1).

Il est assez difficile, on le voit, de trouver un système d'impôts qui soit à la fois conforme aux règles que nous avons posées, et surtout praticable. Le meilleur sera toujours celui qui grèvera le moins les contribuables.

III.

Dans notre système actuel d'impôts, existent à peu près tous les genres d'impôts

---

(1) Nous n'avons parlé jusqu'ici de l'impôt que comme formant la part de l'État dans les produits. mais l'État ne prend pas seul part aux produits, à ce titre. Les départements et les communes y participent aussi par les centimes additionnels et par les droits d'octroi, et cette participation repose sur le même principe que celle de l'État. A la part des départements et des communes s'applique donc ce que nous avons dit de celle de l'État, surtout en ce qui concerne l'impôt de consommation. En effet, dans cet impôt qui augmente si considérablement le prix des produits, à Paris notamment, c'est la ville qui a la plus grande part.

dont nous avons parlé : *L'impôt sur le revenu*, représenté par la contribution foncière, qui figurait au budget primitif de 1848 pour la somme de 279,456,080, et formait à peu près le sixième du revenu net foncier, que quelques-uns portent à 1600 millions, ou le huitième du même revenu net, que d'autres fixent à 2 milliards 100 millions... le tout, bien entendu, avant l'impôt extraordinaire des 45 centimes. A la contribution foncière sont jointes, sous le nom de contributions directes, l'impôt personnel et mobilier, l'impôt des portes et fenêtres et l'impôt des patentes, formant ensemble, avec la taxe d'avertissement, un total de 420,669,956 ; *L'impôt sur le capital*, qui s'y trouve représenté aussi par les droits d'enregistrement auxquels sont soumis les actes translatifs de propriétés mobilières ou immobilières, échange, vente, transmission par donations entre vifs, ou par testament, ou par succession. Ces droits varient suivant la nature des actes et la qualité des personnes, et peuvent s'élever de 25 centimes

par 100 francs, jusqu'à 9 francs par 100 francs ; ces derniers droits sont ceux des mutations d'immeubles par donation entre vifs, entre personnes non parentes, d'après la loi des finances du 21 avril 1832. Nous n'avons pas à entrer ici dans d'autres détails, il suffit de faire remarquer que si cet impôt était trop élevé, et les mutations fréquentes, il ne tarderait pas à absorber le capital ; mais, comme les droits sont payés à chaque fois par le nouvel acquéreur, on y fait moins d'attention. Ces droits étaient évalués, dans le budget primitif de 1848, à 216 millions 324,000 francs. L'*impôt de consommation* qui comprend les droits sur les boissons, évalués à 103,603,000 avant leur abolition, et ceux sur les sels, dans le rayon des douanes et au dehors, évalués aussi, avant la réduction, à plus de 71 millions.

On peut aussi considérer les droits de douanes, à un certain point de vue, comme des impôts de consommation, car ils pèsent à la fois sur les producteurs étrangers et français et sur les consommateurs. Ils en ont

tous les inconvenients ; mais, comme ils ne reposent pas sur le même principe que l'impôt, nous avons cru devoir les considérer comme des droits protecteurs, et les apprécier comme tels. Tout protecteurs qu'ils soient, ils n'en figurent pas moins pour une somme de plus de 160 millions au budget des recettes.

Après la révolution de Février, le 13 mars 1848, le Gouvernement provisoire promit un nouveau système d'impôts, divers projets furent proposés, quelques-uns même malheureusement réalisés. Ainsi furent proposés l'impôt sur les créances hypothécaires, l'impôt progressif sur les donations et successions, l'impôt sur le revenu, établi progressivement. Ces divers projets ont été repoussés. Ainsi furent réalisés l'impôt des 45 centimes et la retenue sur les traitements, et furent abolis ou réduits l'impôt sur les boissons, la taxe des sels et la taxe des lettres. Divers moyens ont été proposés pour combler la lacune créée dans le budget des recettes par cette abolition ou réduction ; on a songé un moment à créer,

comme en Angleterre, un impôt sur le revenu mobilier, concurremment avec les autres impôts déjà existants ; on en revient aujourd'hui à opérer le rétablissement des impôts abolis.

IV.

La Constitution de 1848, après nos anciennes constitutions, a soumis tous les citoyens à l'impôt, *en proportion* de leurs facultés et de leur fortune, art. 15. Cet article qui proclame ce principe fondamental, l'égalité de tous devant l'impôt, écarte en même temps les impôts non proportionnels, l'impôt fixe et l'impôt progressif. Les impôts de consommation paraissent incompatibles avec ses dispositions ; ils sont toutefois provisoirement maintenus. Mais c'est surtout contre l'impôt progressif que sont dirigés ces mots en proportion substitués dans la discussion à ceux-ci, *à raison*, qui ne tranchaient pas la question.

L'impôt progressif n'est point, comme on pourrait le croire, d'invention nouvelle, il

était connu des économistes et des publicistes, et approuvé par plusieurs, avant d'être proposé à nos assemblées législatives. Voici en quoi il diffère de l'impôt proportionnel : dans ce dernier, une proportion fixe et invariable est établie entre l'impôt et le revenu, c'est le 10e, le 20e. Celui qui a 1,000 francs de revenu, si l'impôt est du 10e, en paye 100 ; celui qui en a 10,000 en paye 1,000, toujours le 10e. Dans l'impôt progressif, la proportion varie, elle s'élève progressivement avec les revenus ; ainsi dans ce système, celui qui a 1,000 fr. de revenu en payera le 20e, 50 fr. ; celui qui en a 2,000 en payera le 15e, 150 ; celui qui en aura 3,000, le 10e, 300 ; celui qui en aura 4,000, le 9e ; 5,000, le 8e ; 6,000, le 7e ; 8,000, le 6e ; 10,000, le 5e ou 2,000 fr. Ce ne sont là que des hypothèses que nous faisons pour faire comprendre le mécanisme de l'impôt ; la proportion peut s'élever d'une manière plus ou moins rapide, mais le principe reste le même.

Quelques-uns préfèrent l'impôt progressif comme plus juste, par cette considéra-

tion que l'impôt proportionnel ne forme pas une charge également lourde pour tous les citoyens. 100 francs d'impôt, dit-on, pour celui qui n'a que 1,000 francs, sont plus que 1,000 francs pour celui qui en a 10,000, et plus que 10,000 pour celui qui en a 100,000 ; car à l'un, déduction faite de l'impôt, il ne restera que 900 francs pour vivre, tandis qu'aux autres il restera, au premier 9,000, au second 90,000 ; on prendra à l'un le nécessaire, on atteindra à peine pour les autres, le superflu.

Cette théorie, qui séduit d'abord par une apparence de justice, repose sur un principe qui n'est pas, au point de vue économique, celui de l'impôt. L'impôt n'est pas une charge, c'est une part des produits accordée à l'État, en vertu de sa coopération, et qui dès lors doit être proportionnelle aux produits, et non progressivement plus grande, car elle empiéterait injustement sur la part des coopérateurs de l'État dans la production. Si la proportion de 10 pour 100 pour la part de l'État est juste, quand les pro-

duits ou revenus sont 1,000, elle le sera également lorsque les revenus seront 10,000 ou 100,000. Cette proportion ne signifie en effet rien autre chose, sinon que l'État a contribué, dans un cas comme dans l'autre, à la production pour un dixième. Mais si l'impôt est considéré non comme une part de produits, mais comme une charge, ce que l'on fait d'ordinaire, et ce qui ne contribue pas peu à rendre l'impôt odieux, quelque nécessaire, et, disons-le, quelque juste qu'il puisse être; alors on comprend qu'on le fasse porter exclusivement sur le superflu, et qu'il pèse d'autant plus sur lui que ce superflu est plus considérable. Toutefois en imposant progressivement le superflu, ou en le réduisant progressivement, on arrive à l'annihiler, à réduire chacun au nécessaire, c'est-à-dire à réaliser d'une part l'égalité des revenus, sans réaliser celle des besoins, de l'autre, à confisquer au profit de l'État une partie de la fortune des citoyens.

Aussi les partisans de cette égalité et de cette confiscation ont-ils soutenu de tous leurs efforts l'impôt progressif, comme moyen ef-

ficace d'arriver à leur but; ils étaient d'ailleurs secondés, dans leur entreprise, par de faux principes économiques sur le payement de l'impôt et la distribution de la richesse. Mais, les vrais principes rétablis, l'impôt progressif apparaît ce qu'il est en réalité, une injustice et une impossibilité. Il ne peut, en effet, s'attacher qu'à l'impôt sur le revenu, et l'on sait toutes les difficultés d'application de cet impôt : il est encore plus difficile d'établir d'une manière équitable ses bases perpétuellement mobiles. Ajoutons qu'en atteignant et en absorbant le superflu, en renfermant chacun pour ses revenus à peu près dans la limite du nécessaire, il exercerait sur la production la plus funeste influence, et empêcherait la formation des capitaux. Pourquoi l'homme s'efforcerait-il, en effet, de produire chaque jour davantage, si l'État devait seul profiter des fruits de son labeur, en lui en prenant, à mesure qu'ils augmenteraient, une part chaque fois plus grande? Comment les capitaux pourraient-ils se former sous ce régime, eux qui ne se forment que du superflu des produits

du travail, si ce n'est toutefois entre les mains de l'État? Sans doute ces conséquences n'arrêteront pas ceux que n'arrête pas la spoliation de l'un des fruits de son travail, au profit de l'autre, par l'intermédiaire de l'État; mais elles doivent nous arrêter, nous travailleurs, amis des travailleurs, qui savons que l'amélioration de notre sort dépend de l'augmentation de la production et des capitaux, et de leur diffusion chaque jour plus grande entre les diverses classes de producteurs.

TROISIÈME PARTIE.

DE LA CONSOMMATION.

CHAPITRE Ier.

PRINCIPES GÉNÉRAUX DE LA CONSOMMATION.

SOMMAIRE. — I. Utilité des règles de la consommation; divers genres de consommation; consommation productive, consommation improductive; dépenses. — II. Consommations les plus utiles et les plus recommandées par les économistes; règles à ce sujet. — III. Consommations publiques et privées. — IV. Erreurs économiques en matière de consommation; *cela fait aller le commerce.* Luxe...

I.

Nous avons vu la richesse produite, au moyen des divers instruments de produc-

tion, puis distribuée entre les divers producteurs; il nous reste à la considérer sous un autre aspect, à voir comment elle peut et elle doit être employée ou consommée. La science de l'économie politique serait, en effet, incomplète si, après avoir tracé les règles qui président à la formation et à la distribution de la richesse, elle ne traçait aussi celles qui doivent présider à leur emploi ou à leur consommation. Le bien-être des nations et des individus ne dépend pas moins, nous ne saurions trop le répéter, d'une sage consommation que d'une production abondante et d'une bonne distribution de la richesse.

En vain le propriétaire aura-t-il des rentes considérables, le capitaliste de gros profits, le travailleur de hauts salaires; si les parts de chacun dans les produits ne sont pas sagement employées, elles leur seront peu profitables, leur bien-être ne s'en augmentera pas. Au contraire, que ces parts, sans être considérables, soient suffisantes, et leur sage consommation procurera au propriétaire, au capitaliste, au travailleur, non-

seulement les moyens de satisfaire ses besoins, mais encore ceux d'améliorer sa position. Avec les mêmes revenus, avec les mêmes salaires, les uns peuvent être dans la misère et les autres dans une condition honorable. On a cité à ce sujet bien des exemples parmi les ouvriers d'une même industrie, d'une même ville, ayant tous des salaires égaux, le prix des subsistances étant le même, et dont ceux-ci mènent la vie la plus misérable, et ceux-là ont une existence exempte de privations. D'où provient cette différence? Des consommations, des dépenses bien entendues des derniers, de l'imprévoyance, de l'insouciance et quelquefois aussi de la dissipation des premiers. Il faut donc tenir compte de tout cela dans l'amélioration du sort des travailleurs, et reconnaître que, si elle dépend, en partie, de causes qui leur échappent, elle dépend aussi de leur fait. On doit seulement leur donner des conseils utiles, et leur indiquer les moyens praticables d'économie et de prévoyance.

Il ne suffit donc pas, on le voit, que

la richesse soit abondamment produite, équitablement distribuée; il faut encore, pour qu'elle remplisse ses fonctions utiles dans la société, qu'elle soit sagement employée.

Or la richesse produite peut être employée à créer de nouvelles richesses. C'est alors une simple transformation avec accroissements de valeur, c'est la production. Ainsi le bois que brûle le boulanger pour cuire son pain est bien consommé; mais sa valeur n'est pas détruite sans compensation, elle est reproduite et augmentée dans la valeur du pain. Il en est de même de la consommation de toutes les matières premières qui sont employées à la formation de produits d'une valeur supérieure, c'est-à-dire qui sont employées dans l'industrie agricole, manufacturière, commerçante: c'est la production (voy. p. 14 et suiv.).

La richesse produite peut encore être directement employée à la satisfaction de nos besoins, de nos désirs, sans que l'on en retire d'autre utilité que cette satisfaction: la richesse est alors détruite, tandis que dans

le premier cas elle est seulement transformée. Ainsi le bois que nous brûlons pour nous réchauffer est consommé, détruit, sans autre résultat que d'avoir satisfait un besoin, le froid.

De ces deux manières d'employer la richesse, les économistes ont fait deux espèces de consommation : l'une qu'ils ont appelée *consommation reproductive*, l'autre à laquelle ils ont donné le nom de *consommation improductive*. Ces termes sont assez expressifs pour ne pas exiger de nouvelles explications.

Mais la richesse produite n'est pas toujours distribuée en nature à ses producteurs ; leur est-elle attribuée en nature, elle n'est pas directement consommée par eux. Dans un cas, les producteurs reçoivent de l'argent qui représente leur part des produits ; dans l'autre, il reçoivent les produits, ils les échangent contre de l'argent qui les représente également. Et cet argent, comme les produits eux-mêmes, peut être employé d'une manière reproductive, être placé dans l'industrie, le commerce, l'agriculture, et

contribuer ainsi à la production de nouvelles richesses. Il peut aussi être employé d'une manière improductive, lorsqu'il est échangé contre des objets, des produits qui sont consommés improductivement. Ce double emploi de l'argent se nomme *dépense*. La dépense n'est autre chose que la consommation des produits, productive ou improductive, par l'intermédiaire de l'argent ; aussi se sert-on indifféremment de ces deux expressions, *dépense* et *consommation*.

II.

Cela posé, occupons-nous de déterminer, avec les économistes, quel est le mode le plus utile d'employer ou de consommer la richesse produite. Pas de difficulté sur ce point. L'emploi le plus utile, la consommation préférable, sont incontestablement ceux que l'on nomme reproductifs, qui consistent dans une simple transformation, et qui produisent une augmentation de valeurs. Mais il est beaucoup de choses que l'on considère comme inutiles, qu'on laisse se perdre et se

détruire, qui peuvent néanmoins être employées d'une manière productive. On cite à ce sujet, comme exemple, les bouteilles ou verres cassés, dont le plus souvent on ne songe à retirer aucune utilité, et qui servent cependant de matière première aux fabriques de bouteilles, aux verreries, qui peuvent dès lors être employés reproductivement. On cite encore les chiffons, qui se perdent en très-grande quantité, et qui forment pourtant la matière première des papeteries, et, comme telle, ont une valeur considérable. Nous pourrions multiplier facilement les exemples; mais il nous suffit d'avoir appelé sur ce sujet l'attention des consommateurs ; c'est à eux qu'il appartient de mettre à profit les observations des économistes.

De ce que nous avons dit que les économistes regardaient la consommation reproductive comme préférable, il ne faudrait pas conclure qu'ils condamnent absolument toute consommation improductive; car s'ils recommandent, et avec raison, celle qui augmente la richesse, de préférence à celle

qui la détruit, la perd, ils reconnaissent que cette destruction, cette perte, est souvent nécessaire pour la satisfaction de nos besoins, et ils ne la regardent pas dès lors comme inutile; ils donnent seulement des règles pour que cette consommation soit le plus profitable ou le moins préjudiciable possible.

1° Ainsi ils recommandent les consommations ou les dépenses qui satisfont des besoins réels, de préférence à celles qui ne satisfont que de simples caprices; les dépenses en choses commodes plutôt que celles en choses splendides, en aliments sains plutôt qu'en ragoûts recherchés.

2° Ils recommandent encore les consommations ou dépenses qui se font en richesses durables, de préférence à celles qui se font en choses qui passent vite; en d'autres termes, les dépenses en achats de maisons de ville ou de campagne, et en mobilier, objets d'art, vaisselle, bijoux, plutôt que les dépenses de table ou de domestiques. Ces dépenses peuvent être facilement réformées, et ces objets sont une ressource dans les mo-

ments critiques, dans les jours mauvais. Elles favorisent en outre l'épargne et l'économie, qui ne doivent pas toutefois dégénérer en égoïsme ou en avarice.

3° Les consommations lentes plutôt que les consommations rapides, c'est-à-dire les dépenses qui se font en objets de bonne qualité, fussent-ils plus chers, parce que la durée en compense et au delà le prix, plutôt que les dépenses en choses élégantes et de bon marché, mais de peu de durée : telle est encore une de leurs maximes. Ils conseillent, par exemple, les vêtements de bonnes étoffes, les meubles solides, les produits qui n'ont rien à redouter des variations de la mode, cet agent destructeur de la richesse que les économistes frappent de leur réprobation.

4° Ils recommandent aussi les consommations ou dépenses faites en commun. Le principal avantage de ces consommations, c'est l'économie; les frais sont beaucoup moins considérables que lorsque les dépenses sont faites en particulier.

Nous avons parlé ailleurs du bon résultat qu'on doit attendre de cette communauté de

dépenses, dans certains cas. Elle permet, par exemple, d'avoir une nourriture meilleure et à meilleur marché; elle peut procurer aussi aux ouvriers des logements plus commodes et moins chers, et où ils trouveront quelques avantages, tels que les bains, le chauffage, etc., dont ils doivent se priver dans des habitations séparées. Nous ne saurions trop approuver et recommander la réalisation de ces projets, conformes tout à la fois aux vrais principes de l'économie politique et aux inspirations d'une philantropie éclairée. Ces consommations ou dépenses ont été tentées plusieurs fois pour les approvisionnements en pain, viande, vin, pour les logements, et ont produit les meilleurs résultats. Nous n'entendons nullement parler ici des fournitures faites par les patrons à leurs ouvriers, et que leurs abus ont fait proscrire en Angleterre. Mais des logements destinés aux ouvriers, comme nos cités ouvrières que l'on construit en ce moment, nous paraissent appelés à rendre beaucoup meilleure, sous un rapport, la condition des travailleurs.

Par là disparaîtront, sans doute, ces choses sans nom, caves, mansardes, que sais-je? qui n'offrent à l'ouvrier et à sa famille qu'un homicide abri. Quel que soit notre respect pour la liberté, nous n'hésitons pas à demander ici l'intervention de l'État; il est armé de pouvoirs suffisants pour faire disparaître de telles horreurs, contre lesquelles s'élèvent de toute part des réclamations au nom de l'humanité, et qui déshonorent notre civilisation. Qu'on lise à ce sujet le *rapport* de M. Blanqui à *l'Académie des sciences morales,* dont nous n'osons ici reproduire les pages déchirantes (pages 70 et suiv. et 96 et suiv.). Qu'il nous suffise de dire qu'en ces sortes de repaires le froid et l'humidité seuls pénètrent; jamais un rayon de soleil ne les éclaire et ne les réchauffe; jamais un souffle d'air vivifiant ne les purifie. Aussi que de misères physiques et morales sont entassées là! Appuyons donc de tous nos efforts tout ce qui peut apporter remède à de tels maux.

Les consommations en commun, restreintes dans de certaines limites, offrent de grands

avantages aux consommateurs; mais elles ne doivent dans aucun cas porter atteinte à la vie de famille. Supérieurs à tous les autres, et dérivant de lois supérieures elles-mêmes aux lois de la richesse, les intérêts et les liens de famille doivent, avant tout, être sauvegardés. Quelle que soit l'importance des principes économiques, ils ne doivent jamais faire fléchir ceux de la morale et de la religion.

III.

La sagesse de ces règles de l'économie politique en ce qui concerne la consommation, et leur utilité pour la bonne administration des fortunes privées et de la fortune publique sont évidentes; elles doivent même être appliquées avec plus de rigueur aux consommations publiques qu'aux consommations privées.

L'État, recevant sa part de produits comme les autres producteurs, est, comme eux aussi, consommateur, et, s'il importe que la richesse ne soit pas détruite sans utilité par

les citoyens, il importe bien davantage qu'elle ne le soit pas par l'État. N'ayant droit aux impôts que dans la mesure de sa coopération dans la production, s'il ne les emploie, s'il ne les consomme pas utilement, ces impôts doivent diminuer proportionnellement à l'utilité de leur emploi. Il semblerait même résulter de là que les dépenses publiques ne devraient être jamais complétement improductives. Mais on ne doit pas considérer comme improductives les dépenses faites en payement de fonctionnaires publics, quoique ceux-ci consomment improductivement; il faut seulement, pour que les dépenses soient productives, que les services de ces fonctionnaires soient directement ou indirectement utiles à la production ou aux producteurs.

IV.

Ici se rencontrent quelques erreurs économiques que nous ne pouvons laisser passer sans les signaler et les détruire, s'il est pos-

sible. Combien de gens, ayant peu de souci de la conservation de la richesse et de son utile consommation, la détruisent sans regret pour satisfaire une fantaisie, un caprice, un mouvement de vanité, ou même follement, sans motifs, et croient se justifier par cette maxime : *cela fait aller le commerce!* Les fabricants qui en profitent seront sans doute de leur avis et les encourageront dans cette voie de consommation. Pour eux, ils sont surtout intéressés à avoir des acheteurs de leurs produits, et la destruction des objets de leur commerce qui amène le remplacement leur en donne. Que leur importe après cela que cet acheteur dépense sagement ou follement sa fortune? Au point de vue de leur intérêt particulier ils ont raison, au point de vue économique, ils ont tort; voici comment : supposez qu'il s'agisse de bris de bouteilles et autres objets analogues, exemple que l'on cite et qui se rencontre fréquemment, bris volontaire et raisonné si l'on veut, sinon raisonnable; par cette destruction, celui qui en est l'auteur se met dans la nécessité de les remplacer, c'est-à-dire de

payer une somme qui sera consacrée à l'achat de bouteilles nouvelles, ce qui fera l'affaire du fabricant, nous l'avons dit, mais n'en sera pas moins une dépense improductive. Si les bouteilles n'eussent pas été cassées, l'auteur du bris eût gardé son argent, qu'il eût pu employer plus utilement qu'à l'achat de bouteilles; ou, s'il eût voulu acheter des bouteilles pour en favoriser le commerce, il aurait eu tout à la fois les bouteilles non cassées et les bouteilles achetées, il eût favorisé ce commerce ou mieux employé son argent, sans détruire de la richesse.

La destruction inutile de la richesse ne fait donc pas aller le commerce; on arrive au même résultat sans cette destruction, que l'on ne saurait trop réprouver, car elle cause sans utilité la diminution de la richesse, elle empêche l'épargne, cette source du capital, et par suite la formation des capitaux. Eh! mon Dieu, nous consommons bien assez de produits pour nos besoins, n'allons pas les détruire sans utilité d'aucune sorte; la richesse coûte beaucoup à produire, n'encourageons pas sa destruction, n'y applau-

dissons pas, en répétant cette maxime fausse de tout point : *cela fait aller le commerce.*

Il est encore une autre maxime fort accréditée sur la nécessité du luxe, qu'il importe d'examiner et de réduire à sa juste valeur.

Il faut avant tout bien préciser le sens que l'on attache au mot luxe. Si par luxe, choses de luxe, on veut seulement désigner les objets de pure ostentation qui ne peuvent satisfaire qu'un désir de vanité, on ne saurait admettre la nécessité, l'utilité même du luxe; mais si, en se reportant à un état de civilisation moins avancée, on appelle choses de luxe celles qui sont destinées à satisfaire des besoins que le progrès de la civilisation a fait naître, on ne saurait nier l'utilité du luxe, qui en ceci représente le progrès. Si, par exemple, en se reportant à une époque de deux ou trois cents ans antérieure à la nôtre, on appelait choses de luxe pour le peuple les chemises, les souliers, parce qu'à cette époque il n'usait pas de ces produits, un tel luxe, qui prouve l'amélioration du sort des travailleurs, la supériorité du temps présent sur le temps

passé, ne saurait être blâmé. En proscrivant sous prétexte de luxe toutes les choses dont se passaient nos pères, et qui ne sont pas d'absolue nécessité, on nous ramènerait aux maximes de Diogène et au brouet noir des Lacédémoniens, et plus loin encore, c'est-à-dire qu'on nous priverait de tout ce qui rend la vie plus facile et plus douce.

Oh ! nous savons bien qu'il est de ces faux amis du progrès, ceux dont je vous parlais naguère, qui veulent l'abolition du capital, qui ne reculeraient pas devant cette conséquence. Mais pour nous, qui voulons l'égalité de tous dans le bien-être et non dans la misère, nous ne saurions proscrire les conditions de ce bien-être, pas plus que nous n'accusons le progrès d'où il est né.

C'est en considérant les dépenses au point de vue de la civilisation et du progrès qu'on est amené à reconnaître un luxe légitime, celui qui satisfait des besoins que le progrès a fait ou fera naître. Et de même qu'on ne saurait absolument condamner dans le passé les dépenses en produits nouveaux ou supérieurs qui ont pu, alors qu'ils furent pour la

première fois en usage, paraître des choses de luxe, mais qui contribuent aujourd'hui au bien-être général, de même on ne peut les condamner dans le présent, car elles encouragent et favorisent l'invention et le perfectionnement des produits, et rendent possible leur propagation. Que d'exemples ne pourrions-nous pas citer iei ? Mais nous nous bornons à appeler l'attention de nos leeteurs sur ce point.

Outre cette eirconstance générale de la civilisation et du progrès qui doit servir à résoudre la question du luxe, il est des circonstanees partieulières, telles que la profession et la fortune des eonsommateurs, dont il faut tenir compte. Une dépense qui est de luxe pour l'un est de nécessité pour l'autre. Ainsi un habit noir serait chose de luxe pour un ouvrier, et il est eommandé par les convenances et par l'usage dans eertaines professions, où il ne forme pas plus une dépense de luxe que la blouse ne la forme pour l'ouvrier. C'est en considérant les dépenses sous ces différents aspects qu'on arrive à la distinction de ce luxe dispendieux

et inutile, d'ostentation et de vanité, et du luxe que nous avons appelé légitime.

N'oublions pas d'ailleurs que le luxe, quel qu'il soit, ne doit pas nuire à la consommation productive; c'est une proportion à établir, pour qui veut bien administrer sa fortune, entre les deux genres de dépenses, productives et improductives; il doit faire raisonnablement la part de chacune; il a, d'un côté, à éviter la prodigalité, et de l'autre, à ne pas se laisser aller à l'avarice. Reconnaissons encore, à ce sujet, et proclamons hautement avec le père de la science, Adam Smith, que la consommation productive est plus avantageuse au peuple, qu'elle fait travailler, que la consommation improductive, qui peut nourrir quelques oisifs.

On s'imagine trop volontiers, dans les campagnes et même dans les villes, que les riches, par leurs dépenses excessives et improductives, font le bien-être des pauvres. Ils le feraient bien mieux en employant utilement et productivement une partie de leur fortune; en l'employant, par exemple, à faire mieux cultiver leurs terres, à favoriser la

naissance et le développement de certaines industries utiles à tous, et en procurant ainsi au pauvre les moyens de vivre, mais de vivre d'un travail honorable et qui le moralise en même temps qu'il lui donne les moyens de subvenir aux nécessités de son existence physique.

CHAPITRE II.

DES RAPPORTS DE LA CONSOMMATION A LA PRODUCTION.

SOMMAIRE. — I. Rapport de la consommation improductive à la production ; emprunts. — II. Emprunts publics ; amortissement ; son origine, ses avantages ; manière dont il fonctionne.

I.

Nous devons examiner ici dans quel rapport économique doivent être la consommation et la production. La consommation improductive ne doit pas, en règle générale, être égale à la production, et encore moins lui être supérieure. Dans le premier cas, la richesse ne peut s'accroître ; dans le second, elle diminue ; résultat funeste qu'il faut éviter, qu'il s'agisse de la richesse publique ou de la fortune privée des citoyens. Si l'on consomme ou si l'on dépense au delà des produits ou des revenus, on entame le ca-

pital, et on est peu à peu conduit à sa ruine.

Mais, sans entamer le capital, les emprunts donnent le moyen, peut-on dire, de consommer plus qu'on ne produit. Il en est ainsi en apparence; mais, en réalité, comme il faut payer ce que l'on a emprunté, si l'on ne peut payer sur ses revenus, il faudra bien payer sur son capital, qui sera ainsi diminué. Les emprunts sont même un moyen dangereux d'augmenter ses dépenses sans augmenter ses produits, et une cause trop fréquente de ruine pour les particuliers et pour les États.

II.

Il y a toutefois une différence notable entre la comptabilité publique et la comptabilité privée. Tandis que, dans celle-ci, les dépenses sont réglées par les revenus, dans celle-là, ce sont les revenus, recettes ou impôts, qui sont réglés par les dépenses. Cela s'explique : toutes les dépenses publiques, étant faites, ou devant l'être, dans l'intérêt des producteurs, doivent régler la part de l'État dans les produits.

L'État ne veut pas toujours cependant augmenter cette part, au préjudice des autres producteurs ; et, se trouvant en face d'une dépense considérable et nécessaire pour laquelle ses revenus sont insuffisants, il a recours alors aux emprunts, qui lui offrent une précieuse, mais en même temps dangereuse ressource ; s'ils ne grèvent pas le présent, ils grèvent l'avenir, et rendent chaque jour, presque insensiblement, les charges plus lourdes. C'est ainsi que la dette publique consolidée s'est élevée en France à près de quatre milliards, et en Angleterre à plus de dix-neuf.

En présence de ce danger, les uns, les économistes, ont condamné le système des emprunts, malgré ses avantages incontestables, qui consistent à mettre sans retard dans les mains de l'État des sommes considérables, que l'impôt ne pourrait lui donner qu'après un temps assez long ; les autres ont cherché un moyen d'empêcher l'accroissement de la dette publique en éteignant graduellement les emprunts.

Ce dernier moyen, inventé et appliqué

pour la première fois en Angleterre, vers le milieu du 18e siècle, n'est autre que l'amortissement par l'intérêt composé. On a calculé qu'en ajoutant 1 pour 100 à l'intérêt payé aux créanciers et en accumulant les intérêts des intérêts de cet excédant, on pouvait éteindre une dette en trente-six ans.

Voici comment l'application de ce moyen d'extinction a été faite aux emprunts. En même temps que l'emprunt est voté avec les intérêts à payer annuellement aux prêteurs, est voté aussi un excédant de 1 pour 100 qui est annuellement perçu par la caisse dite d'amortissement (créée et réglée par ordonnances des 28 avril 1816, 23 mars 1817 et 10 juin 1833). Cette somme est employée par elle annuellement au rachat des rentes créées en faveur des prêteurs, et elle en retire les intérêts comme les autres rentiers, intérêts qui viennent chaque année accroître le fonds de rachat, jusqu'à ce que toutes les rentes soient rachetées et l'emprunt éteint, ce qui arrivera au bout de trente-six ans.

Supposons, par exemple, qu'il s'agisse d'un

emprunt de 100 millions: au lieu de voter 5 millons d'intérêt par an, l'assemblée en votera 6, 5 pour les prêteurs, 1 pour la caisse d'amortissement. Ce dernier produira, employé en rachat de rentes, un intérêt de 50,000 francs, qui augmentera d'autant le million de l'année suivante, et ainsi de suite pendant les trente-six ans. Mais pour que l'amortissement produise ces effets, il ne faut pas que la caisse d'amortissement achète des rentes au-dessus du pair, car alors, pour éteindre une dette de 100 francs, elle payerait une somme supérieure.

La caisse d'amortissement avait, en 1847, dans le budget primitif de 1848, une dotation de plus de 48 millions, et possédait plus de 68 millions de rentes lui appartenant.

L'action de l'amortissement est aujourd'hui suspendue, depuis avril 1848, ses fonds ayant été employés à couvrir en partie le déficit du budget de 1848. Alors qu'il fut appliqué pour la première fois, l'amortissement excita un enthousiasme dont on est bien revenu depuis; en Angleterre même, où il prit naissance, il ne fonctionne

plus d'une manière normale et régulière; il est rare d'ailleurs que son action ne soit pas entravée et qu'on ne détourne pas plus ou moins les fonds qui doivent l'alimenter.

CHAPITRE III.

DES RAPPORTS DE LA PRODUCTION A LA CONSOMMATION.

SOMMAIRE. — I. Influence de la production sur la consommation ; nécessité de tenir compte, dans la pratique, des limites du marché ou de la consommation. — II. Erreurs à ce sujet ; intervention de l'État pour accroître la consommation ; *droit au travail* ; sens divers attachés à ce mot ; assistance.

Après nous être occupé du rapport qui doit exister entre la consommation et la production, examinons s'il ne doit pas exister aussi un rapport entre la production et la consommation. La production exerce une influence incontestable sur la consommation, nous l'avons dit bien des fois : plus les produits sont abondants et plus leur prix baisse, et plus aussi il y a de consommateurs, car, par cette baisse, les prix se mettent de plus en plus au niveau des fortunes les plus modestes, à portée de toutes les

bourses, et sollicitent, provoquent la consommation. C'est ainsi que la production, devenue chaque jour plus abondante, étend de plus en plus la consommation, et qu'un grand nombre de produits coûtent beaucoup moins et se consomment davantage. C'est là un résultat excellent que l'on ne doit pas contrarier, surtout lorsqu'il s'agit de produits qui répondent à des besoins réels. On pourrait en ceci établir, en regard des consommations préférables, les productions que l'on doit le plus favoriser. Il ne faut pas oublier toutefois que les produits simplement agréables, les objets de consommation les moins favorables, les objets de luxe, les modes, peuvent produire par l'échange les produits les plus nécessaires, les objets de consommation les plus recommandés par les économistes.

Mais faut-il décider pour cela que dans la production on ne doit tenir aucun compte de la consommation, c'est-à-dire des besoins et des facultés des consommateurs? Non, sans doute, et nous l'avons déjà dit. Au point de vue purement scientifique, lorsque

l'on considère le monde comme un vaste marché, le genre humain comme consommateur, on peut soutenir que, la production excitant la consommation, on n'a point à redouter de production excessive, d'encombrement général; mais au point de vue de l'application, il ne saurait en être ainsi. Trop d'obstacles de tout genre, circonstances naturelles, barrières de douanes, guerres, difficultés de communications, posent des limites au marché, s'opposent plus ou moins à l'écoulement des produits, pour qu'il soit possible de ne pas en tenir compte en produisant; on s'exposerait sans cela à une ruine certaine.

Les producteurs doivent donc avoir égard aux limites du marché, c'est-à-dire aux besoins et aux facultés des consommateurs, auxquels ils peuvent vendre; plus le marché est restreint, moindre doit être la production : c'est ainsi que la consommation règle la production sur les marchés intérieurs.

Qu'un fabricant établi dans un lieu où

les besoins sont fort restreints et les consommations de peu d'importance, produisît, sans y avoir aucun égard, sans règle ni mesure, il encombrerait ses magasins de produits à peu près sans valeur ; il se ruinerait à coup sûr. Je suppose ici, bien entendu, que l'écoulement de ces produits est difficile au-dehors, car si le marché s'étend, il n'y a plus d'inconvénient à produire, et par la production, à l'étendre encore davantage. Je suppose aussi, que la production déjà en rapport avec les besoins et les facultés des consommateurs, et répondant aux uns et aux autres, ne peut provoquer de nouveaux besoins, des consommations nouvelles; sans cela, il est incontestable, et nous l'avons dit bien des fois, que, si les objets produits peuvent faire naître un besoin nouveau, ou permettre, par leur abondance, leur bon marché, à un plus grand nombre de consommateurs, de satisfaire un besoin existant, la production ne saurait être excessive. Or cette double condition, qui permet d'étendre chaque jour davantage la production avec les limites du marché, se réalise par les voies de

communication qui mettent en rapport les diverses parties du territoire, et par le nombre croissant des consommateurs, de leurs besoins et de leurs facultés.

Répétons-le néanmoins, on doit en produisant tenir compte des uns et des autres ; en d'autres termes, dans la production, il faut avoir égard à la consommation présente et possible et aux circonstances qui peuvent la restreindre ou l'étendre.

II.

Il y a des gens, ceux qui pensent que l'intervention de l'État doit avoir lieu en toutes choses et peut opérer sans difficulté la hausse ou la baisse du prix courant, qui pensent aussi que l'État, sans tenir compte des besoins et des facultés des consommateurs et des circonstances, peut, lorsque la production se ralentit, l'activer, l'étendre par toutes sortes de moyens, et, au besoin, se faire lui-même producteur. Mais pour secourir l'industrie, pour se faire producteur ou entrepreneur, où l'État pren-

dra-t-il des fonds ? La production diminuant, les impôts devraient diminuer aussi, et il est forcé de les augmenter ; il les prend alors sur les parts des autres producteurs, ou même sur leurs capitaux ; et cela s'il est producteur pour leur faire concurrence ; car si l'État produit, il faudra bien qu'il écoule ses produits, et il ne pourra les vendre qu'au préjudice des autres producteurs, qui seront ainsi frappés de tous côtés : crise, impôts, concurrence, ce sera la ruine des producteurs. Le besoin de l'intervention de l'État ne se faisant sentir que dans les moments difficiles où la consommation est restreinte, diminuée, il arrivera même que, pas plus que les autres producteurs, l'État ne pourra écouler ses produits, et alors il produira en pure perte, à moins toutefois qu'il ne puisse agir aussi sur la consommation, ce que nous ne discuterons pas. Ceci supposerait en effet la tyrannie de l'État, l'esclavage des citoyens, portés à leur extrême limite, le communisme absolu, complet, organisé dans un État.

Et cependant, sans ce communisme, qui

nous mettrait tous en servage, en communauté, au couvent ou au régiment, le *droit au travail,* si on le prend dans son sens vrai, ne peut être réalisé : aussi fut-il proposé par les partisans de ce régime.

Il est vrai que d'autres qui le repoussaient de toute l'énergie de leurs convictions, confondant le droit au travail avec le droit de travailler, ou touchés d'uue commisération louable pour les ouvriers, voulaient que le premier de ces droits leur fût reconnu comme l'autre ; confusion déplorable, car l'État ne peut que garantir à chacun le libre exercice d'une faculté sans leur assurer les moyens de l'exercer ; à chacun en ceci à se les procurer. Ainsi la société reconnaît à chaque citoyen le droit de travailler, mais ne peut lui en donner les moyens ; ainsi elle reconnaît la faculté pour chacun d'être propriétaire, mais ne lui assure pas par cela seul les moyens de le devenir, ne lui partage pas les propriétés comme à Sparte.

Il est vrai encore que pour beaucoup le droit au travail n'était que le droit à l'assistance déguisé sous un nom qui pût moins bles-

ser les travailleurs, c'était le salaire sans travail comme dans les ateliers nationaux. Mais il avait alors tous les inconvénients de l'assistance organisée en système régulier, sans en avoir les avantages. Il donnait un droit, et ce droit pouvait être d'autant mieux exercé qu'il était couvert d'un nom qui semblait le légitimer, qui en facilitait encore l'exercice. C'était un encouragement à la paresse, une prime à l'inconduite, on l'a vu malheureusement, avec cette injustice encore que c'eût été ceux qui travaillaient qui auraient nourri ceux qui ne travaillaient pas. C'eût été la ruine du travailleur agricole qui n'eût pu profiter de ce prétendu droit, c'est-à-dire de 20 millions de travailleurs, et d'autres encore, au profit des ouvriers des manufactures; était-ce possible, était-ce juste? C'était la taxe des pauvres d'Angleterre, avec tous ses abus. Ainsi mis à nu, décomposé, le système du droit au travail ne saurait être accepté; il conduit au communisme dans son sens vrai, c'est-à-dire à la spoliation et à l'injustice, et il conduit à la ruine

de l'Etat et des citoyens, dans le sens que quelques-uns avaient voulu lui donner.

Ces quelques mots nous paraissent suffire pour éclairer les travailleurs sur ce prétendu droit, dont la reconnaissance et la garantie eussent porté au travail le coup le plus funeste; car il fût devenu le droit de vivre sans rien faire, ou le droit à l'oisiveté.

Mais parce que le droit au travail n'a pas été reconnu dans notre Constitution, en a même été écarté, l'assistance n'en est pas moins un devoir pour l'État; assister le travailleur, le producteur par excellence, dans les moments critiques, purement accidentels, c'est aussi contribuer à la production, et dès lors les secours, utiles surtout, sont justes et légitimes, au point de vue de l'économie politique, comme à celui de la morale et de la religion... Mais, ne l'oublions pas, pour être de la part de l'État une consommation utile de sa quote-part de produits ou de l'impôt, reproductive même si l'on veut, l'assistance ne doit pas être excessive, et, pour favoriser les uns, elle ne doit pas nuire aux autres. Libre à chacun, sans doute,

de secourir les malheureux : c'est le plus noble emploi de la fortune, et cet emploi, l'Etat ne doit pas le contrarier ; mais il ne peut le prescrire ; la charité ne s'impose pas, c'est une vertu privée qui ne saurait être transformée en devoir social.



ERRATA.

Page 12, ligne 18, *au lieu de* nos, *lisez* les. — Pag. 35, lign. 6, *au lieu de* trop, *lisez* pas trop. — Pag. 37, lign. 12, *au lieu de* règnent, *lisez* règne. — Pag. 40, lign. 2, *au lieu de* valeur, *lisez* valeurs. — Pag. 43, lign. 18, *au lieu de* une, *lisez* un. — Pag. 45, lign. 5, après leur utilité, *lisez* et de leur. — Pag. 48, lign. 13, *au lieu de* 1 fr., *lisez* 1 fr. 50 c. — Pag. 65, lign. 13, *au lieu de* ces, *lisez* des. — Pag. 96, lign. 6, *au lieu de* ces, *lisez* ses. — Pag. 101, lign. 8, *lisez* et aggrave les inconvénients, mais qui aussi augmente les avantages de cette division. — Pag. 104, lign. 23, *au lieu de* ses, *lisez* des. — Pag. 123, lign. 1 et 2, *au lieu de* souffre, *lisez* souffrent. — Pag. 127, lign. 3, *au lieu de* publiques, *lisez* publique. — Pag. 135, lign. 7, *au lieu de* qui précède, *lisez* deuxième. — Pag. 140, lign. 10, *au lieu de* les, *lisez* leurs. — Pag. 142, lign. 8 et 9, *lisez:* la consommation des produits et, avec elle, la production augmentant. — Pag. 171, lign. 17, *lisez* circonstances, de l'offre. — Pag. 175, lign. 13, *lisez* maximum et de minimum — Pag. 179, lign. 2, *lisez :* de ce dernier aux deux tiers de la valeur totale du numéraire et au double de celle de l'or. — Pag. 185, lign. 3, *lisez* des banques. — Pag. 189, lign. 17, *au lieu de* les aggraver, *lisez* les augmenter. — Pag. 222, lign. 13, *au lieu de* un, *lisez* une. — Pag. 231, lign. 12, *lisez* État? — Pag. 239, lign. 7, *au lieu de* ils verront, *lisez* on verra.

TABLE DES MATIÈRES.

PREMIÈRE PARTIE.

De la Production.

DEUXIÈME PARTIE,

De la Distribution.

TROISIÈME PARTIE.

De la Consommation.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES ET DES AUTEURS CITÉS DANS LE COURS DE L'OUVRAGE.
